



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

## Journal des débats

---

---

Le jeudi 9 avril 1987

Vol. 29 - No 97

Président : M. Pierre Lorrain

---

QUÉBEC

## Débats de l'Assemblée nationale

### Table des matières

Présence de l'ambassadeur de la République tchèque, M. Jan Janovic	6765
Affaires courantes	
Présentation de projets de loi	
Projet de loi 12 - Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal	6765
M. Michel Gratton	6765
Questions et réponses orales	
La vente des actifs aurifères de SOQUEM à Cambior	6766
Part plus équitable de contrats fédéraux de recherche	6767
L'étiquetage des produits irradiés au Québec	6769
La conséquence des restrictions budgétaires appliquées aux assistés sociaux	6771
Conventions collectives signées dans le secteur de la santé et des services sociaux	6773
Le rapport demandé sur la gestion de REXFOR	6774
La durée des cours de français aux réfugiés	6775
Projet de champ de tir pour les F-18 à Bagotville	6776
Le discours sur le budget sera prononcé le jeudi 7 mai, à 20 heures	6776
Avis touchant les travaux des commissions	6777
Renseignements sur les travaux de l'Assemblée	6777
Affaires du jour	
Projet de loi 5 - Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec	
Adoption	6778
M. Pierre Paradis	6778
M. Jean-Pierre Charbonneau	6778
M. Pierre Paradis (réplique)	6780
Projet de loi 86 - Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires	
Adoption	6780
M. Michel Pagé	6780
M. Jean Garon	6785
M. Francis Dufour	6797
M. Charles Messier	6799
M. Roger Paré	6800
M. André Boulerice	6803
M. Michel Pagé (réplique)	6804
Projet de loi 10 - Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé	
Adoption	6808
M. Claude Ryan	6808
Mme Jeanne L. Blackburn	6811
Mme Joan Dougherty	6813
M. Laurier Gardner	6814
M. Jean Leclerc	6815
M. Claude Ryan (réplique)	6817
Projet de loi 11 - Loi portant changement du nom de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec et du titre de ses membres	
Adoption du principe	6818
M. Claude Ryan	6823
Mme Jeanne L. Blackburn	6823
Renvoi à la commission plénière	6826
Ajournement	6826

Le jeudi 9 avril 1987

(Quatorze heures huit minutes)

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!  
Un moment de recueillement.  
Veuillez vous asseoir.

**Présence de l'ambassadeur  
de la République tchécoslovaque**

Avant de commencer les travaux réguliers de notre Assemblée, permettez-moi de souligner la présence dans la tribune de l'ambassadeur de la République tchécoslovaque, M. Jan Janovic. M. Janovic.

Nous allons maintenant procéder aux affaires courantes.

Déclarations ministérielles, présentation de projets de loi. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Oui, M. le...

**Le Président:** M. le ministre du Revenu.

**M. Gratton:** L'article b du feuilleton.

**Projet de loi 12**

**Le Président:** À l'article b, M. le ministre du Revenu présente le projet de loi 12, Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives d'ordre fiscal. M. le ministre du Revenu.

**M. Michel Gratton**

**M. Gratton:** Merci, M. le Président. Ce projet de loi a principalement pour objet d'harmoniser la législation fiscale du Québec avec celle du Canada. À cet effet, il donne suite à la déclaration ministérielle du 20 juin 1985 du ministre des Finances et en partie à l'énoncé des politiques budgétaires du gouvernement du 18 décembre 1985, à l'annexe A du discours sur le budget du 1er mai 1986 ainsi qu'à la déclaration ministérielle du 11 décembre 1986.

**Le Président:** Est-ce que l'Assemblée accepte de se saisir de ce projet de loi? M. le leader de l'Opposition.

**Des voix:** Adopté.

**Le Président:** Adopté? Adopté. Dépôt de documents. Oui, M. le député de Gouin. À l'étape de dépôt de documents.

**M. Rochefort:** Dépôt de documents, M. le Président. Est-ce que la ministre de la

Santé et des Services sociaux est en mesure de remplir l'engagement qu'elle avait pris de déposer les demandes de subventions de Suicide-Action à Montréal?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux. Sur une question de règlement, M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Je m'excuse auprès de ma collègue. Je consentirai volontiers à ce qu'elle fournisse la réponse. Je m'interroge sur le bien-fondé d'une intervention du député de Gouin au moment du dépôt de documents. Cela peut faire l'objet d'une question à la période de questions, cela peut faire l'objet d'une demande d'information aux avis ou aux informations touchant les travaux de la Chambre. À moins que vous ne m'indiquiez le contraire, M. le Président, ce n'est pas le moment où un député peut se lever et demander à quiconque de déposer quoi que ce soit.

**Le Président:** M. le député de Gouin, vous pourrez le demander à la période de questions ou plus tard. À l'étape des renseignements sur les travaux de l'Assemblée, je vais vous reconnaître.

**M. Rochefort:** M. le Président.

**Le Président:** Oui. M. le député de Gouin.

**M. Rochefort:** Je solliciterais le consentement des membres de l'Assemblée nationale pour déposer ces documents que j'ai en ma possession et qui infirment des propos tenus ici par la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Le Président:** M. le leader du gouvernement. À cette étape-ci, s'il n'y a pas consentement, il n'y aura pas de dépôt.

M. le leader du gouvernement.

**M. Rochefort:** S'il y a consentement?

**M. Gratton:** Est-ce que le député de Gouin va s'asseoir? Merci.

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** J'y aurais consenti volontiers, n'eût été cette remarque désobligeante du député de Gouin. Non, nous ne consentons pas.

**Le Président:** Alors, il n'y a pas de dépôt de documents.

Dépôt de rapports de commissions.  
Dépôt de pétitions.

**Une voix:** Grattons, grattons, il en restera toujours.

**Le Président:** Cet après-midi, il n'y aura pas d'intervention portant sur une violation de droits ou de privilège - À l'ordre, s'il vous plaît! - ou sur un fait personnel. Nous allons immédiatement procéder à la période de questions orales. Je vais reconnaître en principale une première question. M. le député de Bertrand.

## QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

### La vente des actifs aurifères de SOQUEM à Cambior

**M. Parent (Bertrand):** Merci. Le 24 juillet 1986, le gouvernement procédait en toute hâte à la vente des actifs aurifères de SOQUEM à Cambior. Cette transaction a été autorisée par simple décret, soit les 26 mars, 30 avril et 23 juillet 1986. Est-ce que le ministre délégué à la Privatisation et responsable de la bonne marche de ce dossier a reçu avant le 24 juillet 1986 des avis juridiques quant à la façon de procéder dans cette transaction, soit par décret plutôt que par projet de loi?

**Le Président:** M. le ministre délégué à la Privatisation.

**M. Fortier:** Dans ce dossier, à peu près tous les avocats de Montréal ont été impliqués. Il ne faudrait pas se surprendre si les avis juridiques ont été énoncés de différentes façons, mais je peux vous assurer qu'en ce qui nous concerne, nous avons procédé de la façon qui nous a été recommandée par les juristes du gouvernement qui nous confirmaient que la façon que nous avons choisie était de procéder en toute légalité, comme ce fut fait.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, en additionnelle.

**M. Parent (Bertrand):** Est-ce que le ministre est prêt à déposer ces avis juridiques qui ont été fournis au gouvernement?

**Le Président:** M. le ministre délégué à la Privatisation.

**M. Fortier:** Ces avis juridiques, normalement, ne sont pas déposés. Je peux prendre avis de la question et je vous donnerai une réponse à la première occasion.

**Le Président:** M. le député de Bertrand.

**M. Parent (Bertrand):** Oui. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il est exact que les avis juridiques sollicités par son gouvernement et les représentants de SOQUEM, qu'il a reçus d'un important bureau d'avocats de Québec, indiquent que la recommandation de procéder dans la transaction doit se faire par projet de loi et non par décret?

**Le Président:** M. le ministre délégué à la Privatisation.

**M. Fortier:** M. le Président, j'ai répondu à la question. J'ai dit que les conseillers juridiques du gouvernement nous ont recommandé de procéder de la façon selon laquelle nous avons procédé et qu'il y avait d'autres avocats qui avaient des opinions juridiques différentes. Je crois qu'il ne faut pas s'en surprendre et que, finalement, le gouvernement a décidé de procéder de la façon qui fut faite.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, en additionnelle.

**M. Parent (Bertrand):** En additionnelle, M. le Président. En plus des avis juridiques, est-ce que le ministre peut nous confirmer si c'est exact que l'avis du secrétaire général du Conseil exécutif était aussi de procéder par projet de loi?

**Le Président:** M. le ministre délégué à la Privatisation.

**M. Fortier:** Non, je ne peux pas le confirmer parce qu'à ma connaissance cette opinion n'a jamais été portée à mon attention.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, en additionnelle.

**M. Parent (Bertrand):** Est-ce que le premier ministre peut nous confirmer si l'avis du secrétaire général du Conseil exécutif dans cette transaction était de procéder par projet de loi plutôt que de procéder par décret dans la vente des actifs de SOQUEM à Cambior?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, je n'ai pas souvenir - cela remonte quand même à une dizaine de mois - que le secrétaire général ait émis une opinion contraire à celle décidée par le Conseil des ministres. Je me souviens d'une discussion sur les implications juridiques, comme c'est normal dans ce genre de transaction, mais je me souviens que nous en sommes facilement

venus à la conclusion que le processus choisi était le plus efficace et le plus conforme aux institutions.

**Le Président:** M. le député de Bertrand.

**M. Parent (Bertrand):** Le ministre délégué à la Privatisation, responsable de la bonne marche dans ce dossier, peut-il expliquer pourquoi on a encore au feuilleton depuis le 27 mai 1986, un dépôt de projet de loi de la part de son collègue, le ministre délégué aux Mines? Pourquoi le retrouve-t-on encore au feuilleton et pourquoi n'a-t-on pas encore déposé, ici, en cette Chambre, ce projet de loi?

**Le Président:** M. le ministre délégué à la Privatisation.

**M. Fortier:** M. le Président, je crois que les réponses que j'ai données expliquent le fait qu'à un moment donné le ministre délégué aux Mines avait reçu certains avis voulant que peut-être il serait préférable... mais par la suite, je l'ai dit, nous avons reçu les avis des juristes du gouvernement qui nous disaient que l'adoption d'un tel projet de loi n'était pas nécessaire et en conséquence le projet de loi est encore au feuilleton et j'imagine qu'il va le rester jusqu'à la fin de la présente session.

**Le Président:** M. le député de Bertrand, toujours en additionnelle.

**M. Parent (Bertrand):** Oui, M. le Président. Le ministre est-il conscient, par son attitude, de l'ambiguïté qui est créée par le fait qu'il ne veut pas déposer actuellement les avis juridiques, pas plus que le projet de loi préparé par son collègue, le ministre délégué aux Mines? Est-il conscient qu'il fait en sorte de semer l'ambiguïté quant à la légalité de cette transaction?

**Le Président:** M. le ministre délégué à la Privatisation.

**M. Fortier:** M. le Président, ceux qui cherchent à semer le doute, dont de toute évidence le député de Bertrand que je salue, que je n'avais pas vu depuis plusieurs jours à cette Assemblée... J'aimerais indiquer que, de fait, certains juristes avaient évoqué la possibilité que, dès que la transaction serait faite entre SOQUEM et Cambior, il y aurait peut-être des poursuites qui seraient prises. Mais, de toute évidence, aucune poursuite n'a été prise et on se trouve à ce moment-ci devant une situation de fait où Cambior est en très bonne marche, c'est une compagnie qui réussit très bien. Quant à SOQUEM, j'affirmerai que le conseil d'administration de SOQUEM a confirmé la façon qui fut adoptée par le gouvernement du Québec et

au moment où l'on se parle, je crois qu'il n'existe aucun problème juridique.

**M. Brassard:** M. le Président.

**Le Président:** M. le député de Lac-Saint-Jean, en principale?

**M. Brassard:** En principale.

**Le Président:** En principale.

#### **Part plus équitable de contrats fédéraux de recherche**

**M. Brassard:** M. le Président, on apprenait aujourd'hui que les dépenses du gouvernement fédéral dans les domaines de la science et de la technologie sont dix fois plus importantes à Ottawa qu'à Montréal, que le Québec a reçu cinq fois et demie moins de contrats de recherche que l'Ontario et deux fois et demie moins que la Colombie britannique et que, pour la première fois, en termes de valeur de contrats obtenus, la part du Québec a glissé en dessous de la barre de 10 % en 1986.

Compte tenu de l'importance de la qualité des emplois dans ce secteur, M. le Président, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes pourrait-il nous indiquer ou indiquer à cette Chambre s'il a l'intention ou si, déjà, il a mis en branle avec ses collègues concernés un plan d'action, une stratégie avec objectif de faire que le Québec obtienne une part plus équitable des contrats fédéraux en matière de recherche, de science et de technologie?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes. M. le ministre.  
(14 h 20)

**M. Rémillard:** M. le Président, il est difficile d'interpréter correctement des séries de chiffres lorsque les termes de référence ne sont pas clairement définis. Cependant, je crois que nous pouvons voir dans cet article publié aujourd'hui une situation que nous devons déplorer. Je dois répondre oui à la question, nous avons déjà pris des actions concrètes pour remédier à cette situation qui dure déjà depuis très longtemps. Mon collègue, le ministre responsable du Commerce extérieur et du Développement technologique est à mettre en place une politique, en concertation avec les ministères impliqués, pour que cette situation soit corrigée le plus tôt possible. Entre autres, nous ferons en sorte que le bureau du Québec à Ottawa soit sur place pour que nos entreprises, nos firmes puissent être informées des offres de service qui peuvent venir du gouvernement fédéral.

M. le Président, en conclusion, je voudrais rassurer l'Opposition et lui dire que

nous faisons tout ce qui doit être fait pour que la situation soit corrigée le plus rapidement possible.

**Le Président:** M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

**M. Brassard:** M. le Président, je suis disposé à faire confiance au ministre, mais pourrait-il nous préciser, puisqu'il parle d'actions qu'il a entreprises en cette matière, quelles actions précises il a accomplies dans le but, justement, de favoriser davantage le Québec dans la répartition des contrats de recherche du fédéral? Quelles actions avez-vous entreprises? Quand vous dites que vous avez l'intention de mettre en branle une politique d'action à cette fin le plus tôt possible...

**Le Président:** Votre question.

**M. Brassard:** ...qu'est-ce que cela veut dire, le plus tôt possible?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Affaires canadiennes.

**M. Rémillard:** M. le Président, je voudrais tout d'abord remercier M. le député de la confiance qu'il m'accorde. Je voudrais lui dire, évidemment, que ce n'est pas une situation qui date d'hier. Bien sûr, c'est une situation qui perturbe le domaine de la recherche dans nos firmes, mais nous nous retrouvons dans cette situation parce qu'on n'a pas pris les actions qui s'imposaient il y a déjà quelques années. Maintenant, il faut agir d'une façon concertée, il faut agir pour que cette situation soit réparée le plus tôt possible.

Comme je vous l'ai mentionné, la politique est établie par mon collègue du Commerce extérieur et du Développement technologique et nous ferons en sorte que cette situation puisse être corrigée le plus tôt possible.

**Le Président:** M. le député de Lac-Saint-Jean, en additionnelle.

**M. Brassard:** M. le Président, est-ce que le ministre reconnaît qu'une décision favorable quant à l'implantation de l'agence spatiale à Montréal aurait des effets et des retombées bénéfiques en matière de contrats de recherche et de développement technologique au Québec et aurait donc pour effet de corriger au moins partiellement le déséquilibre actuel en cette matière? Est-ce que, à ce moment-là, il convient qu'il faudrait faire des démarches beaucoup plus vigoureuses que celles qui sont faites actuellement pour obtenir l'agence spatiale à

Montréal?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales.

**M. Rémillard:** Il est certain que s'il y avait cette agence spatiale, cela pourrait encourager la recherche. Nous voulons, de fait, qu'il y ait des réalisations aussi concrètes dans ce domaine. Cependant, ce que je peux vous dire, c'est qu'il y a quand même le domaine global de la recherche où nous n'avons pas notre part comme Québécois. Il faut remédier à cette situation. Nous allons faire en sorte, entre autres, que les inscriptions au fichier du ministère des Approvisionnement et Services soient rectifiées pour que des firmes québécoises soient susceptibles de faire ces contrats de recherche, que ces firmes puissent être inscrites et puissent donc participer aux contrats de recherche du gouvernement fédéral.

**Le Président:** Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

**Mme Blackburn:** Merci, M. le Président. En additionnelle au premier ministre. Est-ce que le premier ministre est conscient que la dispersion des responsabilités, notamment la scission du ministère de la Science et de la Technologie en deux ministères, constitue un obstacle à l'établissement d'une politique cohérente de développement scientifique et technologique et que cette dispersion a pu nuire à la coordination des efforts du gouvernement québécois et explique que la part du Québec diminue en matière de recherche?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président.

**Le Président:** A l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Bourassa:** La députée est sans doute au courant que nous avons des comités interministériels qui siègent et qui regroupent les différents ministres qui peuvent soumettre des propositions pour le développement technologique au Québec. Donc, ce n'est pas parce qu'il y a plusieurs ministres qui, directement ou indirectement, peuvent être impliqués que les résultats ne sont pas importants.

**Le Président:** Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

**Mme Blackburn:** M. le Président, cette fois, cela s'adresse au ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science. Est-ce que le ministre peut nous dire s'il participe avec les ministres au Conseil

canadien des ministres de la Science et de la Technologie créé en décembre dernier? Est-ce que son ministère est représenté aux différents groupes de travail? Je pense, en particulier, au groupe de travail touchant l'organisation de la recherche fondamentale de même que la mise au point de programmes conjoints universités-industries.

**Le Président:** M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

**M. Ryan:** M. le Président, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science participe à tous les travaux préparatoires aux réunions qui se tiennent à Ottawa sous les auspices du ministre d'État chargé des sciences et de la technologie. Nous avons participé de très près, même je pourrais dire, en toute vérité, de manière principale, à la préparation de la position québécoise sur la politique canadienne en matière de science et de technologie, qui vient d'être confirmée à Vancouver. Nous sommes convenus, M. MacDonald et moi, avec l'approbation du premier ministre, que M. MacDonald, le ministre du Commerce extérieur et du Développement technologique, assure la liaison régulière avec notre homologue fédéral, M. Oberle, mais chaque fois que des questions sont soulevées qui relèvent du ministère dont j'ai la responsabilité, elles me sont automatiquement transmises et toutes les positions qui engagent le Québec aux réunions fédérales-provinciales ou aux rencontres Québec-Ottawa sont arrêtées en étroite concertation.

**M. Gratton:** Vous voyez? Vous voyez comment ça marche?

**Le Président:** Mme la députée de Chicoutimi, en additionnelle.

**Mme Blackburn:** Une dernière additionnelle, M. le Président.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**Mme Blackburn:** Est-ce que le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science peut me dire s'il participe effectivement aux réunions du Conseil canadien des ministres de la Science et de la Technologie? Il est toujours responsable de la science, que je sache.

**Le Président:** M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

**M. Ryan:** La dernière réunion s'est tenue à Vancouver, et je n'étais pas présent. La réunion précédente avait eu lieu à Montréal en décembre, et je n'étais pas

présent, mais j'étais présent par la contribution que j'ai faite à la préparation de la position québécoise, je peux vous l'assurer.

**Le Président:** En principale, M. le député... À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît!

M. le député de Lévis, en principale.

#### L'étiquetage des produits irradiés au Québec

**M. Garon:** M. le Président...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Garon:** ...j'ai eu l'occasion de déposer hier une pétition de 9652 noms de personnes qui s'inquiètent des travaux qui sont faits au gouvernement fédéral au sujet de l'irradiation des aliments et de l'étiquetage sur l'irradiation des aliments. Le comité permanent de la consommation et des corporations d'Ottawa siège sur ces questions et, notamment, sur la possibilité de transformer la réglementation qui considère l'irradiation comme un additif en une autre terminologie qui serait "un procédé" plutôt qu'un additif, ce qui veut dire que les garanties sont moins sévères à ce moment-là, et possiblement l'étiquetage.

Ma question s'adresse au ministre de l'Agriculture. J'aimerais savoir si, en fonction des interrogations des consommateurs québécois, il peut donner l'assurance que les consommateurs québécois, quelle que soit la décision au niveau du gouvernement fédéral, pourront savoir si les produits qui sont sur les tablettes sont des produits irradiés ou non irradiés pour qu'ils puissent faire un choix en conséquence, en fonction de leur option.

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Pagé: Merci, M. le Président. J'apprécie la question du député de Lévis concernant un sujet particulièrement délicat, qui concerne l'ensemble des consommateurs et des consommatrices, non seulement du Canada, mais aussi du Québec. Je crois et je ne peux prétendre, comme très certainement le député de Lévis, être un spécialiste de ce sujet, de cette question malgré toute son importance. Cependant, il faut bien avoir à l'esprit qu'il y a une distinction à faire entre un additif et un procédé. Un additif est évidemment une application chimique alors que le procédé de traitement des aliments par irradiation peut être aussi interprété comme étant un procédé physique. M. le Président, ce procédé, cette façon de traiter les aliments fonctionne dans certains pays

depuis plusieurs années. L'objectif de ce traitement a deux cibles: évidemment, la prolongation, en termes de conservation, du produit et aussi l'intervention sur la qualité du produit pour enlever la propagation des bactéries, etc. Il y a deux écoles: ceux qui sont pour et, évidemment, ceux qui sont contre.

**Des voix:** Ha! Ha! Ha!  
(14 h 30)

**M. Pagé:** Et, dans certains cas, M. le Président, il faut convenir que ceux qui sont contre sont farouchement contre. Ce qu'on a fait et ce que j'ai fait comme ministre de l'Alimentation, parce que c'est ma responsabilité d'intervenir auprès du gouvernement du Canada, parce que c'est le gouvernement du Canada qui a juridiction, par le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social et aussi par Consommation et Corporations Canada en ce qui concerne l'étiquetage... À la conférence des ministres le 30 mars dernier, malgré que le Québec - M. le Président, c'est un sujet important; je vais conclure quand même - n'ait pas juridiction directement sur le sujet, j'ai donné un préavis au ministre fédéral de l'Agriculture de mon intention d'aborder ce sujet et de le faire inscrire à la rencontre des ministres des provinces. Cela a été accepté, cela a été inscrit et cela a été discuté. J'ai fait valoir le point de vue, comme ministre de l'Alimentation du Québec, que les consommateurs du Québec devraient être informés. Pour moi et pour nous, cela nous apparaît comme un droit fondamental et légitime qu'ils soient informés du produit qui est ou qui n'est pas irradié. La réponse a été non seulement positive, favorable, mais les représentants du gouvernement du Canada m'ont indiqué que c'était prévisible en termes d'application pour l'année 1987. Le Québec fait son travail, M. le député.

**Le Président:** M. le député de Lévis, en additionnelle.

**M. Garon:** M. le Président, indépendamment des décisions qui vont être prises par le gouvernement fédéral - je repose ma question - est-ce que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a l'intention de permettre à ceux qui sont contre de tout simplement faire le choix et de pouvoir ne pas consommer des aliments irradiés s'ils ne veulent pas le faire? Est-ce que le ministre, qui a dit qu'il n'avait pas juridiction en la matière, a obtenu des avis juridiques lui disant qu'il n'avait pas juridiction en la matière?

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**M. Pagé:** M. le Président, je dois comprendre que le député n'a pas écouté complètement ma réponse. J'ai très clairement indiqué que, pour nous et pour moi, comme ministre de l'Alimentation, le consommateur a le droit de savoir, en termes d'étiquetage, en termes d'identification des produits, quel aliment a été irradié, pour que cela soit très clairement compris aussi et qu'on ne soit pas obligé d'avoir suivi un cours de chimie pour comprendre ce qui est écrit sur l'étiquette, que cela soit très clair. C'est notre position, premièrement.

Deuxièmement, concernant la possibilité pour le Québec d'intervenir, évidemment ce dossier est actuellement pris en considération en regard de ses aspects juridiques, notamment, mais je vous ai indiqué la réceptivité des représentants fédéraux du ministre de l'Agriculture du Canada. Aussi, à cette conférence, on a pris soin de faire venir des représentants d'autres ministères directement concernés par ce sujet. On m'a fait part de la volonté du gouvernement du Canada de rendre officielle et formelle, dans les faits, cette information aux consommateurs. À la lumière de cela, je verrai ce qu'il est opportun de faire. Je prendrai mes responsabilités et je formulerai des recommandations en conséquence au Conseil des ministres.

**Le Président:** M. le député de Lévis, question additionnelle.

**M. Garon:** M. le Président, je répète ma question pour la troisième fois. Est-ce que le ministre, indépendamment des décisions du gouvernement fédéral qui ne légifère pas province par province, en assumant ses responsabilités en matière d'inspection des aliments, est-ce qu'il va permettre aux consommateurs québécois qui sont contre l'irradiation de faire leur choix de ne pas consommer d'aliments irradiés sur le territoire québécois? Et, en fonction de ce qu'il a déclaré qu'il n'avait pas juridiction, est-ce qu'il a eu des avis juridiques du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation lui disant qu'il n'a pas juridiction en cette matière?

**Le Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. M. le ministre.

**M. Pagé:** M. le Président, pour la troisième fois, je vais indiquer au député de Lévis que notre position est claire. On va dans le sens des préoccupations et des besoins des consommateurs et des consommatrices. Je comprends que le député de Lévis a soulevé cette question pour se faire excuser un peu de son vote contre les projets de loi 133 et 134 qui, eux, protègent les

consommateurs.

**Le Président:** À la question.

**M. Pagé:** Ce que je dis au député de Lévis... Le député de Lévis nous dit indépendamment des décisions fédérales, etc. Je dis ceci: Comme ministre, j'ai amené ce sujet au nom du gouvernement à la table des ministres des provinces et du Canada. J'ai reçu formellement ce jour-là des indications très claires que la procédure qui allait permettre l'identification adéquate du produit allait être réalisée en 1987. J'ai ajouté, et je le répète pour la troisième fois, M. le député, si vous voulez bien m'écouter, s'il vous plaît.

**Le Président:** En conclusion.

**M. Pagé:** Je vous dis que ce dossier est présentement traité, analysé, étudié et le gouvernement va prendre ses responsabilités, ce que vous n'avez d'ailleurs pas fait sur ce sujet même si vous avez été là pendant neuf ans, M. le député.

**Le Président:** M. le député de Verchères, question principale.

**La conséquence des  
restrictions budgétaires  
appliquées aux assistés sociaux**

**M. Charbonneau:** M. le Président, ce matin le caucus des députés du Parti québécois rencontrait les représentants du Front commun des assistés sociaux du Québec que je salue d'ailleurs parce qu'il y en a qui sont ici dans les tribunes. Nous avons longuement discuté des conséquences des actions du gouvernement non seulement à l'égard de l'opération des visites à domicile mais de l'ensemble des actions du gouvernement depuis un an et demi dans le dossier de l'aide sociale et des plus démunis de notre société.

La question s'adresse au premier ministre. Est-ce que le premier ministre reconnaît que la grande majorité des personnes qui ont été coupées à la suite des visites à domicile vivaient déjà, avant ces visites, sous le seuil de la pauvreté et que la conséquence de ces visites et de ces coupures a été qu'on a appauvri ces gens et qu'on a rendu encore plus difficile leur vie familiale?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** Je comprends qu'aujourd'hui l'Opposition pose des questions plus sérieuses, plus pertinentes. J'espère que ce n'est pas relié à l'absence de quelqu'un.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposi-

tion. À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le leader de l'Opposition, une question de règlement.

**M. Chevette:** Oui, M. le Président. Deux choses. D'abord pour informer le chef du gouvernement que M. Johnson rencontre présentement des groupes de jeunes, des groupes de travailleurs en fermeture d'usine, des groupes de femmes violentées qui sont laissées pour compte par son gouvernement.

**Le Président:** Sur la question de règlement. Sur la question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevette:** Deuxièmement, je vous ferai remarquer que la période de question est toujours sérieuse jusqu'au moment où le premier ministre se lève.

**Le Président:** Ce n'est pas une question de règlement. M. le premier ministre, en réponse à la question. En réponse à la question.

**M. Bourassa:** Je voudrais répondre au leader de l'Opposition, grand champion des pétards mouillés avec les différents dossiers. Je voudrais lui dire...

**M. Chevette:** Il y a du monde qui vous écoute...

**M. Bourassa:** Est-ce que... Bon...

**Le Président:** S'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! M. le premier ministre.

**Une voix:** ...de Charlesbourg.

**Une voix:** Chauveau.

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! J'ai reconnu le premier ministre et j'aimerais bien entendre la réponse de M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** Je voudrais répondre au leader de l'Opposition que je n'ai nommé personne. C'est lui qui a tiré des conclusions.

**Des voix:** Ha! Ha! Ha!

**M. Bourassa:** Pour répondre au député de Verchères, je crois qu'on a eu l'occasion à de très nombreuses reprises, de justifier, d'expliquer - d'autres viendront à l'occasion des crédits - les gestes qui ont été posés par le gouvernement dans ce dossier du contrôle des coûts qui, comme il le sait, ont été appuyés par plusieurs des anciens dirigeants du gouvernement précédent, dont la ministre responsable comme telle, Mme Pauline

Marois.

**Une voix:** Ce n'est pas vrai.

**Une voix:** Oui, c'est vrai.

**M. Bourassa:** Il faut examiner l'application de la loi, l'application des directives ou des règlements, il faut examiner cela en fonction des objectifs du gouvernement.

J'ajoute, pour le député de Verchères, qu'il y a des sommes additionnelles qui ont quand même été octroyées à la fin de l'année dernière et que, dans les crédits, il est prévu 42 000 000 \$ additionnels: c'est quand même une somme qui n'est pas marginale, c'est une somme importante qui vise à stimuler, à encourager les bénéficiaires de l'aide sociale à travailler.

**Le Président:** M. le député de Verchères, en additionnelle. En additionnelle.

M. Charbonneau: En additionnelle. Je suis content de voir que le premier ministre trouvait la question sérieuse. Le problème, c'est qu'il n'y a pas eu de réponse.

**Le Président:** En additionnelle. En additionnelle.

**M. Charbonneau:** Est-ce que vous êtes conscient que votre opération a contribué à appauvrir des milliers de familles québécoises qui vivaient déjà sous le seuil de la pauvreté? Est-ce que vous êtes conscient...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Charbonneau:** ...que depuis quinze mois, il y a une détérioration de la situation des plus pauvres dans notre société par rapport aux plus riches de notre société?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** Contrairement à son habitude, le député frôle la démagogie en disant qu'on a voulu appauvrir ou enrichir. C'est tellement facile d'énoncer ce genre d'affirmation ou d'accusation. C'est peut-être l'accusation la plus facile qui puisse être faite en politique. Il sait fort bien que l'objectif de ce programme n'était pas d'appauvrir qui que ce soit, mais simplement de pouvoir récupérer des sommes pour en donner plus à ceux qui en ont réellement besoin. C'est tout!  
(14 h 40)

**Le Président:** Toujours en additionnelle. En additionnelle.

**M. Charbonneau:** Est-ce que le premier ministre est conscient que, contrairement à

ce qu'il vient d'affirmer, l'ensemble des économies réalisées par cette opération de visites à domicile et de contrôle n'est pas retourné aux bénéficiaires de l'aide sociale et que, contrairement à ce qu'il dit, les gens qui ont droit à l'aide sociale, les plus démunis qui n'ont pas été coupés, eux, n'ont pas eu davantage des économies que le gouvernement a réalisées?

**Le Président:** M. le premier ministre. M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** Je crois qu'on a déjà répondu à cette question. On a donné des chiffres et on en donnera d'autres si cela paraît utile et nécessaire à l'occasion des débats sur les crédits du ministre responsable.

**Le Président:** M. le député de Verchères, en additionnelle.

**M. Charbonneau:** Est-ce que le premier ministre est conscient qu'à partir du diagnostic posé par le livre blanc sur la fiscalité des particuliers, c'est le gouvernement qui est le premier responsable des comportements qu'il pourchasse par ses agents d'aide sociale? Et est-ce qu'à cet égard le gouvernement peut nous dire quand il a l'intention d'augmenter le revenu de travail admissible des assistés sociaux qui est de 40 \$ par mois pour une famille actuellement? Est-ce que le gouvernement va remplir cette promesse électorale qui date maintenant de quinze mois?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, je ne peux dévoiler le contenu des réformes fiscales puisque le député de Verchères cite le livre blanc sur la fiscalité. Le ministre des Finances vient d'annoncer le budget pour le 7 mai prochain. Le député pourra me poser, des questions le 8 mai.

**Le Président:** M. le député de Verchères, en additionnelle.

**M. Charbonneau:** M. le Président, est-ce que, le 8 mai, le gouvernement nous annoncera qu'il entend suivre l'exemple du gouvernement ontarien qui prévoit abolir cette année la fin du harcèlement auprès des femmes seules qui vivent leur vie privée avec des personnes d'un autre sexe? Est-ce que le gouvernement du Québec a l'intention d'imiter le gouvernement ontarien?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Charbonneau:** Parce que, si le premier ministre n'est pas au courant c'est l'un des principaux objets des visites à domicile actuellement. Et la ministre de la

Santé...

**Le Président:** M. le député de Verchères! M. le premier ministre. Vous étiez en additionnelle, M. le député de Verchères.

**M. Bourassa:** M. le Président, j'ai dit que, pour ce qui a trait aux aménagements fiscaux en fonction du livre blanc sur la fiscalité, je préférerais que le député attende le discours sur le budget.

**Le Président:** En additionnelle, M. le député de Verchères.

**M. Charbonneau:** M. le Président, le premier ministre sait-il que le gouvernement ontarien actuellement n'entend pas faire cette correction par des mesures fiscales?

**Le Président:** Votre question.

M. Charbonneau: Est-ce que le premier ministre entend suivre l'exemple du gouvernement ontarien?

**Le Président:** M. le premier ministre.

**M. Bourassa:** M. le Président, pour la troisième fois, je suis obligé de dire au député de Verchères qu'il aura un portrait plus complet des actions du gouvernement dans ce secteur quand le discours sur le budget sera connu.

**Le Président:** Je vais maintenant reconnaître une question principale à la formation ministérielle. M. le député de Fabre.

#### **Conventions collectives signées dans le secteur de la santé et des services sociaux**

**M. Joly:** Merci, M. le Président. Ma question s'adresse à Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Une voix:** Les CLSC.

**M. Joly:** On sait qu'au cours du mois de décembre dernier le gouvernement du Québec en est venu à des ententes de principe avec les divers syndicats impliqués dans le renouvellement des conventions collectives des employés des secteurs parapublic et public et, notamment, avec les employés du réseau de la santé et des services sociaux. Mme la ministre peut-elle nous dire, aujourd'hui, si ces ententes de principe ont amené le gouvernement à signer des conventions collectives et si oui, avec quel syndicat ou fédération y a-t-il eu des signatures?

**Le Président:** Mme la ministre de la Santé et des Services sociaux.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, je veux remercier le député de Fabre de sa question. Je suis extrêmement heureuse de dire à cette Chambre que, le 17 mars, des conventions collectives étaient signées avec les trois groupes d'infirmières, le 20 mars, avec l'Union des employés de services de la FTQ et le Syndicat canadien de la fonction publique. Et, finalement, vendredi soir dernier, nous signions des conventions avec la Fédération des affaires sociales affiliée à la CSN. Ce qui veut dire que, sur environ 200 000 travailleurs et travailleuses au sein de la santé et des affaires sociales, il reste environ 30 000 à 35 000 travailleurs qui n'ont pas encore signé, mais j'ai bon espoir de signer avec quelques-uns la semaine prochaine et, par la suite, que tout soit complété au début de mai.

M. le Président, je voudrais profiter de l'occasion pour remercier et féliciter tant nos représentants aux tables patronales que les négociateurs des tables syndicales...

**Le Président:** En conclusion, Mme la ministre.

**Mme Lavoie-Roux:** ...qui ont...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! Mme la ministre, en conclusion.

**Mme Lavoie-Roux:** M. le Président, je pense qu'il convient dans les circonstances de remercier et de féliciter tant les tables patronales que syndicales qui ont déployé énormément d'effort pour arriver à des conventions signées.

**Des voix:** Bravo! Bravo!

**Le Président:** La conclusion, madame.

**Mme Lavoie-Roux:** En terminant, M. le Président, le gouvernement se réjouit - et je suis certaine que l'Opposition partage ses sentiments - de penser que nous avons épargné à la population le chaos habituel que l'on connaissait dans le domaine de la santé et des services sociaux lors des négociations collectives.

**Des voix:** Bravo! Bravo!

**Le Président:** Je vais vous reconnaître, M. le député de Laviolette, en principale.

**M. Jolivet:** Oui, monsieur...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! En principale, M. le député de Laviolette.

**M. Jolivet:** Oui, M. le Président, il ne me resterait qu'à souhaiter Joyeuses Pâques à tout le monde. Ma question...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Jolivet:** Ma question s'adresse au ministre délégué...

**Une voix:** Cela ressemblait à l'eau de Pâques!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! À l'ordre, s'il vous plaît! On en a encore pour une semaine et demie. M. le député de Laviolette.

#### **Le rapport demandé sur la gestion de REXFOR**

**M. Jolivet:** Merci, M. le Président. Ma question s'adresse au ministre délégué aux Forêts. J'avais l'occasion de lui poser une question eu égard au congédiement du président-directeur général de la société REXFOR et sans m'annoncer de façon précise la nomination de son ex-patron, M. Darveau. Dans le journal **Le Soleil** du 28 mars dernier - et c'était aussi connu à la société REXFOR - on dit qu'une bataille mesquine et sauvage avait eu lieu pour le congédiement du directeur général et cela, à la suite de la nomination de quatre organisateurs libéraux au conseil d'administration de REXFOR. Ma question est la suivante: est-ce que le ministre...

**Le Président:** Votre question.

**M. Jolivet:** ...peut m'indiquer s'il est vrai qu'un rapport avait été demandé sur la gestion financière de REXFOR et, par conséquent, de son directeur général par M. Alain Belzile, avocat de Rivière-du-Loup et organisateur du ministre.

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Forêts.

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** M. le Président, je vais dire comme le leader de l'Opposition: Ris pas Albert!

**Des voix:** Ha! Ha!

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît! Allez, monsieur... À l'ordre, s'il vous plaît! Sur une question de règlement, M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevette:** Oui, M. le Président, d'habitude, je dis: Ris pas Albert, quand il y a une question plantée ou bien qu'il ne sait pas la réponse.

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Forêts, en réponse à la question, s'il vous plaît. À l'ordre, s'il vous plaît! M. le

ministre, vous avez maintenant la parole. À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** Merci, M. le Président. Je dirai au député de Laviolette que je n'ai pas à m'immiscer dans les décisions du conseil d'administration de REXFOR. Il a été porté également à ma connaissance qu'une vérification ou une étude concernant les dépenses ou les frais d'administration de REXFOR a été demandée par le conseil d'administration et que ce rapport a dû être déposé dernièrement au conseil. Je crois que c'est dans l'ordre des choses d'un conseil d'administration et des administrateurs de s'informer et de comprendre l'administration de la compagnie qu'ils dirigent.

**Des voix:** Bravo!

**Le Président:** M. le député de Laviolette, en additionnelle.

**M. Jolivet:** Le ministre peut-il m'indiquer, vu qu'il est le ministre responsable de la société REXFOR, s'il a l'intention de déposer et de rendre public le rapport qui a été demandé par le président du comité de vérification, M. Alain Belzile?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Forêts.

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** M. le Président, il me fera plaisir de déposer le rapport annuel de REXFOR en cette Chambre, à l'Assemblée nationale. Je crois que ce rapport annuel fera état de tout ce qui s'est passé d'intéressant et d'intérêt public, comme dans tout rapport annuel de compagnie.  
(14 h 50)

**Le Président:** M. le député de Laviolette, en additionnelle.

**M. Jolivet:** M. le Président, est-ce que le ministre peut me confirmer que la demande de rapport sur la gestion de la société REXFOR et de son directeur général, commandée par M. Belzile, a été fait au nom du conseil d'administration de REXFOR?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Forêts.

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** Je peux affirmer en cette Assemblée, M. le Président, que le rapport en question a été demandé par le comité de vérification qui fait partie du conseil d'administration de REXFOR. Je n'ai pas eu à intervenir dans cette décision. En plus, je dirai au député de Laviolette que cette question de vérification ou d'examen n'est pas dirigée contre l'ancien président-directeur général de REXFOR.

**Le Président:** M. le député de Laviolette, en additionnelle.

**M. Jolivet:** Est-ce que le ministre peut me dire de façon bien précise s'il est courant que, si le mandat a été donné par le conseil d'administration de REXFOR au président du comité de vérification, comment il se fait que la demande de vérification faite à la firme connue par les libéraux, Mallette, Benoît, Rondeau, a été faite sur du papier du cabinet d'avocat de M. Alain Belzile? La deuxième question: est-ce que M. Alain Belzile, membre du conseil d'administration de REXFOR, a reçu des émoluments, du salaire, sous quelque forme que ce soit, pour la lettre qu'il a envoyée à la firme?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Forêts. M. le ministre.

**M. Côté (Rivière-du-Loup):** M. le Président, ce sont des détails que je ne connais pas, mais je suis convaincu que Me Alain Belzile n'a pas reçu d'honoraires pour transmettre un mandat à la firme Mallette, Benoît, Rondeau. J'en suis convaincu. Évidemment, je n'assiste pas aux conseils d'administration de REXFOR et je ne peux répondre exactement dans les détails. Peut-être le député de Laviolette a-t-il des informations que je n'ai pas? Mais, M. le Président, si j'obtiens d'autres informations, il me fera plaisir de les lui transmettre.

**Le Président:** M. le député de Mercier, en principale.

#### La durée des cours de français aux réfugiés

**M. Godin:** M. le Président, la ministre de l'Immigration a annoncé il y a quelques semaines, des cours de français aux réfugiés. Or, il s'agit de cours de 180 heures seulement. Ses experts nous ont dit hier en commission parlementaire que le ministère reconnaît qu'il faut généralement de 1000 à 1200 heures de cours à un immigrant pour être fonctionnel en français. Comment explique-t-elle cette différence, c'est-à-dire dix fois plus, pour un immigrant et dix fois moins pour un réfugié?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Robic:** M. le Président, c'est juste. Nous avons annoncé que nous avons obtenu des montants additionnels pour dispenser des cours à temps plein aux revendicateurs du statut de réfugié, dont le statut doit être régularisé. Mon ministère a étudié le nombre d'heures nécessaires pour qu'une personne soit bilingue. Vous

comprendrez, M. le Président, que parmi les gens qui s'inscrivent à ces multiples cours que l'on donne à l'intérieur de mon ministère certains ont déjà une connaissance du français et ils ont donc besoin de moins d'heures de cours pour se spécialiser. D'autres connaissent moins le français ou pas du tout et ces gens peuvent s'inscrire à plus d'un cours. Ils peuvent répéter le cours jusqu'à ce qu'il se sentent confortables dans la langue.

M. le Président, je crois que les cours que l'on donne sont adéquats et on espère que les gens qui sentent qu'ils ont besoin d'un second cours s'y inscriront.

**Le Président:** En additionnelle, M. le député de Mercier.

**M. Godin:** M. le Président, est-ce que la ministre estime que cette trempette de français ou, en anglais, "this dip in French", est suffisante pour être fonctionnel dans cette langue française au Québec, oui ou non?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Robic:** M. le Président, je sais que nous offrons plus que jamais des cours de français et aux revendicateurs et aux femmes à domicile, et des cours sur mesure, des cours à temps partiel. Nous avons élargi le nombre de cours que l'on donne pour aider au plus grand nombre de nouveaux arrivants à se franciser et à s'intégrer, chose que vous n'avez pas faite.

**Le Président:** M. le député de Mercier, en additionnelle.

**M. Godin:** Quand auront-ils droit à des cours de français dignes de ce nom, Mme la ministre? Quand auront-ils droit à des cours de français dignes de ce nom, M. le Président?

**Le Président:** Mme la ministre de l'Immigration.

**Mme Robic:** M. le Président, vous comprendrez ma surprise à cette question qui vient de l'ex-ministre des Communautés culturelles et de l'Immigration qui a lui-même donné ces cours pendant toutes ces années où il a été ministre. Il n'a pas fait de changement.

**Le Président:** En principale.

**M. Brassard:** En principale, M. le Président.

**Le Président:** Brièvement, le temps achève. M. le député de Lac-Saint-Jean, je

vous reconnais.

**Projet de champ de tir  
pour les F-18 à Bagotville**

**M. Brassard:** Oui. Depuis près de trois ans, il y a une demande du gouvernement fédéral auprès du Québec pour implanter au Lac-Saint-Jean un polygone de tir pour les F-18 installés à la base de Bagotville. Après une étude d'impact d'une firme privée commandée par le gouvernement fédéral, après une analyse du dossier par un comité interministériel québécois et après aussi une visite du ministre en région qui a consulté et entendu les intervenants sur cette question, le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes entend-il donner suite à l'idée qu'il a évoquée en région, soit la tenue d'audiences publiques sur le sujet par une commission bipartite composée de commissaires du Québec et du gouvernement fédéral ou est-il suffisamment informé sur ce dossier pour prendre une décision immédiate et transmettre une réponse au gouvernement fédéral sur cette question?

**Le Président:** M. le ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes.

**M. Rémillard:** M. le Président, je me suis rendu dans la région du Lac-Saint-Jean et du Saguenay. J'ai rencontré les intervenants et j'ai même rencontré le caucus des députés péquistes. J'ai discuté avec eux et j'ai pris bonne note de leur grande réserve quant à ce champ de tir qu'on veut établir dans la région. Ils m'ont mentionné leur réserve, leurs questions. Je crois qu'ils ont posé des questions très pertinentes que nous nous posons aussi comme gouvernement, à savoir que nous avons des questions concernant la sécurité des gens, concernant l'avenir économique de la région et concernant la protection de l'environnement de la région. Nous avons eu les rapports d'un comité interministériel qui nous a indiqué certaines difficultés concernant ces trois aspects de la question.

M. le Président, j'ai communiqué avec le ministre Benoît Bouchard il y a maintenant près d'un mois pour lui suggérer la création d'un groupe de travail qui pourrait étudier les réelles implications de ce champ de tir pour les avions F-18, tant en fonction de la sécurité des personnes que de la protection de l'environnement et de l'avenir économique de la région.

**Le Président:** En conclusion, M. le ministre.

**M. Rémillard:** J'attends toujours sa réponse, M. le Président.

**Le Président:** Je vais mettre fin à la période régulière de questions. Nous allons continuer les affaires courantes.

Il n'y a pas de vote reporté cet après-midi.

Motions sans préavis.

Avis touchant les travaux des commissions. M. le leader du gouvernement.

**Le discours sur le budget sera  
prononcé le jeudi 7 mai, à 20 heures**

**M. Gratton:** M. le Président, avant de donner un avis touchant les travaux des commissions, le premier ministre, au cours de la période de questions, a évoqué la date du 7 mai pour le prononcé du discours sur le budget. Or, le ministre des Finances, en parlementaire respectueux des institutions, me demande de confirmer de façon formelle que son discours sur le budget sera bel et bien prononcé jeudi le 7 mai prochain.

**Une voix:** À 20 heures.

**M. Gratton:** À 20 heures, M. le Président.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevette:** M. le Président...

**Le Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

**M. Chevette:** Il me semblait, M. le Président, que pour le respect des institutions, on avait convenu de discuter formellement de ce cas et non pas du choix de la date du ministre des Finances. Cela avait fait l'objet d'une très longue discussion l'an dernier du fait qu'on ait dans la même semaine, à l'intérieur de 48 heures, la réplique de l'Opposition. Il me semble qu'on était même aller à la commission de l'Assemblée nationale pour éventuellement faire des modifications au règlement et, à la suggestion même du leader du gouvernement, de modifier le règlement là-dessus pour ne pas qu'on se retrouve avec des problèmes comme l'an dernier. Aujourd'hui, sans aucune discussion, sans aucun préavis et sans aucun avis de quelque nature que ce soit, on nous apprend en pleine Assemblée nationale qu'on répète l'exploit d'un jeudi comme l'an passé.

**M. Gratton:** M. le Président.

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Je voudrais rectifier les faits. Je n'ai jamais consenti à ce qu'on amende le règlement pour exiger du ministre des Finances qu'il prononce son discours sur le budget lors d'une journée plutôt qu'une

autre au cours de la semaine. Ce avec quoi j'étais d'accord, c'était une modification du règlement qui éviterait de devoir requérir le consentement unanime de l'Assemblée pour pouvoir discuter ou prononcer le discours sur le budget pendant que l'étude des crédits était déjà entamée, puisque le leader de l'Opposition nous avait refusé son consentement l'an dernier et que nous avons dû suspendre les règles.  
(15 heures)

La réplique de l'Opposition vient immédiatement le soir même, dans une période de temps limité, j'en conviens, mais le soir même du prononcé du discours sur le budget la critique de l'Opposition peut répliquer. C'est par la suite, à la séance subséquente, soit le mardi suivant, que l'Opposition peut donner la réplique formelle au discours sur le budget. Il n'y a pas de velléité de notre côté, il n'y a pas d'intention de changer quoi que ce soit au règlement à cet égard.

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevrette:** M. le Président, je n'ai pas dit au leader du gouvernement qu'il avait fait des demandes en ce sens. J'ai dit que des discussions avaient eu lieu à la commission de l'Assemblée nationale, en votre présence. On a même présenté une proposition pour prévoir dorénavant dans le règlement que, statutairement, le discours sur le budget soit prononcé un mardi pour permettre une réplique le mercredi, pour avoir à l'intérieur d'une semaine ouvrable les deux positions des partis. Je me souviens très bien de ce que je dis, mais on n'a pas eu par la suite à se pencher de nouveau sur les demandes qu'on avait faites. Et là, on nous ramène au 7 mai prochain, un jeudi, encore à l'intérieur des crédits, et on est avec le même règlement que l'an passé.

**Le Président:** M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** M. le Président, on n'est pas dans la même situation puisque l'étude des crédits n'est pas commencée. Et j'avise tout de suite l'Assemblée que l'étude des crédits ne commencera pas avant le 7 mai, ni même avant la fin du débat entourant le discours sur le budget. Je reconnais que l'Opposition a demandé qu'on modifie le règlement pour que le ministre des Finances ne soit plus libre de choisir la journée de la semaine où il prononce son discours sur le budget. Nous avons opposé une fin de non-recevoir à cette demande, et je maintiens ici qu'il n'est pas question pour nous de faire en sorte qu'on prive le ministre des Finances de l'entière liberté dont il a toujours joui en parlementarisme de style britannique de choisir la date de son discours sur le budget.

**Le Président:** Est-ce qu'il y a d'autres avis touchant les travaux des commissions?

#### Avis touchant les travaux des commissions

**M. Gratton:** Oui, M. le Président. J'avise l'Assemblée que, le mardi 14 avril 1987, de 10 heures à 12 h 30, à la salle Louis-Hippolyte-Lafontaine, la commission de l'économie et du travail poursuivra l'étude détaillée du projet de loi 102, Loi sur les terres du domaine public.

**Le Président:** J'ai deux avis à faire à cette Assemblée. Premièrement, la commission de l'Assemblée nationale se réunira à la salle du Conseil législatif cet après-midi, environ 20 minutes après les affaires courantes. Deuxièmement, la commission de l'Assemblée nationale siégera également lundi prochain, de 19 heures à 23 heures, à la salle du Conseil législatif. J'ai eu cet avis en dernier juste avant de monter...

**M. Chevrette:** ...

**Le Président:** M. le leader de l'Opposition.

**M. Chevrette:** ...sur une autre partie. Étant donné que la Chambre ne siège pas lundi, je pense qu'il avait été convenu avec le leader adjoint que vous fassiez également la motion de convocation pour mardi matin, 10 heures. Sinon, on se retrouverait dans l'illégalité, du fait que la Chambre ne siège pas lundi. Il faudrait que vous avisiez pour les deux jours: lundi soir et mardi matin.

**Le Président:** Je vais ajouter un avis. Il y en a un pour cet après-midi. Celui pour lundi est toujours valable, de 19 heures à 23 heures, et, mardi prochain, la commission de l'Assemblée nationale se réunira également à la salle du Conseil législatif, à 10 heures, c'est-à-dire le matin. Les trois avis...

**Une voix:** ...

**Le Président:** Non, je n'ai pas à donner les avis de ce soir, automatiquement, nous serons à la commission tout à l'heure et nous déciderons entre nous du déroulement des travaux. Est-ce qu'il y a d'autres avis concernant les travaux des commissions?

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée, M. le député de Laviolette.

#### Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

**M. Jolivet:** M. le Président, c'est un préavis que je donne au leader. Je l'ai mentionné ce matin au ministre de l'Énergie et des Ressources, je sais qu'il doit discuter

avec son collègue délégué aux Forêts. On nous a apporté ce matin des amendements à la loi 102 qui touchent une loi qui a déjà été adoptée par le Parlement, c'est-à-dire la loi 150, Loi sur les forêts. J'aimerais savoir si le leader peut s'entendre avec les deux ministres pour que, lors de l'étude de ces articles, le ministre délégué aux Forêts soit présent à la commission, puisque cela touche sa loi et que nous avons l'intention de l'interroger.

Le Président: M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, il ne m'appartient pas de déterminer la façon dont les travaux se déroulent en commission parlementaire, mais je veux bien, à la demande du député de Laviolette, faire les vérifications qui s'imposent et lui donner l'information dès que je l'obtiendrai.

Le Vice-Président: Cela met fin à la période des affaires courantes.

Aux affaires du jour, M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: M. le Président, je vous prierais d'appeler l'article 34 du feuilleton, s'il vous plaît.

#### Projet de loi 5

##### Adoption

Le Vice-Président: À l'article 34 du feuilleton, M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu présente la motion d'adoption du projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec. M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu.

##### M. Pierre Paradis

M. Paradis (Brome-Missisquoi): Merci, M. le Président. Nous sommes maintenant rendus à la dernière étape de l'adoption du projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec.

Comme il est indiqué dans les notes explicatives du projet de loi, cette loi mettra en place des modifications nécessaires à la Loi sur le Régime de rentes du Québec à la suite du changement apporté au mode de calcul de la moyenne des traitements et salaires hebdomadaires par Statistique Canada. Cette moyenne, rappelons-le, sert de base pour établir le maximum des gains admissibles en vertu du Régime de rentes du Québec. Le projet permet donc de maintenir le maximum des gains admissibles au même niveau que celui du Régime de pensions du Canada dont la formule de calcul a été adoptée le 27 juin 1986. Il nous paraît

important qu'à ce niveau, les deux régimes soient identiques puisque le maximum de gains admissibles est utilisé pour déterminer les différentes prestations auxquelles ont droit les travailleuses et les travailleurs québécois.

Dorénavant, soit à compter du 1er janvier 1988, si le projet de loi est adopté en troisième lecture et sanctionné, le nouvel indice couvre une population élargie de travailleuses et de travailleurs. Comparativement à l'ancien indice qui était fondé sur la rémunération des employés travaillant dans des entreprises de 20 employés et plus, le nouvel indice inclut la rémunération de tous les employés travaillant dans des entreprises de 3 employés et plus et il est inférieur au précédent d'environ 8 %. Cependant, le maximum des gains admissibles n'est pas affecté à la baisse par ce changement, car la formule servant à en déterminer le niveau est également modifiée. Alors que la formule précédente utilisait, comme vous le savez, la valeur de l'indice même pour déterminer le maximum des gains admissibles, la nouvelle formule que j'ai expliquée à plusieurs reprises à l'Opposition utilise le pourcentage d'augmentation annuelle du nouvel indice pour faire augmenter le maximum des gains admissibles. Cette formule, comme nous avons tous été en mesure de le constater, est beaucoup plus simple que la précédente. Elle permet aussi de mieux refléter les fluctuations du niveau des salaires sur le maximum des gains admissibles en se rapportant à l'évolution récente de l'indice. Ainsi, désormais, le maximum des gains admissibles du Régime de rentes du Québec sera indexé annuellement selon l'augmentation du niveau des salaires au cours de la dernière année, comme les pensions du Canada.

En terminant, je tiens à remercier tous ceux et celles qui auront contribué à l'adoption de ce projet de loi. L'Opposition, par la voix du député de Verchères, a démontré jusqu'à maintenant une saine collaboration à ce processus parlementaire. De ce côté-ci, nous avons toutes les raisons pour le remercier de cet apport constructif. Il en est de même pour les différents intervenants qui ont été impliqués de près à la préparation de cette importante pièce législative. Je sollicite donc, M. le Président, l'adoption du projet de loi 5. Merci de votre attention.

Le Vice-Président: Je cède maintenant la parole à M. le député de Verchères. (15 h 10)

##### M. Jean-Pierre Charbonneau

M. Charbonneau: Merci, M. le Président. Comme je l'avais indiqué lors de l'étude du principe du projet de loi, nous

allons appuyer sans réserve le projet de loi du ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu. Je pense que ce projet de loi, si important soit-il, est d'abord et avant tout un projet de loi technique qui permet finalement aux bénéficiaires du Régime de rentes du Québec de ne pas être pénalisés par rapport à des changements de mode de calcul qui se font actuellement au gouvernement fédéral.

Dans le fond, je voudrais dire à ce moment-ci que je suis un peu déçu de voir que le ministre n'a pas profité de l'occasion aujourd'hui pour me donner des réponses simples mais importantes aux questions que je lui ai posées la semaine dernière à savoir que des problèmes importants existent à l'égard de toute la problématique de la sécurité du revenu à la retraite des Québécois et des Québécoises. J'ai déjà indiqué que la caisse se vide. Le ministre est au courant. Le projet de loi qu'il a fait adopter au mois de juin dernier ne réglait que partiellement ce problème de la caisse du Régime de rentes du Québec qui se vide.

Il y a tout le problème de la bonification du Régime de rentes du Québec qui se pose, étant donné que, dans le fond, à cause du jeu de l'indexation et du vieillissement de la population, tout cela fait en sorte que, finalement, les pensions payées par les assurances auxquelles les gens souscrivent n'ont plus la même valeur au moment où elles sont utilisées qu'au moment où les gens les paient, c'est-à-dire actuellement.

Il y a tout le problème de l'intégration des régimes supplémentaires de retraite qui est important parce qu'une bonne partie des gens qui travaillent au Québec travaillent dans des petites et moyennes entreprises qui ne peuvent pas bénéficier de régime supplémentaire de rentes.

Finalement, il y a l'engagement électoral important. Je vois que la ministre déléguée à la Condition féminine est ici. J'aurais aimé que le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu ou, tout au moins, sa collègue, profite de l'occasion de la présentation de ce projet de loi - le ministre a dit que c'était un projet de loi important - pour nous indiquer aussi que dans ce dossier-là les choses ne sont pas mortes et qu'on devrait connaître effectivement un aboutissement prochain.

Donc, quatre dossiers majeurs, interreliés les uns avec les autres et tous liés à la problématique importante de la sécurité du revenu à la retraite. Un document important du gouvernement précédent avait été publié. Il avait bien expliqué cette problématique.

Comme je l'ai indiqué au ministre, on n'est pas obligé d'être d'accord sur les actions à poser à l'égard de ces problèmes-là mais il est important que des actions soient

posées. Or, après un an et demi, on est certainement en droit de ce côté-ci de demander des comptes au gouvernement, de lui demander où il va et ce qu'il entend faire à l'égard de ces questions importantes.

Dans le fond, ces questions sont beaucoup plus importantes, tout compte fait, que le projet de loi qui est devant nous. Je l'ai indiqué. Pour nous, le projet de loi ne fait pas de problème. C'est un projet de loi technique. On a hâte, de ce côté-ci de la Chambre, de connaître les intentions du gouvernement à l'égard de ces quatre dossiers et on a surtout hâte de voir enfin les actions posées très clairement et très spécifiquement dans ces quatre dossiers.

Je pense que le gouvernement ne peut pas se contenter ni de ce projet de loi-ci ni du projet de loi qu'on a adopté au mois de juin dernier. On ne doit pas se préoccuper de ces questions uniquement pour nous qui, un jour ou l'autre, arriverons à l'âge de la retraite, mais pour nos enfants, nos petits-enfants, en fait pour les générations à venir. C'est notre responsabilité politique. Gouverner, ce n'est pas juste gouverner pour le présent, c'est aussi gouverner pour l'avenir, pour le futur. Et le futur, il est temps qu'on s'en occupe. Il y a près de deux ans maintenant parce que le document qui avait été rendu public par l'ancien gouvernement l'avait été à peu près à ce moment-ci de l'année. Donc, après deux ans où les problèmes ont été clairement identifiés, ce document avait fait l'objet de nombreuses réflexions. Si j'avais eu le temps aujourd'hui, M. le Président, j'aurais pu faire un historique complet de tous les documents préparatoires, réflexions à l'intérieur de l'appareil gouvernemental, commissions d'enquête au Québec ou même à Ottawa qui se sont penchées, au cours des dix ou quinze dernières années, sur le problème de la sécurité du revenu à la retraite. Ce document était un document synthèse qui ramassait l'ensemble des travaux qui ont été effectués depuis plusieurs années et qui identifiait clairement, de façon très vulgarisée, les défis que notre société et les décideurs politiques doivent relever et auxquels ils doivent s'attaquer.

Il me semble qu'après un an et demi, le moment est venu d'avoir des réponses, d'avoir de l'action. Le moment est venu où le gouvernement doit livrer la marchandise. Dans certains cas c'est une marchandise promise en campagne électorale et, dans d'autres cas, c'est une marchandise due de toute façon, une marchandise qui doit être livrée si on veut être responsable et si on veut faire face à nos responsabilités à l'égard de l'avenir autant que du présent.

En conclusion, M. le Président, si le ministre le voulait, il pourrait profiter de son droit de réplique pour nous donner quelques indications plus précises que le droit

de réplique un peu rapide et un peu facile qu'il a utilisé la semaine dernière. On ne lui demande pas d'embarquer dans des simagrées techniques ou des formules mathématiques. On lui demande de nous dire ce qu'il entend faire à l'égard de ces quatre grandes questions interreliées qui s'attaquent toutes au problème important de l'amélioration des conditions de sécurité à la retraite des Québécois et des Québécoises. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à M. le ministre de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu pour l'exercice de son droit de réplique.

**M. Pierre Paradis (réplique)**

**M. Paradis (Brome-Missisquoi):** Merci beaucoup, M. le Président. Très brièvement, en réplique aux commentaires du député de Verchères. Je lui dirai qu'en réplique la semaine dernière, alors que nous étions à l'adoption du principe du projet de loi en deuxième lecture, je lui avais dès lors indiqué quelles étaient les formules mathématiques, traduites dans un langage pas tout à fait simple, je l'admets, afin qu'il puisse mieux se préparer pour l'étude article par article du projet de loi. D'ailleurs, cette préparation a permis à l'ensemble des législateurs en cette Chambre de passer à travers un projet de loi aussi important en quelques minutes seulement lors de la commission plénière.

Je reviens à l'argument du livre orange du Parti québécois, si je peux l'appeler ainsi, qui a été produit, il y a quelque deux ans, par celle qui m'a précédé au ministère de la Main-d'Oeuvre et de la Sécurité du revenu, Mme Pauline Marois, et cosigné, si ma mémoire est fidèle, par le ministre des Affaires sociales à l'époque, l'actuel député de Joliette et leader de l'Opposition. C'est vrai que ce livre orange contenait plusieurs avenues, plusieurs propositions de modifications au Régime de rentes du Québec, mais c'est également vrai en ce qui concerne une des avenues que, de ce côté-ci de la Chambre en tout cas, nous considérons comme étant prioritaire parce que nous en avons fait un engagement électoral formel, soit la question de la rente pour le conjoint au foyer. Le fameux livre orange concluait à ce que le gouvernement ne s'aventure pas dans une telle direction. À ce moment-là, vous comprendrez que le gouvernement précédent étant contre la rente pour le conjoint au foyer, il nous a fallu reprendre, à partir de zéro - même lorsqu'un gouvernement précédent est contre, parfois il faut partir de plus loin que zéro - toutes les études, toutes les démarches, afin de pouvoir livrer la marchandise, comme nous nous sommes engagés à le faire au cours de la

dernière campagne électorale.

Je retiendrai, en conclusion, M. le Président, que l'Opposition a voté pour le principe et a manifesté son accord aux modalités du projet de loi qui est devant nous, tout comme l'Opposition avait voté pour le principe et avait manifesté son accord à un projet de loi que j'avais déposé l'an passé. Je dirai tout simplement au député de Verchères qu'en matière de rentes, oui c'est un sujet qui est important. C'est un sujet qui est important pour ceux et celles qui retirent présentement des rentes, mais c'est également un sujet important pour ceux et celles qui en retireront au cours des prochaines années. Le gouvernement actuel ne s'est pas complu dans l'inaction comme le gouvernement du Parti québécois. En quelque quinze mois, le gouvernement actuel a déjà proposé à l'ensemble des parlementaires de cette Chambre deux lois qui ont fait l'unanimité. Et, M. le Président, j'espère que les autres lois que nous proposerons quant à l'amélioration, quant à la bonification du Régime de rentes du Québec, dans les mois et dans les années qui viendront, recevront également l'assentiment de l'ensemble des parlementaires de cette Chambre. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Est-ce que cette motion d'adoption du projet de loi 5, Loi modifiant la Loi sur le Régime de rentes du Québec, est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**Le Vice-Président:** Adopté.

M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Pagé: M. le Président, j'appelle l'article 37 du feuillet, s'il vous plaît! C'est appelé au nom du leader du gouvernement.

**Projet de loi 86**

**Adoption**

**Le Vice-Président:** Très bien, M. le ministre. À l'article 37 du feuillet, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation propose l'adoption du projet de loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires.

M. le ministre, la parole est à vous.  
(15 h 20)

**M. Michel Pagé**

**M. Pagé:** Merci, M. le Président. Évidemment, je suis bien fier d'intervenir sur le projet de loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires à l'étape de la troisième lecture.

J'ai fait la démonstration et j'entends la faire encore une fois, même si cela a été formulé à plusieurs reprises, autant ici en deuxième lecture qu'au moment de l'étude du projet de loi article par article... J'espère que cette démonstration très claire, très évidente, très nette du bien-fondé de la décision de notre gouvernement sera reconnue par les gens de la minorité, par l'Opposition.

M. le Président, c'est le cas que notre gouvernement décidait de mettre fin à une entente qui avait été signée par le précédent gouvernement prévoyant une somme de 40 000 000 \$ à dépenser sur l'île Notre-Dame à Montréal, entente modifiée puisque les documents, que j'ai eu l'occasion de signer avec M. Yvon Lamarre, représentant de la ville de Montréal au début de l'année 1986, auront permis au gouvernement du Québec, à notre gouvernement, d'injecter 10 500 000 \$ de dépenses, de l'argent des contribuables et du Québec, 10 500 000 \$, ce qui est quand même une somme très intéressante, très importante, très substantielle pour revitaliser le parc floral de l'île Notre-Dame à Montréal et compléter les travaux de rénovation majeure qui étaient devenus nécessaires au Palais de la civilisation.

Jusqu'à présent, l'Opposition n'a su utiliser, pour défendre son point de vue, que des arguments de caricature, biaisés et, dans certains cas même, complètement faux. On a parlé ici, et je l'ai entendu très clairement de la voix du député de Lévis, de construction de guérites à 300 000 \$, de clapiers de 3000 pieds carrés et de hall d'entrée de 3 000 000 \$, langage auquel nous sommes habitués évidemment. Exagération, interprétation, énoncé, non seulement discutable, mais complètement faux et sans appui. On a dit bien des choses. Cela s'est succédé à mesure que les députés d'en face prenaient la parole, et, encore hier, on avait un témoignage éloquent de leur attitude tout à fait irresponsable et tout à fait non fondée dans ce dossier.

À ces attaques grossières et sans fondement, j'ai répondu pour ma part et je continue de répondre avec des arguments techniques, des arguments qui s'appuient sur des choses concrètes, des arguments irréfutables, qui sont basés sur des études réalisées par des experts indépendants parce qu'on a parlé souvent, du côté de l'Opposition, du gonflement des coûts. Le précédent gouvernement avait prévu des dépenses de 40 000 000 \$. La facture, la lecture du dossier à partir d'études en profondeur, sérieuses, complètes, pas sur le coin de la table, pas de façon expéditive, mais l'étude de ce dossier par les spécialistes a démontré très clairement qu'il allait en coûter beaucoup plus que les 40 000 000 \$ prévus par mon prédécesseur, soit plutôt entre

65 000 000 \$ et plus près de 70 000 000 \$.

Cela a été fait par des experts indépendants plusieurs semaines, et même par des études amorcées et réalisées plusieurs mois avant mon arrivée au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec.

On a vu récemment, M. le Président, comment on avait dû accroître le budget de la ferme en quelques mois de 2 500 000 \$ à 5 400 000 \$, parce qu'une ferme devait y être construite, et à 6 400 000 \$ si on incluait les systèmes audiovisuels, et ce, évidemment à cause de l'imprévoyance du gouvernement à cet égard. On avait prévu une ferme didactique, on avait prévu un carrefour où les gens pouvaient être informés et sensibilisés à la production. On avait oublié évidemment tout l'aspect du son et de l'audiovisuel dans les études préliminaires, parce que ce projet a été annoncé à partir d'études purement et simplement préliminaires par le député de Lévis à ce moment.

C'était là le premier dépassement d'importance observé par le comité de gestion. Ce n'était malheureusement pas le dernier, ni le seul évidemment. Nous l'avons vu, le pavillon du Québec devait coûter 300 000 \$ de rénovations. Après l'expertise, c'était plutôt 3 000 000 \$ qu'on aurait dû dépenser dans cet ouvrage au pavillon du Québec, encore une fois, à cause d'erreurs et d'oublis, à cause d'omissions, parce que le dossier n'était pas complet lorsque le précédent gouvernement et le ministre de l'Agriculture de l'époque, le député de Lévis, a pris sa décision. D'un édifice de verre construit il y a 20 ans - il faut se rappeler que cet édifice avait été construit il y a 20 ans dans le cadre de l'Expo 67 pour une durée de vie d'environ six mois à un an - où il n'y a pas de chauffage, où il n'y a pas de plomberie adéquate et qui comporte, par surcroît, des problèmes de structure, on voulait faire une vitrine permanente des pêches québécoises.

On n'avait prévu que 300 000 \$, alors que les réparations des ascenseurs seulement coûtaient à elles seules 225 000 \$. Mais là où le précédent gouvernement s'est littéralement fourvoyé, là où il a étalé le plus visiblement son ignorance et son imprévoyance, c'est que dans sa planification - le terme est évidemment beaucoup trop fort, le terme "planification" est probablement trop fort pour faire référence à l'analyse qui a été faite par le député de Lévis à l'époque - on avait omis de prévoir des choses qui étaient essentielles. Après cela on vient se surprendre ici à l'Assemblée nationale en faisant les gorges chaudes et en soutenant que c'est le gouvernement actuel qui, entre le 12 décembre et le 31 décembre, a augmenté les coûts.

Voyons donc! Si on fait référence au pavillon des expositions, nous savons tous que

c'est avant tout pour fournir un lieu d'exposition au Salon international de l'agriculture et de l'alimentation que le précédent gouvernement a créé le parc de l'île Notre-Dame. Le député de Lévis ne voulait plus tenir le salon au Stade olympique parce que et je cite, c'est extrait d'un mémoire qu'il adressait alors à ses collègues du Conseil des ministres. C'est le député de Lévis qui parle: "Le ciment grisâtre du Stade olympique reflète bien peu la nature, la terre chaleureuse." L'ex-ministre a donc voulu construire son propre parc comprenant un pavillon des expositions devant accueillir le salon avec simultanément sa partie sur l'alimentation et ses expositions animales et pour cela il a prévu 105 000 pieds carrés et 10 500 000 \$.

Seulement, voilà la tenue. Il faut constater que la tenue de pareilles expositions exige, selon les spécialistes qui en ont vu d'autres, qui sont des gens habitués de vivre et de composer, de définir, de bâtir des modèles d'intervention comme ceux-là, qui ne se limitent pas à faire comme le précédent ministre, visiter quelques expositions de par le vaste monde et regarder. Ce sont des spécialistes, des ingénieurs, des architectes, des professionnels, quoi. Ces gens ont très clairement démontré que la tenue de pareilles expositions exigeait au moins 300 000 pieds carrés et que l'édifice devait coûter alors plus de 30 000 000 \$ et non pas 10 500 000 \$ tel qu'il avait été prévu initialement.

J'ai d'ailleurs eu l'occasion, le 28 octobre dernier, de déposer une étude indépendante qui a été faite à ce sujet. En ne prévoyant que 105 000 pieds carrés seulement pour un pavillon devant accueillir le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation, avec sa partie des expositions animales et sa partie de commercialisation des produits québécois, le député faisait montre d'une imprévoyance très inquiétante, même d'une incompétence. Il faut appeler les choses par leur nom, bien que ce ne soit peut-être pas agréable à entendre de la part du député. Cela témoignait d'une méconnaissance inquiétante des normes minimales requises pour l'implantation d'un tel immeuble et la construction d'un tel immeuble. Il avait prévu le tiers de la superficie requise.

Le député aurait dû se renseigner avant d'avancer ces chiffres et de fixer le budget de ce pavillon à 10 500 000 \$. Il ne l'a pas fait. Sans étude sérieuse et avec des calculs faits sur un coin de table, le précédent gouvernement, le premier ministre et le ministre de l'Agriculture de l'époque ont signé un document, une entente avec la ville de Montréal prévoyant un pavillon de 105 000 pieds carrés seulement. Ils engageaient alors 10 500 000 \$ sans analyse de besoins et par surcroît sans analyse des

coûts. On n'a pas à être surpris, entre parenthèses, M. le Président, d'avoir vécu une situation budgétaire délicate, difficile pour le gouvernement du Québec, durement ressentie par ceux et celles qui nous écoutent, quand on voit le haut degré d'imprévoyance qui a animé ce gouvernement et qui l'a caractérisé pendant les années où il a été responsable de l'administration publique au Québec.

(15 h 30)

De deux choses l'une: ou le député de Lévis, à l'époque, a signé une entente avec la ville de Montréal sans s'assurer des besoins réels d'espaces physiques, de superficie, d'équipements lorsqu'il a signé l'entente, ou, l'autre élément, possiblement qu'il ne s'en n'est pas du tout préoccupé. Dans les deux cas, M. le Président, c'est totalement inacceptable. Le député semble ignorer que le pavillon des expositions agricoles, à Toronto, le Royal Winter Fair qu'il nous demande de concurrencer a une superficie de près de 1 000 000 de pieds carrés alors que lui, n'en avait prévu que 105 000. Il ne fait pas de doute que le député de Lévis avait de l'ambition lorsqu'il a conçu son pavillon. Seulement, le problème c'est qu'il a mal calculé ses superficies. Il voulait se comparer au SIAL, à Paris, il lui aurait alors fallu dix hectares pour construire et faire à Montréal un aménagement des immeubles comparables au Salon international de l'agriculture qui se tient à Paris, soit 1 076 000 pieds carrés, non pas 105 000 pieds. Il voulait concurrencer Cologne dit-il. Alors, c'est 212 000 mètres carrés qu'il lui aurait fallu. Pensez-y! 2 276 800 pieds carrés.

Vous savez c'est facile pour le député de Lévis de lancer des chiffres, de soumettre des comparaisons, sauf qu'il s'est trompé et c'est ce pourquoi évidemment on a dû prendre la décision qu'on a prise au début de l'année 1986. Cet élément du parc a été improvisé et cela a eu évidemment une répercussion directe sur le budget de dépenses à y affecter.

Si l'on parlait de la consultation du milieu. Le député et les députés ont prétendu ici devant cette Chambre qu'il y avait eu des discussions pendant cinq ans avec la ville et le Jardin botanique pour élaborer le projet. Cinq ans pour aboutir à un protocole d'entente incomplet, à une description très sommaire des travaux essentiels, cinq ans au cours desquels il aurait convaincu, dit-il, les éleveurs, les producteurs agricoles du Québec, les représentants des races laitières notamment, de venir tenir le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation à l'île Notre-Dame. Il ajoute que les éleveurs étaient d'accord et souhaitaient venir sur l'île. En février 1986, j'ai reçu une lettre du Comité conjoint des races laitières du

Québec, auquel j'ai référé hier, en réplique, au moment de la prise en considération du rapport de la commission qui a siégé. Cela a été très clairement indiqué par le Comité conjoint des races laitières du Québec. Encore une fois, ce sont les gens qui étaient susceptibles d'utiliser une telle infrastructure. Je cite: "Les membres du Comité conjoint des races laitières du Québec qui représentent les intérêts communs de tous les éleveurs de bovins laitiers de race pure au Québec désirent vous exprimer leur considération et inquiétude concernant le projet Montréal et gouvernement du Québec d'établir un complexe de fermes types et d'expositions sur les îles de Montréal. Nous tenons à préciser que les intéressés, c'est-à-dire les éleveurs qui animeront et participeront au projet, n'ont jamais et d'aucune façon de près ou de loin été consultés.

"Nous désirons vous informer que le site en lui-même est de tendance à éloigner la participation des éleveurs à toute forme d'exposition."

D'ailleurs, j'ai reçu un télégramme en janvier 1986 du Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire qui allait dans le même sens. Quand on parle de consultation, on parle de quoi? Le ministre n'a pas consulté. Les véritables consultations ce sont les fonctionnaires affectés au projet qui les ont faites. Plus tard, parce qu'il était évident que le monde agricole n'avait pas encore donné son avis sur la création de ce parc, ce sont ces consultations avec les gens du milieu sur les aspects pratiques, concrets et techniques du projet qui ont révélé les véritables besoins en équipements, en contenus, en aménagements, et en superficie. Dans le cas de la ferme, le Conseil des productions animales a été consulté, le Conseil des productions végétales a été consulté, la Fédération des producteurs de volailles a été consultée, la Fédération des producteurs de lait du Québec a été consultée. Pour ce qui est du Pavillon du Québec, la direction de l'Aquarium du Québec a été consultée et les ingénieurs de la ville ont assisté à ces rencontres comme à toutes les autres rencontres.

Pour la conception du Pavillon des expositions et du génie alimentaire, des gens de Culinar, de Hygrade, des Aliments Delisle, de Grissol, de Catelli ont été consultés etc., et ce dans le cadre des sessions de travail bien structurées et bien organisées. Ce sont leurs données remises à la ville de Montréal et traduites en plans et devis qui ont conduit aux estimations qu'on connaît et que j'ai rendues publiques ici, à l'Assemblée nationale, et plus particulièrement en commission parlementaire.

M. le Président, je comprends le fait que le député de Lévis et l'Opposition s'opposent à ce projet, tout comme je

retiens que le député de Lévis était très attaché à son projet de loi, tout comme j'ai retenu hier qu'il avait pris l'engagement de bâtir son propre parc si, éventuellement, son gouvernement prenait le pouvoir.

M. le Président, je vous dirai ceci: Le député de Lévis s'agite et parle d'une commission parlementaire, mais on a eu l'occasion d'étudier ce projet de loi article par article. On a parlé des chiffres, on a comparé nos données. Bien voyons donc! On a eu l'occasion de le faire.

M. le Président, je ne sais pas si le député de Lévis veut soulever un débat, mais il aura l'occasion d'intervenir et je pourrai répliquer à ce moment-là. Essentiellement, on dit ceci: Il nous est apparu très clairement, dès le début de 1986, dès notre arrivée, que ce projet allait engendrer des déboursés très appréciables, non pas 40 000 000 \$ mais 70 000 000 \$. Quand j'ai évoqué ici, à l'Assemblée nationale, ce que ça allait coûter, parce que ce projet-là... Je comprends que nos prédécesseurs ne se souciaient pas des coûts de financement de tels projets, mais si on calculait les coûts de financement du projet en ce qui regarde les dépenses en capital, si on ajoutait la garantie par l'entente que le Québec donnait à la ville de Montréal de couvrir la ou les parties du déficit d'opération, comme conséquence de l'opération de cette entreprise, cela pouvait aller jusqu'à 220 000 000 \$ de déboursés en incluant le financement.

Le député de Lévis en rit allègrement, mais c'est avec des gens comme cela... Et ceux et celles qui nous écoutent en sont témoins. Ils ont vécu cette irresponsabilité flagrante, cette incapacité d'administrer le Québec en tenant compte du coût de nos dépenses, de la portée de nos investissements et de l'effet de nos emprunts. Il ne faut pas se surprendre si, en arrivant à la tête du Québec, on a hérité d'une situation où jamais notre province n'a été aussi endettée qu'elle ne l'a été par le précédent gouvernement et particulièrement par des gestes posés et des décisions prises par des députés et des ministres comme le député de Lévis.

M. le Président, plus on analyse ce dossier, plus on constate que nous étions légitimés de revoir cette entente qui a été modifiée et qui a permis à notre gouvernement de verser quand même 10 500 000 \$ pour la revitalisation de l'île Notre-Dame et plus particulièrement le parc floral; tout comme il était important de procéder à des rénovations majeures au Palais de la civilisation qui accueille, comme on le sait, des expositions de type international.

J'ai très clairement indiqué hier et avant-hier, mardi et mercredi, à l'Assemblée nationale, la volonté très claire de notre gouvernement de faire davantage, de faire plus en ce qui concerne la promotion des

produits agricoles et alimentaires du Québec. Le gouvernement et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation sont particulièrement fiers du haut degré de performance de nos producteurs et de nos productrices en ce qui concerne les produits venant de nos fermes, de nos campagnes et de toutes les régions du Québec. Le Québec a atteint un degré de haute excellence en ce qui concerne la qualité des produits. Au Québec, l'industrie du secteur agro-alimentaire a su être imaginative et a développé toute une gamme de produits qui répondent de façon adéquate aux besoins et aux goûts évolutifs de nos consommateurs et de nos consommatrices. De plus, le développement de produits nouveaux, entre autres dans les productions contingentes, contribue de façon importante à sécuriser nos contingents ici ou nos quotas de production pour les producteurs du Québec.

(15 h 40)

Les députés de l'Opposition, comme le député de Lévis, ont fait valoir que notre gouvernement n'était pas préoccupé par la promotion et qu'on allait perdre cette vitrine sur l'île de Montréal. Certains ont évoqué ou ont appuyé leur argumentation sur le caractère touristique de la démarche. Je dirai ceci. Il nous est apparu davantage opportun, comme gouvernement, de mieux cibler nos interventions parce que ce sont les taxes et les impôts de ceux qui nous écoutent, de nos concitoyens et concitoyennes, que nous administrons. Fondamentalement, ce qui distingue des gens comme le député de Lévis, ancien ministre, et moi-même, comme nouveau titulaire du ministère, c'est que nous administrons l'argent comme s'il nous appartenait. On y fait bien attention; toutes les piastres sont importantes.

J'entendais des députés qui disaient: Même si cela allait coûter 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$ de plus, ce n'est pas grave. Mais, M. le Président, 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$, c'est beaucoup d'argent! Le député de Shefford a très clairement indiqué hier, au moment de la prise en considération du rapport, que 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$ de plus, ce n'était pas grave. Lorsqu'il a parlé des coûts de construction, ce député du Parti québécois a très clairement indiqué, ici même en cette Chambre, que 10 000 000 \$ à 20 000 000 \$ de plus pour les coûts, ce n'est pas grave. On s'excuse, mais pour nous du gouvernement, 10 000 000 \$ à 20 000 000 \$ ou 5 000 000 \$ à 10 000 000 \$, c'est beaucoup d'argent et c'est important, parce que toutes les piastres sont importantes, à partir de la première. C'est ce à quoi on s'est engagé comme équipe, et c'est ce à quoi on se convie aujourd'hui, comme gouvernement.

Quand je me réfère à l'obligation de

mieux cibler nos interventions, nous avons la conviction qu'il sera beaucoup plus utile pour les producteurs, beaucoup plus sécurisant pour le secteur agro-alimentaire, d'investir ces sommes pour les producteurs eux-mêmes plutôt que d'aller construire un gigantesque projet à l'effigie du précédent gouvernement et du précédent ministre sur l'île Notre-Dame. C'est beaucoup plus important. La promotion de nos produits, ce n'est pas seulement des bâtisses, c'est des actions concrètes. À cet égard, la performance du précédent gouvernement est là aussi éloquente. La promotion doit viser à atteindre certaines clientèles. On a évidemment la clientèle des consommateurs et des consommatrices du Québec pour sécuriser davantage la consommation par nos concitoyens de produits de chez nous.

Une des vitrines importantes, c'est évidemment nos expositions agricoles, lesquelles sont de plus en plus axées vers ce qu'on peut offrir à nos concitoyens dans chacune des régions du Québec. Notre intention est de contribuer, de revitaliser, d'activer, de dynamiser nos expositions agricoles dans chacune de nos régions, et particulièrement ces grandes expositions qui se tiennent dans des carrefours importants, dans notre province, que ce soit à l'Expo de Québec, cette exposition qui a très certainement un besoin de développement. D'ailleurs, le maire de Québec, M. Pelletier, prépare actuellement, avec les élus de la ville de Québec, un projet très intéressant en ce qui concerne l'Expo de Québec en l'an 2000. C'est certain qu'on doit commencer à réaliser des choses avant la fin de cette décennie pour revitaliser, pour activer, pour faire en sorte qu'une exposition importante comme celle-là puisse jouer pleinement le rôle qu'elle a à jouer auprès des clientèles, des citoyens du Québec, tout comme l'Expo de Saint-Hyacinthe.

J'ai parlé hier de l'exposition de Berthier. J'ai visité ces expositions en 1986, et j'ai été à même de voir comment la tenue d'une exposition agricole dans un milieu donné, dans une région, était importante pour vraiment démontrer aux citoyens et citoyennes de ces régions l'importance du secteur agricole et agro-alimentaire. Une vitrine dans chacune des régions est aussi intéressante et sera aussi performante qu'une vitrine à coups de millions sur l'île Notre-Dame. C'est notre position. Le député de Lévis n'est pas d'accord, je respecte son opinion, mais j'attends de lui, au moins, qu'il respecte notre décision, mandatés comme nous l'avons été par la population du Québec, le 2 décembre, pour administrer cette province.

Premier niveau d'intervention: revitaliser nos expositions agricoles. Deuxième niveau: renforcer le travail, l'investissement en capital humain et en

capital financier qui débouche sur l'organisation du Salon de l'agriculture et de l'alimentation. Si je voulais être démagogique, si j'adoptais une attitude un tantinet créditiste, comme cela arrive souvent au député de Lévis, je dirais ceci: Le député de Lévis voulait construire un immense parc et il avait de la difficulté à organiser le Salon de l'agriculture et de l'alimentation.

Ce salon est important. Vous savez, en 1974 était formé le Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire avec comme mandat d'organiser annuellement le Salon de l'agriculture et de l'alimentation dans la région de Montréal. C'est d'ailleurs, entre autres, pour la tenue de ce salon annuel que le député de Lévis et le précédent gouvernement avaient élaboré ce projet de construire ce super parc sur l'île Notre-Dame. Quand on regarde les statistiques - c'est ce qu'on a fait en arrivant - au début de cette décennie, en 1979-1980, il y avait 140 000 visiteurs par année à ce salon. Cela a diminué à 100 000. L'année suivante, cela a augmenté à 110 000 personnes qui se sont rendues visiter, qui ont payé leur droit d'entrée pour participer au Salon de l'agriculture et de l'alimentation. Cela a baissé à 90 000, 85 000 et, en 1985, c'étaient 65 000 visiteurs seulement au salon.

Pour nous, c'est important de le revitaliser. J'ai annoncé, lundi dernier, à Montréal, une modification à la structure de l'organisation de ce salon où le Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire s'associe à une société créée, entre autres, par l'Association des détaillants en alimentation du Québec qui participera évidemment à l'implantation d'une nouvelle entreprise qui organisera ce Salon de l'agriculture et de l'alimentation. Pour nous, c'est important de revitaliser cette activité. Je peux donner l'assurance à la Chambre que cette restructuration de l'appartenance ou de l'organisation de ce salon est porteuse d'espoir.

L'autre élément important, l'autre cible, c'est évidemment les autres provinces, les autres marchés, notamment les marchés européens. À cet égard, nous entendons faire en sorte que le Salon de l'agriculture et de l'alimentation devienne un véritable salon international. Nous entendons travailler avec les autres pays pour la promotion de nos produits. Nous ferons tout ce qui sera humainement possible au Centre de promotion de l'industrie agricole et alimentaire pour que ce salon soit enfin un véritable salon international, ce qui constitue des moyens beaucoup plus concrets, moins coûteux, répondant davantage aux besoins et à la capacité de payer des gens.

M. le Président, je ne sais combien il reste de temps. Je ne veux pas épuiser tout

mon temps. Les arguments ont été nombreux. Les points que je fais valoir aujourd'hui ont été formulés à plusieurs reprises, tant en deuxième lecture qu'au moment de l'étude du projet de loi à ses différentes étapes. Je tiens à vous dire que, pour nous, il était important de revoir ce projet. Cela n'implique pas pour autant une diminution de l'intervention du gouvernement en matière de promotion des produits agricoles et alimentaires. Cette révision de l'entente a été appuyée par les intervenants eux-mêmes. C'est un projet qui avait été sous-estimé au point de vue des coûts et la saine gestion des fonds publics impliquait la décision que j'ai recommandée au Conseil des ministres et qui a été prise par celui-ci. Merci, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Merci, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Nous allons poursuivre le débat sur cette motion d'adoption du projet de loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc d'expositions agro-alimentaires. Je cède la parole à M. le député de Lévis.  
(15 h 50)

#### M. Jean Garon

**M. Garon:** M. le Président, le problème avec le député de Portneuf, c'est qu'il dit n'importe quoi. Hier, en cette Chambre, il a dit que la commission parlementaire avait été tellement brève que cela avait duré quinze minutes et qu'on n'avait parlé de rien. Qu'est-ce qu'il dit aujourd'hui? Il dit qu'il a eu le temps de comparer les chiffres en long et en large, de nous remettre des dépôts, etc. Il y a eu une commission parlementaire, non pas deux.

Quand il dit qu'il nous a comparés... J'écoute les propos qu'il mentionne. Il ne nous a pas déposés de documents. Il ne nous a déposés aucun document. En commission parlementaire, il n'a déposés aucun document. Il nous dit qu'il y a eu des études d'experts. Il n'a mentionné aucun expert, il n'a mentionné aucune étude, il n'a référé à aucun document et il n'a déposés aucun document, M. le Président. Il y a toujours des limites. C'est un peu comme quand il nous parlait en cette Chambre récemment, lors d'une motion de blâme que nous avons présentée. Il nous a dit que les cultivateurs manifestaient parce qu'ils n'étaient pas au courant des dernières négociations avec le ministre. Il a donné une conférence de presse pour dire que l'UPA avait été consultée sur ses décisions dans le boeuf. L'UPA vient de publier un communiqué de presse pour dire: M. Pagé confond consultation et approbation et elle dément tout ce que le ministre a dit en commission parlementaire.

Je vais vous lire le communiqué de

presse. On vient me dire que le ministre est crédible? Il dit n'importe quoi, M. le Président. Que dit l'UPA? "Nous sommes étonnés de constater que le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation..."

**M. Pagé:** Question de règlement.

**M. Garon:** ...tienne l'Union des producteurs agricoles...

Le Vice-Président: Un instant! Un instant, M. le député de Lévis!

**M. Garon:** ...pour acquise dans tout le dossier de l'assurance."

**Le Vice-Président:** M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, pour un rappel au règlement.

**M. Pagé:** M. le Président, je vous prierais de rappeler le député de Lévis à l'ordre en ce qui concerne la pertinence du sujet et de lui demander de revenir au sujet discuté. Ce sujet du problème du boeuf, si vous voulez le discuter, il y a d'autres possibilités pour vous d'en discuter ici à l'Assemblée nationale et ça me fera plaisir d'en discuter avec vous, M. le député.

**Le Vice-Président:** Sur la question de règlement, M. le ministre et M. le député de Lévis...

**M. Houde:** ...

**Le Vice-Président:** Un instant, M. le député de Bertier! Je veux simplement vous rappeler l'article 256 du règlement: "Le débat sur la motion d'adoption d'un projet de loi est restreint à son contenu."

Nous sommes ici à l'étude en troisième lecture sur la motion d'adoption du projet de loi et nullement sur la question de l'adoption du principe ou de la prise en considération du rapport. En conséquence, notre règlement prévoit expressément que nous devons nous limiter au contenu du projet de loi. Je demanderais au député de Lévis de limiter strictement ses propos au contenu précis du projet de loi en discussion et non pas de les reporter à d'autres sujets touchant le domaine de la compétence du ministre, tel que le prescrit notre règlement.

M. le député de Lévis.

**M. Garon:** M. le Président, je suis en train de dire expressément au député de Portneuf, "ministre de l'Agriculture, qu'il nous dit n'importe quoi. Il a fait des affirmations et les gens démentent sans arrêt ses propos. Je donne un exemple de ça. Je dis que pas plus tard que récemment, mardi dernier, le président de l'UPA démentait le ministre. Je

donne un exemple parce qu'il fait des affirmations et je vais dans le même sens pour lui dire que ce qu'il a dit n'est pas exact. Régulièrement, le ministre de l'Agriculture nous fait des représentations et on constate, après vérification, que ça ne s'est pas passé comme ça.

Je dis que le dernier en lice qui l'a fait, c'est l'UPA, l'Union des producteurs agricoles, qui dit... Écoutez bien! Je suis obligé, M. le Président, de faire quand même état de ce qui se passe. L'Union des producteurs agricoles dit: "Nous sommes étonnés de constater que le ministre de l'Agriculture tiennait l'Union des producteurs agricoles pour acquise dans tout le dossier de l'assurance-stabilisation dans la production bovine." C'est ainsi que le président de l'UPA, M. Jacques Proulx, vient de réagir à la conférence de presse de M. Pagé du 3 avril dernier. Il y a deux pages de communiqué pour dire que dans tout ce qu'il a mentionné, il n'y a rien d'exact. Il dit même, écoutez bien! "Analysons maintenant les points que le ministre a annoncés comme si l'UPA était d'accord. Tout d'abord, les modifications décrétées par le ministre dans les trois régimes de stabilisation de production bovine..."

**Le Vice-Président:** Un instant! M. le député de Lévis. Je comprends que vous faites allusion ici à certains éléments de l'UPA, mais je vous demande de respecter strictement l'article 256 du règlement que je vous ai cité tantôt. Si vous voulez faire un débat sur les propos que le ministre aurait tenus dans d'autres circonstances et qui ne concernent pas directement le projet de loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires, actuellement en discussion... Nous devons tenir notre débat là-dessus. Je comprends fort bien que vous puissiez donner certains exemples en aparté, comme vous l'avez très bien fait, mais vous ne pouvez pas aller discuter au fond sur les exemples que vous donnez. Vous devez vous limiter au contenu du projet de loi 86. Je vous rappelle à nouveau à l'ordre dans le respect de l'article 256.

Allez-y! M. le député de Lévis.

**M. Garon:** M. le Président, la vérité a quand même des droits en cette Chambre. M. le Président, je vous le dis, tantôt le député a référé au comité des races laitières. Le comité des races laitières, c'est dans le domaine de l'agriculture. Je parle du domaine du boeuf. Je vous dis qu'on est quand même dans les expositions agricoles, M. le Président. Je vous dis que le président de l'UPA a démenti le ministre. Je vous donne un exemple. J'ai le droit de donner un exemple, M. le Président. Je comprends que vous n'aimez pas cela que je démentisse le

ministre. J'ai le droit de donner un exemple pour dire que...

**Le Vice-Président:** M. le député, un instant. M. le député de Lévis, je suis entièrement d'accord avec vous. J'ai reconnu tantôt expressément que vous aviez le droit, dans votre discours, de donner les exemples que vous voulez pour argumenter, pour appuyer vos propos en réponse au ministre. Je vous ai dit simplement que, dans l'exemple que vous donnez, au sens de notre règlement, nous sommes actuellement, en vertu de l'article 256, à l'étape de la discussion sur l'adoption du projet de loi, vous ne devez pas aller au fond des exemples que vous donnez.

Quand je vous ai rappelé à l'ordre tantôt, c'était pour vous dire que vous aviez discuté du fond de l'exemple que vous avez donné. Si c'est cela que vous voulez faire, vous devez vous prévaloir d'autres dispositions de notre règlement qui prévoient des débats pour ces sujets. En ce qui concerne le projet de loi actuellement en discussion, le projet de loi 86 qui abroge la Loi sur la Société du Parc des expositions agro-alimentaires, vous devez limiter vos remarques à cela. Je comprends que vous allez me dire que le projet n'est peut-être pas long, mais vous devez quand même limiter, à ce stade-ci, vos propos au contenu du projet de loi 86. C'est ce que je vous dis. Je ne veux pas vous empêcher de vous exprimer d'aucune façon, mais je dois quand même, à la suite de la demande qui m'a été adressée et également pour faire respecter notre règlement, vous demander de vous en tenir à la rigueur de notre règlement. Allez-y à nouveau.

**M. Garon:** M. le Président, je remarque que la rigueur de notre règlement n'est pas toujours appliquée de la même façon. Je dois dire qu'actuellement... Je donne un exemple et j'ai l'intention de le donner, M. le Président, mon exemple...

**Une voix:** Vous avez le droit.

**M. Garon:** Je vais le donner mon exemple. Je dis que le ministre, sans arrêt, nous réfère à des choses qui sont démenties dans le public et je dis que l'exemple le plus récent, parce qu'il réfère à toutes sortes de choses... Il n'y a jamais eu de dépôt de documents. Il n'y a jamais eu d'études qui ont été déposées. Le ministre a référé à cela. Je dis, M. le Président, qu'il n'y a pas eu d'étude de déposée. Nous n'avons vu aucune étude qui a été faite par le ministre. Il n'a donné aucune référence à son étude et il n'y a pas eu d'étude qui a été déposée. Si une étude avait été déposée, comme critique officiel en matière agricole, je l'aurais vue. Il n'y en a pas eu, M. le Président. C'est-y

clair? Cela ne peut pas être plus clair que ça. Est-ce que j'ai le droit de dire que le ministre a dit qu'il y avait eu des études de déposées et qu'on n'a pas vu ces études-là? Si le ministre veut déposer les études, on est prêt à les regarder, sauf qu'il n'y en a pas eu d'étude de déposée.

**M. Pagé:** Question de règlement.

**Le Vice-Président:** Sur une question de règlement, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

**M. Pagé:** M. le Président, le député de Lévis, tout à l'heure, en entendant mon commentaire en troisième lecture, a indiqué que les études n'avaient pas été déposées. Je veux bien collaborer avec le député de Lévis, mais, à plusieurs reprises au cours de l'étude en deuxième lecture, j'ai référé à des études qui avaient été faites. Lors de l'étude du projet de loi article par article, nous étions prêts et j'étais prêt comme ministre, évidemment, à déposer plusieurs documents, tout comme nous étions prêts à discuter de ces documents, tout comme nous étions préparés à discuter au fond de ces études. Or, M. le Président, l'Opposition n'a posé aucune question sur ce sujet, se limitant à quelques commentaires, et c'est pourquoi ces documents n'ont pas été déposés. Cependant, je me ferai un plaisir, M. le Président, si besoin en est pour le député - le projet de loi va être adopté en troisième lecture probablement aujourd'hui - je les lui ferai parvenir et il pourra les analyser, il pourra les commenter lorsqu'il le jugera opportun.

**Le Vice-Président:** Très bien, M. le ministre. C'était une mise au point qui était un peu une entorse au règlement, mais pour le débat, je pense que cela s'imposait. J'ai quand même laissé le ministre exposer son point de vue là-dessus. Je cède à nouveau la parole à M. le député de Lévis.

**M. Garon:** M. le Président, je constate que le ministre revient sur ses paroles. Il dit que les études n'ont pas été déposées. J'accepte, M. le Président, le dépôt des études et est-ce qu'on peut s'entendre, vous et moi, que les études vont être déposées officiellement? Et je vous en fais le garant parce que le ministre a pris un engagement de les déposer maintenant.

**M. Pagé:** Je ne déposerai pas ce que je n'ai pas.  
(16 heures)

**M. Garon:** Non, non. Là, il a dit qu'il y avait des études, il y avait des chiffres, c'était extraordinaire. Là, j'ai dit qu'il n'y en a pas eu de déposée. Là, il admet qu'il n'y en a pas eu de déposée, ni en commission parlementaire ni en deuxième

lecture. Il a dit qu'il y a référé. Je n'ai rien vu. Je ne sais pas à quoi il a référé. Là, il dit qu'il ne déposera pas ce qu'il n'a pas. M. le Président, je dis tout simplement que je vous fais le garant qu'il a dit qu'il était prêt à déposer ces études. Maintenant, il a l'air de reculer sur l'ampleur de ces études. Je vous fais tout simplement le garant, M. le Président. Le ministre a pris un engagement. Je vous fais le garant que je demande le dépôt de ces études qu'il vient de s'engager à déposer. Cela aussi veut dire quelque chose en droit parlementaire. Il s'est référé à des études, il s'est référé à des chiffres qu'il dit provenir d'études importantes qui étaient faites au ministère, qui ont été faites ou auxquelles il s'est référé, je ne sais pas.

Il a parlé de firmes indépendantes aussi. Ses propos ont été enregistrés. Je demande le dépôt de ces études que je n'ai jamais vues, ni à l'étude du principe en deuxième lecture ni en commission parlementaire. La commission parlementaire a été très brève. Il n'y a pas de contenu dans ce projet de loi parce qu'il dit tout simplement qu'il y a l'abolition de la Société du parc des expositions agro-alimentaires.

M. le Président, si vous voulez, si c'est nécessaire - ça l'est rarement - je peux déposer le rapport de la commission parlementaire qui a siégé là-dessus, sur l'étude détaillée du projet de loi 86, le jeudi 13 novembre 1986. J'ai cela ici. Il n'est pas question de ce que dit le ministre. En deuxième lecture, il n'y a pas eu d'études déposées. Maintenant, il vous dit qu'il est prêt à en déposer. J'accepte le dépôt mais j'aimerais, par exemple, qu'on les voie ces études qu'on n'a jamais vues jusqu'à maintenant. Il faudrait arrêter de dire n'importe quoi dans cette Chambre. Je pense qu'on n'a pas le droit de faire cela. Quand on dit qu'on fait telle chose, on fait telle chose. Quand on dit qu'on a tel document...

**Le Vice-Président:** Un instant, M. le député. Sur un rappel au règlement, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Pagé: M. le Président, j'ai témoigné de beaucoup de latitude à l'égard du député de Lévis. Le député de Lévis ne peut m'imputer de motifs, ne peut indiquer que j'ai induit la Chambre erreur et soutenir qu'on dit n'importe quoi dans cette Chambre.

Les études, je m'y suis référé dans mon intervention en deuxième lecture. J'étais prêt à les déposer. Vous n'avez même pas osé les demander à l'étude du projet de loi article par article. Et, aujourd'hui, il vient se plaindre qu'il n'en a pas pris connaissance. Je vous ai indiqué que les études vont vous être envoyées, acheminées. Vous les analyserez et vous les commenterez si vous voulez, mais n'accusez pas indûment. M. le

Président, le député de Lévis ne devrait pas continuer à accuser indûment les autres collègues et particulièrement le ministre de l'Agriculture sur ce sujet. Vous ne les avez même pas demandées en commission parlementaire lors de l'étude du projet de loi article par article. On était prêt à les déposer à ce moment. On était prêt à y répondre. On était prêt à passer la journée. Il est venu quelques minutes, puis il s'est sauvé.

**Le Vice-Président:** Sur la question du rappel au règlement, je vais simplement me référer ici à l'article 35, alinéa 6°, de notre règlement qui dit ce qui suit: "Le député qui a la parole ne peut imputer des motifs indignes à un député ou refuser d'accepter sa parole." Là-dessus, pour la précision de l'ensemble des membres de l'Assemblée, je vais vous référer à une décision rendue le 7 juin 1983 par le président de l'époque, M. Richard Guay, alors député de Taschereau.

Je vous référerai plus spécifiquement aux pages 1927 et 1928 du 7 juin 1983 dans le **Journal des débats**. Vous verrez que c'est expressément indiqué quant à l'application dans notre règlement de l'article 35, alinéa 6°. Entre autres, M. Guay s'exprimait ainsi: "J'en déduis donc qu'en aucune circonstance on n'a à mettre en doute la parole d'un député. Le faire constitue un motif justifiant une question de règlement. Le règlement annoté indique bien que c'est le fait même de refuser d'accepter la parole d'un député qui est une entorse au règlement."

Je pourrais vous citer une partie importante de cette décision qui se trouve à la page 1928. Je vais vous en citer simplement un petit bout pour vous faire comprendre la teneur des propos qui peuvent se tenir à l'Assemblée. M. Guay s'exprimait de la façon suivante en faisant référence à des propos qui avaient été tenus lors d'une décision rendue par le président de l'époque, M. Jean-Noël Lavoie, décision rendue le 15 décembre 1975. M. Guay, à la page 1928 du **Journal des débats** du 7 juin 1983, s'exprimait ainsi: "Dans le vif du débat politique, ce qui paraît incomplet à l'un paraît souvent complet à l'autre. Ce qui semble exact à l'un est perçu comme inexact par l'autre. La notion même d'induire la Chambre en erreur est à tout le moins aussi subjective qu'objective. Nous sommes dans une assemblée délibérante où les divergences d'opinions sont, non seulement courantes, mais normales. La façon normale de vider un différend ou de telles divergences ou d'obtenir des informations supplémentaires consiste, selon nos règles, à en débattre lors des périodes prévues à cette fin par notre règlement. Dès lors, les parlementaires, comme le public, puisqu'on a invoqué hier le droit du public à l'information, sont à même de tirer leurs propres conclusions."

"La règle voulant que l'on doive accepter la parole d'un député ne veut pas dire que tout ce que le député a dit nécessairement est, à tous égards, exhaustif, complet, d'une exactitude absolue et irréprochable. D'abord, parce qu'un député peut choisir, lors d'une intervention, de mettre l'accent sur un aspect donné d'une question au détriment d'autres aspects. Cela fait partie des règles du débat. Il appartient à d'autres députés d'intervenir sur ces aspects, s'ils le jugent à propos, afin que l'Assemblée ait une vision plus complète de la réalité. De plus, un député peut affirmer quelque chose qui n'est pas exact. L'erreur est, après tout, humaine. D'autres intervenants peuvent corriger les choses, s'ils le jugent à propos".

Il continue: "Bref, les règles de l'Assemblée donnent aux membres de l'Assemblée l'occasion de confronter leur perception de la réalité.

"Si on estime qu'un député s'est trompé, on peut corriger le tout en le confondant avec une autre version des faits. Mais tous les députés de l'Assemblée nationale, mandatés à de graves responsabilités par le suffrage du peuple, sont des personnes honorables siégeant ici en vertu d'un serment d'office. Les citoyens ont le droit de s'attendre que leurs représentants, lorsqu'ils s'expriment, le fassent avec sincérité et exactitude. Si les élus y manquent, c'est aux citoyens qu'il revient de l'apprécier. S'il doit y avoir sanction pour un tel geste, elle est politique et appartient, en définitive, au peuple." En conséquence, suivant notre règlement, il est prévu que les députés disent la vérité - on ne prend pas les paroles de M. Guay, mais les miennes, en conclusion - puisqu'on ne peut douter de leur parole ou leur imputer des motifs indignes. C'est la prescription de notre règlement. Je vous demanderais là-dessus de vous en tenir strictement à notre règlement et de ne pas invoquer que le ministre peut induire la Chambre en erreur ou a menti à l'Assemblée, c'est strictement défendu par notre règlement. Je vous cède à nouveau la parole.

**M. Garon:** M. le Président, c'est très simple. Nous sommes ici sans doute pour l'après-midi jusqu'à 18 heures. Si le ministre prend l'engagement de faire un dépôt de document, il peut le faire venir de son ministère qui est à dix minutes d'ici et nous pourrions avoir le document avant la fin de l'après-midi. Le ministre nous réfère à des documents depuis tout à l'heure et je suis prêt à prendre sa parole, sauf que je voudrais avoir les documents. En commission parlementaire, nous avons peu parlé parce qu'il n'y a pas d'articles dans ce projet de loi. Il n'a pas d'articles, à toutes fins utiles. C'est l'abolition de la société. Il y a un

article pour dire qu'on abolit la société. Je lui demande tout simplement: Vous avez une étude exhaustive importante qui a été faite par une firme indépendante qui dit que les coûts sont faramineux. Je lui demande tout simplement de déposer ce document qu'il vient de s'engager à déposer. Je ne veux pas, par exemple, qu'il nous dise, comme il l'avait dit au point de départ, qu'on avait vu ces documents, qu'on avait eu ces documents alors que je lui ai dit qu'on ne les a pas eus en commission parlementaire.

Quand je lui ai dit qu'on ne les avait pas eus en commission parlementaire, il a dit que c'était en deuxième lecture qu'il y avait fait référence. Je n'ai jamais vu ces documents. Je me dis tout simplement: Si le ministre veut les fournir, qu'il les fournisse. Comme il vient de s'engager à faire le dépôt, j'ai accepté. Je pense bien que, c'est le début d'un cours en droit: Quand il y a offre et acceptation, il y a contrat. Et vous, vous êtes le garant, M. le Président, de cette Chambre où il y a eu un engagement de la part du député de Portneuf de faire un dépôt de document que j'aimerais voir. Vous savez, le député fait beaucoup d'affirmations, dit qu'il y a toutes sortes de choses qui soutiennent ses affirmations, mais constamment, ses propos sont démentis par des gens ici et là.

J'ai dit: Donnez comme référence le président de l'UPA. On aura l'occasion de revenir, c'est un document qui a été publié. Il a été publié, je l'ai reçu hier après-midi, le 7 avril 1987 à 17 h 42 minutes et 50 secondes. Cela ne peut pas être plus précis. Si vous en voulez une copie, les députés de cette Chambre, je peux vous en fournir des copies. J'en ai fait faire quelques copies qui démontrent que le ministre, quand il a fait référence au régime d'assurance-stabilisation pour la production du boeuf il a dit qu'il avait l'accord de l'UPA; l'UPA, par télégramme, dit que ce n'est pas exact. Elle dit même que dans certains cas, pour trois modifications, elle n'a même pas vu les documents.

C'est quelque chose, M. le Président. Je dis qu'encore une fois, moi je suis prêt à prendre la parole du ministre aussi souvent que vous le voulez, mais je ne voudrais pas me retrouver seulement avec ça. S'il promet de me donner des documents, j'aimerais avoir les documents, pas seulement la parole. S'il dit qu'il a fait telles consultations, j'aimerais avoir les consultations confirmées plutôt que démenties, parce que là je me trouve dans une drôle de situation.

(16 h 10)

C'est vrai que la commission parlementaire sur l'étude de ce projet de loi a été brève. Pourquoi? Parce que le débat ne se trouve pas dans les articles, c'est un autre projet de loi. Je vous demande, une page blanche, un titre, une référence à un

autre projet de loi et quelques lignes qui prévoient surtout le régime de retraite des employés. Essentiellement c'est tout cela, le projet de loi. Les dispositions concernent le régime. Je vais vous le lire. Il y a un article qui est important et qui dit: "La Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires (1985, chapitre 13) est abrogée." Voyez-vous! Est-ce qu'on est pour ou contre l'abrogation? C'est la discussion.

Deuxièmement, il est dit: "L'annexe I de la Loi sur le Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (Lois refondues du Québec, chapitre R-10) remplacée par l'article 27 du chapitre 18 des lois de 1985 et modifiée par l'article 36 du chapitre 13 des lois de 1985 et par les décrets 1888-85 du 18 septembre 1985 et 2400-85 du 27 novembre 1985, est de nouveau modifiée: 1- par la suppression, au paragraphe 1, des mots "la Société du parc des expositions agro-alimentaires". On enlève le régime de retraite des employés.

2- "Par la suppression, au paragraphe 1, des mots "la Société du parc des expositions agro-alimentaires".

"Le deuxième article, c'est pour supprimer les mots "la Société du parc des expositions agro-alimentaires" à deux places.

À l'article 3, regardez bien je vais vous lire:

"L'annexe III, de cette loi, remplacée par l'article 29 du chapitre 18 des lois de 1985 et modifiée par l'article 37 du chapitre 13 des lois de 1985 et par les décrets 1888-85 du 18 septembre 1985 et 2400-85 du 27 novembre 1985, est de nouveau modifiée - regardez bien la grosse nouvelle, M. le Président, vous l'avez devinée - par la suppression, au paragraphe 1, des mots "la Société du parc des expositions agro-alimentaires".

L'article 4: "La présente loi entrera en vigueur à la date fixée par le gouvernement."

C'est cela le projet de loi. Vous comprendrez bien qu'en commission parlementaire il n'y a pas un grand débat à faire pour l'étude article par article. Au fond, tout cela revient à dire qu'on supprime la Société du parc des expositions agro-alimentaires. Alors, le débat sur une loi comme celle-ci ne peut pas se faire en commission parlementaire, il doit se faire en cette Chambre puisqu'il s'agit essentiellement du principe de la suppression de la Société du parc des expositions agro-alimentaires. Le ministre, comprenez-vous, la noircit avant de la tuer. Elle ne peut pas être noircie beaucoup elle n'a jamais existé. "Un projet d'entente avait été signé entre le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, des études avaient été faites entre le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, et le tout a été confirmé, à de nombreuses reprises, par le vice-président du comité

exécutif de la ville de Montréal, M. Lamarre, qui a confirmé plus d'une fois toutes les données que j'ai mentionnées dans ce dossier et qui n'a pas corroboré les déclarations de l'actuel ministre de l'Agriculture et député de Portneuf.

Il n'a rien corroboré de ce qu'a dit le député de Portneuf et ministre de l'Agriculture. Au contraire, il a corroboré tout ce que le député de Lévis... c'est facile à vérifier, c'est M. Lamarre qui était l'adjoint de M. Drapeau, cela a été dit publiquement quand les journalistes l'ont interrogé. Il a dit exactement que les coûts de 40 000 \$ étaient toujours pour lui les chiffres valables en fonction des conditions qu'on avait prévues. On n'a pas prévu un édifice d'expositions animales de 300 000 pieds carrés. On en a prévu un de 100 000 pieds carrés, 105 000 pieds carrés, pour être plus précis, si je regarde le document. Si le ministre dit après cela: Cela aurait pris une bâtisse de 300 000 pieds carrés. Je dis: C'est dommage. Je vous dis exactement ici, une superficie de 105 000 pieds carrés ou de 10 500 000 mètres carrés. Quand le ministre dit que cela aurait pris 300 000, qu'est-ce que vous voulez? Il y a des expositions agricoles dans tout le Québec, il n'y en a pas une qui a la même grandeur. Nous voulions un pavillon de l'élevage de 105 000 pieds carrés. Pensez-vous qu'on peut faire des expositions d'animaux dans un pavillon de 105 000 pieds carrés? Quand le député de Portneuf vient dire: Cela aurait pris un pavillon de 300 000 pieds carrés, ça aurait coûté 30 000 000 \$. Remarquez qu'il a dit cela, 30 000 000 \$, 300 000 pieds carrés. Avez-vous remarqué qu'il reste sur la même base de 100 \$ le pied carré? C'est exactement ce qui est prévu ici. Une superficie de 105 000 pieds carrés à 100 \$ le pied carré, mais, lui, parle de 30 000 000 \$.

Nous avons dit: 105 000 pieds carrés, c'est suffisant pour faire des expositions animales au Québec. Il vous dit: Non, il aurait fallu 300 000 pieds carrés. Il y a des gens qui ont dit cela. On peut faire une exposition de la taille qu'on veut. Nous n'étions pas malades. Des stades olympiques de 1 000 000 000 \$, on n'en a pas fait. Le gouvernement libéral, avec Robert Bourassa, lui, en a fait. On le paie encore et les gens le fument encore. Sauf que nous n'avions pas la maladie de cela, des affaires extravagantes, et on a calculé que 105 000 pieds carrés c'était suffisant. La seule différence qu'il y a entre lui et moi, c'est qu'avec lui, il aurait fallu 300 000 pieds carrés et 30 000 000 \$ sur la même base de 100 \$ le pied carré. Donc, cela veut dire que, sur la base de la prévision à 100 \$, on était correct, sauf qu'on a dit 105 000 pieds carrés: 10 500 000 \$.

M. le Président, le projet qu'il y avait avec la ville de Montréal, un projet de

40 000 000 \$, prévoyait un pavillon d'élevage de 105 000 pieds carrés.

Je pense que les experts qui ont travaillé au projet, autant au ministère de l'Agriculture qu'à la ville de Montréal, avaient eu l'expérience de travailler sur plusieurs bâtiments; ils ont fait plusieurs expositions. Je peux même vous dire que l'île Notre-Dame qui - c'est une certaine expérience à l'occasion d'Expo 67 - avait été fermée, a revécu ensuite en 1980 avec la réalisation des Floralies internationales. Le budget total comprenant la construction, le fonctionnement et toute l'organisation au complet, tant les constructions nécessaires, les rénovations nécessaires que le fonctionnement qui était autour de 12 000 000 \$, a presque été tout payé dans l'année, autant les constructions que le fonctionnement.

Évidemment, c'est comme les couples heureux, cela n'a pas fait beaucoup de vagues, parce que, quand c'est bien fait, bien administré, je vous dis que la presse pour féliciter n'est pas nombreuse; la presse qui félicite, moi, je ne l'ai pas vue souvent. On a publié le rapport, tout cela a été rendu public. Le rapport a été déposé et il y a un document public là-dessus comme quoi les Floralies de 1980, pour faire revivre le parc de l'île Notre-Dame avec un parc floral considérable, avec la plus grande exposition internationale dans le domaine des fleurs qu'il n'y a jamais eu dans le monde, se sont faites avec un budget de 12 000 000 \$ et les équipements qui ont été mis en place ont presque tous été payés dans la même année. Depuis ce temps, depuis 1980, l'île Notre-Dame est ouverte. Ce n'est pas une mince réalisation.

Le député de Portneuf pourra se taper la bedaine et parler de ses réalisations quand il en aura. Je peux dire que je suis fier, avec le maire Drapeau, M. Lamarre et tous ceux qui y ont contribué, M. Pierre Bourque du Jardin botanique, d'avoir fait en sorte que l'île Notre-Dame accueille les Floralies à Montréal en 1980. Je peux vous dire que c'est moi qui suis allé chercher les floralies en Europe. Et je peux vous dire aussi, au sujet du contrôle du budget, qu'il n'y avait pas une cenne qui se dépensait sans que je signe. Je peux vous dire que le contrôle du budget était là.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation peut bien se battre les flancs et nous conter des histoires, sauf que, moi, je parle de réalisations concrètes. Le parc floral de l'île de Montréal existe, parce qu'il y a eu le gouvernement du Parti québécois, parce qu'il y a eu un ministre qui s'est occupé d'aller chercher les floralies et de les faire autoriser par son gouvernement et, après cela, qui s'est occupé de les réaliser avec la ville de Montréal, avec le Jardin botanique,

dans l'harmonie, pas à couteaux tirés. J'ai travaillé avec le maire Drapeau et M. Lamarre, pas à couteaux tirés, mais dans l'harmonie. On n'avait pas besoin de personne pour faire le matamore, j'étais capable de m'entendre avec la ville de Montréal. Nous nous sommes tellement bien entendus que nous avons pensé qu'il y aurait autre chose à faire. Ce qu'il y avait à faire, c'était le parc des expositions agro-alimentaires qui pouvait devenir quelque chose d'extraordinaire.

Le député de Portneuf parle de ses pseudo-experts que je ne connais pas, dont il n'a même pas osé révéler un seul nom. J'aurais aimé cela connaître ces experts-là. J'aurais aimé voir au moins un nom de cité, qu'il me dise tel expert, telle personne. Il a un droit de réplique, j'aimerais cela qu'il fasse référence à ses experts, qu'il me donne les noms de ces personnes qui disent que cela a coûté 220 000 000 \$. Comprenez-vous? J'aimerais cela, qu'il me dise cela. Mais moi, je lui dis: les ententes qui ont été faites ont duré des années dans le domaine de l'horticulture et des parcs floraux, et ceux qu'on a consultés pour ce dossier, c'est le Jardin botanique. Le Jardin botanique existe depuis 1956. Il a 50 ans d'expérience. Je pense bien que cela vaut le député de Portneuf. Il a beau être prétentieux et arrogant, je pense bien que le Jardin botanique, en matière d'expertise, ça vaut le député de Portneuf. Pensez-vous que le Jardin botanique ne sait pas ce que coûte une serre, qu'il ne sait pas ce que coûte un mètre carré de fleurs, l'entretien de dix, quinze, vingt acres de fleurs à l'année, de façon régulière?  
(16 h 20)

Des prévisions ont été faites concernant tout le parc floral avec l'expertise du Jardin botanique. Je mets le député de Portneuf au défi de me dire qui sont plus grands experts, dans le domaine de l'horticulture ou des parcs floraux au Québec, que le Jardin botanique. Je le mets au défi. Le Jardin botanique de Montréal est l'un des trois plus grands jardins botaniques au monde; selon les endroits, on vous dira que c'est le deuxième ou le troisième. Des prévisions ont été faites et confirmées par le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre. Il a confirmé publiquement, qu'il n'était pas d'accord avec les affirmations du député de Portneuf. Il a affirmé que, pour lui, la prévision de 40 000 000 \$ demeurait la bonne prévision. Il était conseillé en cela par le Jardin botanique. Pour des équipements de construction, des rénovations, il y avait au dossier le service de la construction de la ville de Montréal. Tout le service travaillait avec nous là-dedans. Il y a des expertises là-dedans.

La meilleure preuve que les prévisions étaient bonnes, c'est qu'il y a eu pour

10 000 000 \$ de fait sur 40 000 000 \$ parce que le député de Portneuf a été élu trop tard pour l'arrêter au complet. Il y a une certaine bénédiction des dieux là-dedans. Le Parti libéral n'a pas pu tout détruire. Rendu au 13 décembre, quand il est arrivé au gouvernement, une bonne partie avait déjà été faite. Cette partie est entrée exactement dans les coûts que nous avons mentionnés.

Quand il parle de la rénovation du pavillon de la France, il a dit les chiffres hier, 2 500 000 \$. Quelles étaient les prévisions? Pavillon de la France, restauration du pavillon, doublage du vitrage, remplacement des plafonds suspendus, réaménagement intérieur pour rendre le pavillon accessible à tous, 2 000 000 \$. Deuxièmement, aménagement intérieur pour permettre la réalisation d'expositions, 500 000 \$. La restauration du pavillon de la France prévue au budget était de 2 500 000 \$. Dans l'entente qu'il n'a pas pu enlever, détruire, supprimer, il est resté 10 000 000 \$, dont 2 500 000 \$ pour le pavillon de la France. Exactement, rubis sur l'ongle, tel que prévu dans l'entente de 40 000 000 \$ avec la ville de Montréal.

Il n'y a pas meilleure prévision que les choses faites, et les choses faites ont démontré que cela a coûté exactement ce qui avait été prévu. Je vous vois, M. le Président, vous ne pouvez faire autrement qu'être convaincu par une telle argumentation. Les prévisions qui ont été faites, qui ont été réalisées sur les 40 000 000 \$ ont coûté exactement ce qui avait été prévu. Est-ce que cela peut être plus clair? Dans le fond, il nous dit que les 30 000 000 \$ qui restent auraient coûté quoi? 210 000 000 \$? Voyons donc, ça n'a pas de bon sens. Pourquoi les 10 000 000 \$ sur les 40 000 000 \$ qui avaient été prévus, sont arrivés exactement dans le mille à 10 000 000 \$, et, pour les 30 000 000 \$ qui restent, cela aurait coûté sept fois plus cher? Voyons donc M. le Président, quand le ministre nous dit... Et ses chiffres changent. Le ministre de l'Agriculture et député de Portneuf nous dit que la ferme n'aurait pas coûté 2 500 000 \$, mais 5 400 000 \$. C'est beaucoup seulement pour la bâtisse, le terrain ne coûte rien. Connaissez-vous des fermes au Québec qui coûtent 5 400 000 \$ seulement pour la bâtisse? Je serai franc avec vous, M. le Président, je n'en connais pas. Je ne connais personnellement aucune ferme qui coûte 5 400 000 \$. On n'est pas au stade olympique, on est dans les fermes. A 5 400 000 \$, c'est du "stock". Je demande aux cultivateurs qui m'écoutent: Pensez-vous que, pour montrer différents animaux sur une ferme sur l'île Notre-Dame, cela prend 5 400 000 \$? C'est de l'argent. On avait prévu pour la ferme 2 500 000 \$; c'est déjà beaucoup. Je vais vous dire ce

qu'on avait prévu: une superficie de quatre hectares - dix acres, si vous voulez, un hectare c'est deux acres et demi; deux et demi multiplié par quatre, cela fait dix acres. Le terrain ne coûte rien. On aurait montré également les productions végétales du Québec, chaque année: du maïs, de l'orge, de l'avoine, du blé, des légumes de différentes sortes, une ferme de démonstration. Pas 100 acres, 10 acres au total.

Pour les bâtiments, on avait prévu 20 000 pieds carrés à 80 \$ le pied carré. Ce n'est pas mal, 80 \$ le pied carré pour une ferme. Cela veut dire 1 600 000 \$. Un aménagement extérieur, signalisation, pavage, etc., au montant de 900 000 \$. Vous payez pas mal pour 900 000 \$. Pourquoi? Pour que les gens aient des endroits pour passer, pour voir les différentes productions végétales. Vous pensiez qu'on n'en avait pas assez. Ce qu'on disait, ce que l'entente disait, c'est que ceux qui faisaient les aménagements devaient respecter le budget. Il n'y avait aucun dépassement possible. C'était cela l'entente, aucun dépassement. Si le projet devait coûter plus cher, on disait: rapetissez, parce qu'il n'y avait aucun dépassement possible dans l'entente qui avait été faite avec la ville de Montréal.

De fait, il n'y a pas eu de dépassement dans tout ce qui a été fait. Pourquoi? Parce qu'on disait: Il n'y a pas de dépassement possible. N'en demandez pas de part et d'autre, on a signé pour qu'il n'y en ait pas. Si vous arrivez avec un projet qui coûte plus cher, changez-le pour arriver au prix qu'on a fixé. On n'a pas fixé des prix qui n'ont pas de bon sens. L'aménagement des guérites. Savez-vous ce que c'est des guérites sur le pont du Cosmos, le pont des îles? C'est 200 000 \$ pour des postes de gardiennage et l'aménagement pour que la circulation de ceux qui entrent sur l'île se fasse bien. Pensez-vous qu'on n'avait pas assez de 200 000 \$ pour cela?

Pour l'accueil, pour l'aménagement du pavillon de la presse qui existe déjà, qui était autrefois le pavillon de Ja Tunisie, il y avait 70 000 \$. Il avait déjà fonctionné en 1967 et en 1980; il était excellent. J'y suis allé plusieurs fois et il était excellent. Il y avait le pavillon du génie alimentaire. Qu'est-ce qu'on disait? Écoutez bien. Bâtiment léger avec murs mobiles en fonction des saisons et abritant cinq types de marchés publics, chauffage d'appoint, services de restauration, superficie de 80 000 pieds carrés ou 8 mètres carrés à 75 \$ le pied carré, 6 000 000 \$. Il s'agit de marcher en fonction de ce qu'on veut faire.

Ce qu'on voulait faire, c'était cela. Ce n'est pas le projet du ministre. C'est le projet que, nous, on avait conçu avec la ville de Montréal. Il est évident que le ministre voulait l'abolir. Il a commencé à dire: Cela

n'a pas de bon sens, cela prendrait... Il nous a dit des choses incroyables dans son discours en deuxième lecture. Il nous a parlé de tout ce qu'il fallait faire, qu'on n'avait pas prévu, qui était épouvantable. Il voulait 3000 pieds carrés pour les lapins. À 3000 pieds carrés, vous mettez une bonne partie de la population des lapins du Québec. Vous savez, 3000 pieds carrés, c'est 100 x 30. Vingt lapins, on n'en met pas juste sur un étage. Je vois le député de Saint-Hyacinthe qui dit trois étages. Cela fait pas mal de lapins. Pensez-vous que les gens qui vont visiter une lapinerie vont mieux connaître les lapins s'ils en voient 5000 plutôt que 100? Pensez-vous qu'on avait besoin d'une lapinerie énorme pour montrer les différentes variétés de lapins du Québec? Non, c'est un projet qui avait du bon sens, que nous avons élaboré tranquillement, en y pensant comme il faut, en travaillant là-dessus avec des gens. Quand il dit qu'on est allé voir des expositions dans le monde. Bien oui. J'ai même envoyé des gens à l'exposition Anuga pour qu'ils puissent voir comment cela se faisait. Pourquoi? Parce qu'on considérait qu'on pouvait faire un projet extraordinaire sur l'île Notre-Dame, un parc d'expositions agro-alimentaires mais pas le projet qu'a décrit le ministre, le projet que nous voulions faire.

(16 h 30)

Il dit que le comité des races laitières n'a pas été consulté... Mais non, le comité des races laitières n'est pas un organisme qui a travaillé sur le projet comme tel. Quand on organise des expositions, il y a des organismes qui travaillent dans le domaine des expositions de façon régulière. Les équipements qui auraient été là... s'ils avaient voulu faire une exposition de printemps ou d'automne ou pour des fins de vente à des visiteurs étrangers, les lieux auraient été accessibles parce qu'ils auraient trouvé dans le pavillon de l'élevage des facilités pour regrouper en grand nombre les animaux et permettre à des acheteurs éventuels qui viendraient de différents endroits d'être là.

Des roulottes étaient prévues pour abriter les producteurs qui viennent au moment des expositions. Des terrains de stationnement étaient prévus. Tout était prévu. Je pourrais vous amener sur le site et vous montrer les différents endroits.

La partie qui avait été faite jusqu'à maintenant... On peut voir un peu le résultat de cette entente. On voit que la grande flûte du pavillon de la Grande Bretagne - je ne sais pas comment on appelle ça, un grand poteau qui... pas un grand poteau mais un grand bâtiment qui était large du bas mais moins large du haut - qui était très haute, qui se détériorait, a été enlevée. Les structures rouillées métalliques qu'on trouve au bout du pont du Cosmos ont été enlevées.

Le réaménagement de l'île commençait à être fait en fonction de l'entente que nous avions. L'entente que nous avions était un projet magnifique avec lequel le Québec aurait pu concurrencer davantage l'Ontario.

Je comprends que le grand défaut de ce projet-là, c'est qu'il n'avait pas la signature du député de Portneuf. C'est le grand défaut du projet. Le grand drame, c'est ça. Il n'avait pas la signature du député de Portneuf. Mais il y avait, au contraire, la signature de l'ex-ministre de l'Agriculture et celle de l'ex-maire de Montréal. Ça, ça faisait mal et il a décidé, pour ça, de le supprimer. H a dit: Ça, il n'y en aura pas!

Je vais vous dire qu'aujourd'hui les gens seront privés d'un ensemble extraordinaire qui aurait été bénéfique pour tous sur le plan du développement économique, sur le plan de la promotion agro-alimentaire et sur le plan touristique également, non seulement par les visiteurs étrangers qui y seraient allés mais par des milliers et des dizaines de milliers de Québécois qui seraient allés là plutôt qu'à l'étranger, parce qu'ils auraient trouvé sur place des choses à voir chez eux et, maintenant, ils seront obligés d'aller voir ailleurs.

M. le Président, c'est ça l'absence de vision du ministre. Avec quoi le ministre s'est-il illustré depuis qu'il est en fonction? Des suppressions. Il a même voulu couper le lait aux enfants dans les écoles, de cinq jours à trois jours. Il a fermé le parc des expositions agro-alimentaires. Il a dit: C'est rendu à 10 000 00 \$, je l'arrête là, je ne veux pas que ça aille plus loin. Il a fermé la raffinerie de sucre. Là, il a un projet pour abolir la Régie des grains. Il a réussi à abolir le Comité de surveillance des étalons qui coûtait 2000 \$ par année. C'est lui qui va donner les permis maintenant.

Quand vous regardez ce qu'il a fait, il a chambardé les programmes, à tel point qu'à une réunion qui s'est tenue dans l'industrie du boeuf pas plus tard qu'hier les gens ont voté une résolution pour revenir aux programmes de 1985. Dans un premier temps ils ont dit: Les programmes du ministre, on n'en veut pas. Ils ont demandé et ils ont voté en assemblée générale des producteurs de boeuf de revenir aux programmes de 1985. Ensuite, ils ont dit: Ça n'a tout de même pas de bon sens, on n'est pas pour les programmes du ministre mais il faudrait dire qu'on est encore pour des meilleurs programmes qu'en 1985. Ils ont changé leur vote pour dire: On aimerait encore des programmes meilleurs qu'en 1985.

Les gens n'ont pas confiance actuellement aux politiques du ministre. Nommez-moi des politiques qui ont suscité l'adhésion des gens. Il n'y en a pas, M. le Président. Je n'en connais pas parce qu'il s'agit toujours de questions négatives. J'ai parlé avec des

gens hier qui m'ont dit: Le ministre de l'Agriculture n'a toujours qu'un seul langage: Ça coûte cher et il faut réduire les sommes qu'on met là-dedans.

M. le Président, quand on parle de développement économique, il faut investir, parce qu'il n'y a pas de développement économique sans investissement. Présentement, le ministre de l'Agriculture n'est plus un ministre de l'investissement agro-alimentaire. Il est un ministre du désinvestissement. Chez lui, on passe de baisse en baisse. Le résultat d'une politique comme celle-là, c'est quoi? Les investissements au Québec qui étaient, en 1985, de 642 000 000 \$, ont baissé, en 1986, à 503 000 000 \$; 21,6 % de moins. Ça, c'est le résultat. Pourquoi? On ne peut pas développer un secteur en passant son temps à dire qu'il faut le rapetisser. On ne peut pas développer un secteur de cette façon-là. On ne peut pas développer un secteur en disant: Abolissons la Régie des grains, alors que cela fonctionne dans le secteur des grains. On ne peut pas développer la promotion laitière en diminuant le lait dans les écoles. On ne peut pas développer l'industrie du cheval en tassant les gens qui viennent du secteur de l'industrie du cheval. On ne peut pas parler de promotion agro-alimentaire en ayant des budgets réduits. On ne peut pas, comme au ministère des Pêcheries, avoir des résultats avec un budget qui passe de 48 000 000 \$ à 20 000 000 \$.

M. le Président, le ministre n'a pas aimé le projet, mais, comme il ne pouvait pas lui-même combattre le projet, il l'a changé. Après l'avoir changé, il a critiqué le projet que lui avait imaginé, mais pas celui qui avait été fait avec la ville de Montréal. Je vais vous lire celui qu'il y avait avec la ville de Montréal. On dit: L'accueil... Savez-vous que le Stade olympique, nous avons été les premiers à l'utiliser, nous au ministère de l'Agriculture, pour des fins d'exposition. Nous avons même fait faire des travaux dans le parc pour qu'il puisse servir de centre d'exposition. Il a servi, en quelque sorte, de centre d'exposition et il va servir encore, sauf que, pour des fins agricoles, on s'est rendu compte que ce n'était pas vraiment ce qu'il y avait de plus pratique. Le ministre a parlé de 185. Oui, parce que les gens ont décidé de faire l'exposition à Place Bonaventure et le nombre de visiteurs a baissé. C'est évident qu'à Place Bonaventure, il y a moins de place pour les visiteurs. En attendant, le nouveau projet avait été signé avec la ville de Montréal - ça, le ministre ne l'a pas dit; le député de Portneuf ne l'a pas dit - et le projet avait commencé à être réalisé. On dit: Accueil. Il y avait 270 000 \$ pour l'accueil, avec l'aménagement de guérites sur le pont du Cosmos et le pont des îles, et pour le pavillon de la presse. La ferme, je viens d'en parler, 2 500 000 \$. Il

y avait le pavillon de génie alimentaire, 6 000 000 \$. Le pavillon de l'élevage, 10 500 000 \$, et, je l'ai expliqué, avec 105 000 pieds carrés parce qu'on calculait qu'on en avait assez pour commencer. Si c'est nécessaire de l'agrandir, c'est facile d'agrandir.

D'ailleurs, je parlais hier d'un projet d'agrandissement du Centre municipal des congrès de Québec. La ville de Québec aurait voulu avoir une subvention pour étude de 200 000 \$ du gouvernement du Québec pour fins d'agrandissement du Centre municipal des congrès de Québec, qui est devenu pas assez grand pour des types de congrès qu'on est maintenant obligé de refuser. C'est possible, c'est mieux de commencer plus petit, de rentabiliser et d'agrandir par la suite.

Le pavillon de la France a été réalisé, parce qu'il n'a pas pu l'arrêter. C'était trop avancé, presque terminé, quand il est arrivé: 2 500 000 \$. Le pavillon du Québec, on dit ce qu'on va faire au pavillon du Québec: mise en opération de deux ascenseurs, aménagement d'aquariums au rez-de-chaussée, 300 000 \$; deux ascenseurs à mettre en opération parce que les ascenseurs n'étaient pas parfaits, puis des aquariums à l'entrée parce qu'il fait un peu sombre. On a essayé des plantes, on a essayé des fleurs, on a essayé du gazon, mais il n'y avait pas assez de soleil à l'entrée. On s'est dit, à un moment donné: Ce qui serait beau à l'entrée, il y a de l'ombre, ce seraient des poissons, parce que, l'été - ceux qui vont sur les cours d'eau ou sur les lacs, vous le remarquerez - les poissons se tiennent dans les endroits ombragés. Ce sera des poissons heureux. Ils vont être dans des aquariums au premier étage du pavillon du Québec, un endroit où il y a de l'ombre. Les gens qui viendront au pavillon du Québec verront en entrant des aquariums qui montreront la faune qu'on trouve au Québec.

(16 h 40)

On n'a pas parlé de faire un "sea world". On a parlé de faire des aquariums. Pensez-vous que, pour 300 000 \$, M. le Président, on peut faire assez d'aquariums pour montrer quelques poissons? Il s'agissait de montrer les différentes variétés qu'on trouve au Québec dans plusieurs aquariums. Il ne s'agissait pas de faire un stade olympique en verre pour montrer des poissons. Même le ministre aurait pu s'en servir, s'asseoir dans un, s'il avait voulu. Mais ils étaient faits pour les poissons. Ils étaient faits pour montrer les poissons du Québec: des homards, des truites, des saumons, des étoiles de mer, des oursins, des dorés, des achigans, différents types de poissons qu'on trouve au Québec dans des aquariums, comme une des attractions, un des objets de visite qu'on trouve.

Il ne s'agissait pas de bâtir un

aquarium comme l'Aquarium de Québec. Il s'agissait de mettre des aquariums en verre au rez-de-chaussée du pavillon du Québec qui est déjà bâti, où il y a des espaces libres, où on se demande depuis des années, parce qu'au début cela servait pour faire entrer les automobiles, où on pense qu'aujourd'hui il aurait été mieux de mettre un autre genre d'activité qui aurait intéressé le public. C'était cela, M. le Président, utiliser donc un espace vacant pour faire une activité qui n'aurait pas coûté une fortune.

Pensez-vous qu'avec un ministère comme le ministère de l'Agriculture et des Pêcheries - il y a les pêches aussi - et le Jardin botanique de la ville de Montréal, on n'était pas capable de prévoir comme il faut le coût des aquariums pour montrer des poissons à l'entrée du pavillon du Québec sur l'île Notre-Dame? Il n'y a rien de plus contrôlé que des coûts comme ceux-là.

Vous savez que c'est déjà à l'île Notre-Dame la pêche dans les eaux, dans les cours d'eau qu'on y trouve déjà, une activité intéressante une couple de fois par année, qui regroupe des milliers de personnes parce que cela intéresse les gens. C'est une façon d'indiquer les variétés d'espèces marines qu'on trouve au Québec.

Il y a le pavillon du Canada qui servait à l'administration qui, d'ailleurs aujourd'hui, s'appelle le pavillon de l'administration. Pour le réaménagement de la partie ouest, on avait prévu 200 000 \$. Les autres pavillons, ONU, indiens et communautés européennes, remise en état des pavillons pour les rendre conformes aux normes de sécurité et de salubrité, 320 000 \$. Il s'agit de petits pavillons pour pouvoir être utilisés pendant l'été.

Des infrastructures étaient aussi prévues. Canaux et gabions: réfection de 3000 mètres linéaires à 200 \$ du mètre. Pensez-vous que les ingénieurs de la ville qui avaient déjà prévu les coûts de tous les gabions qui avaient été refaits à l'occasion des Floralies de 1980, mais d'une façon plus temporaire... Maintenant qu'il était prévu que ce ne serait plus permanent, on avait prévu la réfection de 3000 mètres linéaires. M. le Président, 3000 mètres, cela représente 10 000 pieds de long, c'est presque deux milles de long. Mais, à 200 \$ du mètre, si vous voulez, à près de 70 \$ du pied, pour faire la réfection le long des canaux, des rives des canaux. Pensez-vous qu'on est capable de faire cela pour ce prix? On avait déjà l'expérience de l'avoir fait d'une façon temporaire pour le parc floral en 1980. Il y avait un montant de 600 000 \$ pour cela. C'était prévu.

Le ministre parle des infrastructures. Les réseaux d'égout et d'eau. Pensez-vous que la ville de Montréal n'est pas capable de prévoir comment coûtent des réseaux d'égout et d'eau? Pensez-vous que la plus grande

ville du Québec n'est pas capable de prévoir ce que cela coûte un réseau d'aqueduc et d'égout pour l'île? Il s'agissait de construction et pose de 2,6 kilomètres d'égout sanitaire à 600 \$ du mètre linéaire. Je ne suis pas un expert là-dedans mais, avec tous ceux qui ont travaillé sur le projet, il n'y a aucune raison de croire que cela n'a pas de bon sens parce qu'ils ont participé au projet et qu'il ne peut pas y avoir de dépassement.

Ensuite, on prévoyait 2,2 kilomètres d'égout pluvial à 400 \$ du mètre linéaire, puis, 3,2 kilomètres de conduites d'eau potable à 400 \$ du mètre linéaire. Je ne suis pas un expert en égout. Le député de Portneuf connaît peut-être cela plus que moi, mais moi, j'ai fait confiance aux ingénieurs de la ville de Montréal qui sont au service de construction. Pensez-vous qu'une plus grande expertise dans le domaine des aqueducs et des égouts que la plus grosse ville du Québec, celle qui en bâtit le plus au Québec, qui avait déjà l'expérience... Il était même prévu pour les fins d'environnement, des stations de pompage la remise en état de l'usine d'épuration et l'amélioration de la qualité de l'eau. Cette usine devait être accessible aux visiteurs. La remise en état coûtait 4 400 000 \$ pour qu'on puisse mettre plus de plaques de verre afin que les visiteurs puissent voir ce qu'est une usine d'épuration et comment ça fonctionne?

Il y avait également des réseaux électriques, de communications, éclairage et son, remise en état complète des réseaux électriques, de communications et de gaz, addition d'éclairage à l'extérieur, alimentation des nouveaux équipements: 2 000 000 \$ pour avoir de la musique sur l'île, pour avoir un attrait de plus. Pas à partir de zéro. Ensuite, démolition d'une partie du pont des îles, 170 000 \$, cela a été fait. Aménagement paysager et stationnement: 10,5 hectares, cela veut dire à peu près 25 acres à réaménager, coût unitaire 22 \$ le mètre carré, 2 200 000 \$ prévus par le Jardin botanique. Il y avait - ce que le ministre n'a pas mentionné - pour les imprévus, 6 000 000 \$. Il y avait 6 000 000 \$ pour les imprévus sur l'entente de 40 000 000 \$. Il y avait 6 000 000 \$ dans les imprévus au cas où il y aurait des dépassements à certains endroits.

M. le Président, c'était un projet magnifique. Je trouve vraiment triste que, parce qu'il ne portait pas le nom du député de Portneuf, parce qu'il ne portait pas sa signature, il ait été enlevé. Aujourd'hui, tous les Québécois sont privés d'un parc des expositions agro-alimentaires qui aurait été une vitrine extraordinaire du Québec végétal, agricole, marin, la transformation alimentaire du Québec, la botanique, avec tout ce qu'il est possible d'imaginer en termes d'activités

de toute nature, le plus grand hobby en Amérique du Nord, le domaine de l'horticulture ornementale. Il y avait là un projet fantastique, un projet extraordinaire que le ministre, avec des engagements de centaines de personnes... On prévoyait engager l'été autour de 800 personnes, principalement des étudiants, dans les différents secteurs de l'activité agricole pour donner des conseils et donner des renseignements.

Cela aurait été une source d'emplois considérable. On prévoyait des emplois par centaines sur l'île avec un projet qui aurait été, en termes de développement économique, en termes de développement de l'industrie agro-alimentaire, en termes touristiques avec l'île Sainte-Hélène et La Ronde, un ensemble extraordinaire. L'île Notre-Dame, parc agro-alimentaire, l'île Sainte-Hélène avec la Maison des sciences et des techniques, et l'île de La Ronde avec les amusements pour les enfants. Cela aurait été un endroit pour la famille quel que soit l'âge, des petits enfants, comme dans Tintin, si vous voulez, de 7 ans à 77 ans. Il y aurait eu de la place, des activités pour tout le monde. Mais, en même temps, cela aurait été un endroit pour faire la promotion de notre industrie agro-alimentaire.

Un grand nombre de personnes ont travaillé à ce projet. Que des amis du ministre aient voulu envoyer des télégrammes à un moment donné pour dire qu'ils n'ont pas été consultés, c'est possible, mais il y a eu des dizaines et des dizaines de personnes qui ont été impliquées dans ce projet. Je dirais que les meilleurs cerveaux en termes d'exposition agricole ou en termes d'exposition tout court au Québec ont été consultés, ont eu une contribution en termes de parc d'exposition agro-alimentaire. M. le Président, je vois que vous faites des signes avec vos mains. Je pense que vous êtes en train de m'indiquer...

**Le Vice-Président:** Une minute, M. le député de Lévis.

**M. Garon:** ...qu'il me reste moins de temps que je pensais. De toute façon, je peux vous dire que c'est un projet tellement magnifique - je l'ai dit hier, je le répète aujourd'hui - que je vais demander - j'ai commencé à en parler aux députés du Parti québécois - que notre parti en fasse un engagement formel aux prochaines élections parce que ce parc des expositions agro-alimentaires est un trop beau projet pour l'ensemble du Québec, tant pour le secteur agro-alimentaire que pour les consommateurs du Québec, que pour les citoyens de la ville de Montréal ou de la région environnante, mais aussi pour l'ensemble du Québec, pour qu'il ne vive pas un Jour. Il y a 10 000 000 \$ d'engagés, le ministre n'a pas

pu tout arrêter. Les 30 000 000 \$ qui restent, on va demander... C'est évident que ça va coûter un peu plus cher parce que cela se fera un peu plus tard parce qu'il aura été arrêté pendant quatre, cinq ans. Je vais demander formellement que le Parti québécois prenne l'engagement, dès la reprise du pouvoir, de remettre sur pied ce projet et encore meilleur s'il le faut. Je prends l'engagement de faire ce projet extraordinaire qui aurait mis vraiment Montréal, sur le plan agro-alimentaire, comme l'une des principales capitales de l'Amérique du Nord, et comme l'une des grandes capitales dans le monde. Je vous remercie, M. le Président.  
(16 h 50)

**Le Vice-Président:** Est-ce qu'il y a d'autres intervenants au dossier? Donc, je vais maintenant céder la parole à M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation pour l'exercice de son droit de réplique.

**M. Pagé:** Merci, M. le Président. Je vais prendre quelques minutes pour m'inscrire en réplique.

**Le Vice-Président:** Un instant s'il vous plaît, M. le ministre.

**M. Pagé:** M. le Président, je m'excuse, je soulève une question de règlement, à ce moment-ci.

**Le Vice-Président:** Un instant: Je me rends compte que le député de Jonquière me fait signe. J'ai demandé s'il y avait d'autres intervenants...

**M. Pagé:** Oui, oui, c'est fait.

**Le Vice-Président:** ...qui voulaient participer au débat.

**M. Pagé:** La réplique est amorcée.

**Le Vice-Président:** Vous ne vous êtes pas levé. On n'était pas levé. Je ne veux pas faire de quiproquo. Je vais céder la parole au ministre en droit de réplique à moins que...

**M. Pagé:** J'en étais à vous dire, M. le Président.

**Le Vice-Président:** Un instant, M. le ministre. À moins que j'aie un consentement. Moi, ici, j'ai demandé formellement à l'Assemblée s'il y avait d'autres intervenants au dossier. Il n'y a personne qui s'est levé. M. le ministre s'est levé à ce moment pour commencer sa réplique. Oui, M. le député de Lévis, sur un rappel au règlement.

**M. Garon:** M. le Président, je vous

donnerais une explication. Il y avait un orateur de notre côté mais nous attendions en vertu de la règle de l'alternance s'il y avait quelqu'un du Parti libéral. Je pense qu'il aurait été bon de demander s'il y avait quelqu'un du côté libéral qui voulait parler en vertu de la règle de l'alternance parce que nous avons des orateurs qui veulent parler sur ce projet de loi.

Le Vice-Président: M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Pagé: M. le Président, vous avez très clairement indiqué s'il y avait d'autres intervenants. Je vais compléter quand même. Je vois que le député s'agite, le député bouge. Je parle du député de Lévis évidemment. Il s'agite, il bouge, il s'énerve. Il devrait rester calme.

Le Vice-Président: Sur la question de règlement, M. le ministre.

M. Pagé: M. le Président, sur la question de règlement, vous avez très clairement demandé s'il y avait d'autres intervenants en troisième lecture sur ce sujet. Les députés de la minorité, de l'Opposition ne se sont pas levés, le député de Jonquière ne s'est pas levé, la réplique était amorcée; je serais donc en droit évidemment de poursuivre mon droit de réplique et de passer à l'adoption du projet de loi. Cependant, parce que chez nous, de notre côté, nous sommes profondément animés par la gentillommerie, nous accepterons.

Le Vice-Président: Très bien, M. le ministre, je vous remercie. Évidemment, il y a parfois des confusions aussi qui s'établissent en ce qui concerne le rapport de la commission. Le ministre peut intervenir cinq minutes après. Je demanderais à chaque député de prêter attention aux propos de la présidence. J'ai clairement demandé s'il y avait d'autres intervenants dans ce débat. Donc, M. le député de Jonquière, je vais vous reconnaître pour un droit de parole de dix minutes à ce moment.

#### M. Francis Dufour

M. Dufour: Je vous remercie, M. le Président et je remercie aussi le ministre qui a compris que je voulais exercer mon droit de parole. C'est vraiment un moment d'inattention. J'avais l'impression que le député de Saint-Hyacinthe, qui devrait être intéressé à cette question et parce que j'avais vu des papiers sur son bureau, voulait intervenir. Donc, je m'en excuse tout en remerciant le parti au pouvoir de me donner le temps de faire mon intervention

concernant le parc agro-alimentaire sur l'île de Montréal, l'île Notre-Dame.

Après avoir écouté le député de Lévis, je pense bien que tous ceux qui ont pris la peine d'examiner ce qui se passait et d'écouter ce qui se passait, ici, à l'Assemblée nationale, doivent être convaincus que ce projet qui avait été présenté par l'ex-gouvernement et par mon collègue l'ex-ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation aurait apporté un élément nouveau dans le paysage du Québec qui aurait été susceptible ou qui aurait certainement amené des éléments à la population qui aurait profité d'aménagements supplémentaires valables, et cela aurait aussi amélioré la situation économique de Montréal et de l'ensemble du Québec puisqu'une économie, cela se transmet d'une à l'autre. Donc, en mettant la hache dans ce projet, on a le droit de s'interroger sérieusement sur ce qui s'est produit. Il est difficile pour nous de comprendre que le projet à 40 000 000 \$ aurait été accepté, mais qu'après des études entre 65 000 000 \$ et 70 000 000 \$ il aurait été refusé. J'ai écouté, tout à l'heure, avec beaucoup d'attention le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation faire son exposé en se disant et en se prétendant le gardien des fonds publics de la province, gardien et administrateur privilégié des sommes confiées par la population du Québec au gouvernement. Il se fait fort de respecter les enveloppes et d'administrer comme si c'était son bien propre.

Il est évident que, dit ici, à la télévision et à l'Assemblée nationale, cela a une consonance telle que et les membres de l'Opposition et les membres du gouvernement devraient tenir. Cela doit toujours être comme cela. J'ai toujours compris que ceux qui acceptent des responsabilités publiques doivent aussi accepter d'administrer les fonds qui leur sont confiés de la même façon que si c'était leur bien propre.

Si on se réfère au projet tel que présenté au début, de 40 000 000 \$, et si on regarde ce qui s'est passé après, il faut bien comprendre qu'on n'a eu aucune possibilité de porter un jugement de valeur sur les dépassements de coûts, sur les augmentations et agrandissements suggérés. Ceci a fait que M. Yvon Lamarre, le président ou vice-président du comité exécutif de la ville de Montréal a été obligé de dire publiquement: Écoutez un peu, je n'étais pas au courant que c'était pour coûter plus cher. Je suis un administrateur public et si cela dépasse 40 000 000 \$, c'est en dehors de mon contrôle, parce que je n'ai pas décidé avec qui que ce soit que cela devait grossir, qu'on devait agrandir les bâtisses et qu'on devrait apporter d'autres éléments. "Ce que je connais, dans ce dossier - et c'est Yvon Lamarre qui dit cela,

l'ancien président du comité exécutif de la ville de Montréal - et sur lequel je peux m'engager, c'est un montant ferme de 40 000 000 \$. C'est comme cela que ça s'est passé."

Je pense qu'une mésentente existe entre mon collègue de Shefford, qui est assez grand pour se défendre, et le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation concernant les dépassements de coûts. Il faut partir d'un "prérequis". Ce projet qui nous était présenté était de 40 000 000 \$. Donc, si ce projet se fait dans les conditions normales, il coûte 40 000 000 \$, mais les propos que le ministre tient régulièrement depuis qu'on a commencé l'étude de ce projet de loi jusqu'à son adoption un jour, ont toujours été que ce sont ces dépassements de coûts qui ont empêché de construire. Pourquoi tient-on ce discours sur la différence entre 40 000 000 \$ et 65 000 000 \$, toujours à partir de suppositions, de dires du ministre de l'Agriculture, pourquoi part-on de 40 000 000 \$ à 65 000 000 \$, en supposant que ce soit vrai, que c'est 25 000 000 \$ supplémentaires? C'est qu'on dit que, dans ce projet, il y a une création d'emplois importante qui coûterait entre 40 000 \$ et 50 000 \$ l'emploi, si on prend la différence. D'une façon ou de l'autre, les 40 000 000 \$, le ministre nous l'a presque dit: Si j'avais pu m'en tenir à 40 000 000 \$, je l'aurais laissé aller. La preuve, on a dépensé 10 000 000 \$, il manquait 30 000 000 \$, cela fait que...

Essayons de faire la part des choses en prenant la différence entre 40 000 000 \$ et 65 000 000 \$, donc 25 000 000 \$, on va dire jusqu'à 70 000 000 \$, cela fait 30 000 000 \$; entre 35 000 \$ et 50 000 \$, on pourrait créer des emplois.

Je disais hier - et cela n'a pas intéressé le ministre qui disait que mes propos ne lui disaient absolument rien, il devait avoir une saute d'humeur comme cela arrive de temps en temps à ces ministres-là quand on les contredit ou quand on essaie d'ajouter des éléments - que, dans le cas de la création d'emplois, à l'Alcan, par exemple, que je connais très bien - le ministre n'a pas d'Alcan dans son comté, à Portneuf, c'est dans le comté de Jonquière, encore la plus grande aluminerie au monde. Dans le cas de la création d'emplois: 1 000 000 \$ par emploi, c'est cela que ça coûte un emploi industriel. Donc, quand on parle de 40 000 \$ à 50 000 \$ ou de 35 000 \$ à 50 000 \$ pour créer un emploi, il me semble qu'à ce moment-là le gouvernement du Québec fait oeuvre utile.

Quand on regarde, en plus, tous les emplois qui ont été créés par le gouvernement, il n'y en a pas beaucoup qui sont payants là-dedans, à part les emplois qui sont créés au ministère du Revenu. Ces

gens-là ont pour travail d'aller chercher des montants d'argent prescrits ou décrétés par l'Assemblée nationale chez les contribuables. C'est un service payant, mais pour tous les autres, il n'y a pas d'argent à faire. Donc, si on enlève tout ce qui n'est pas payant au gouvernement... Cela a l'air que c'est le propre de ce gouvernement, parce qu'il dit: Nous allons agir comme en "business" et en "business", on enlève tout ce qui n'est pas payant, on garde ce qui est payant. Comme payant, moi, je propose, je suis prêt à proposer - parce qu'il me semble que, là, on ferait oeuvre utile - qu'on aille chercher ce qui est payant pour le gouvernement, et il y a une chose qui est payante, c'est le ministère du Revenu. Pour les autres, j'émetts des doutes.

(17 heures)

Ce n'est pas cela, le propre d'un gouvernement. Le propre d'un gouvernement, c'est justement d'accomplir des fonctions que personne ne pourrait accomplir. Souvent, on se dit: Pourquoi l'entreprise privée est-elle rentable? Ce n'est pas compliqué, tout ce qui est rentable, ils le prennent, et ce qui n'est pas rentable, c'est l'État du Québec et ce sont les municipalités. Pour ce qui est rentable, il n'y a aucun danger, l'État va se faire tasser, on le voit régulièrement. Ce n'est pas pour rien que les gens d'affaires parlent du faire faire, c'est parce qu'il se disent: Quand il y a une piastre à faire, on veut y aller dans ces dossiers. Règle générale, même quand ce sont des fonctionnaires, ils finissent par trouver des économies. Il y a des rendements à trouver.

Si on est pour fermer ce qui n'est pas rentable, on pourrait peut-être parler des zoos. Il n'y en a pas beaucoup qui sont rentables. Il n'y a pas beaucoup de musées qui font leurs frais. Il n'y a pas beaucoup de centres publics qu'on peut regarder, même des monuments, qui sont de nature à amener des afflux d'argent dans les caisses de l'État, ni à faire leurs frais. C'est cela, le propre d'un gouvernement, c'est d'amener des activités différentes. À mes yeux, le projet du parc agro-alimentaire était de nature à amener quelque chose de nouveau au Québec. Il ne faut pas avoir peur de se distinguer, d'être différent des autres. Ce n'est pas une différence qui nous diminue, au contraire, elle est de nature à donner des sentiments de fierté et d'appartenance accrus aux Québécoises et aux Québécois et, en même temps, à reconnaître chez les agriculteurs la fonction importante de ce qu'ils font.

C'est beau que le ministre vienne nous dire dans des colloques de maires que, l'agriculture, pour lui, c'est important et que cela crée de l'emploi, que c'est une activité de 15 000 000 000 \$, mais il n'y a pas seulement cela. On les amènera à penser, lui et les autres ministres, non seulement à dire, mais surtout à faire. Cela, c'était une

décision importante, à mes yeux. Hier, on avait l'occasion de défendre Québec, parce qu'il y a des députés de la région qui ne semblent pas trouver que c'est important, la capitale nationale. Il faut le rappeler, de temps en temps. Aujourd'hui, on parle de Montréal. C'est évident que Montréal est la métropole et qu'elle a besoin de l'aide gouvernementale, si on veut la développer. Cela n'exclut pas les immobilisations du secteur public, mais le secteur privé doit donner sa part. Le secteur public doit aussi avoir sa place. Le projet qui avait été accepté par l'ancienne administration de la ville de Montréal aurait été un actif supplémentaire qui s'inscrit très bien dans ce que Montréal possède déjà, dans ce que Montréal a comme vocation qui mérite d'être développée. Sa population, qui est la plus nombreuse concentrée dans un milieu, mérite aussi d'être alimentée, et on doit lui permettre d'avoir accès à ce qu'on possède, à tous les éléments qu'on possède au Québec, que ce soit dans l'alimentation, les animaux ou au point de vue de la faune ou la flore. Je pense que, de ce côté-là, personne ne va critiquer ou ne pourrait s'élever contre la ville de Montréal par rapport à des actifs que le gouvernement du Québec aurait pu y établir.

Créer de l'emploi, quand c'est possible, oui. À des coûts non exorbitants, encore là, je réponds oui. Je pense qu'on aurait intérêt à réfléchir encore, si c'est possible, pour que ce parc se fasse. Je souscris aux propos de mon collègue, selon lesquels cela aurait été une excellente réalisation pour le bénéfice de l'ensemble des citoyens et citoyennes du Québec. Merci, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Jonquière. M. le député de Saint-Hyacinthe.

#### M. Charles Messier

**M. Messier:** Merci, Mme la Présidente. Je commence à comprendre certaines choses ici, à cette Assemblée nationale, surtout en fonction de ce qu'on pourrait appeler la thèse "garonienne", la thèse du député de Lévis. Il faut se reporter dans le temps. Primo, la souveraineté-association. On sait très bien le débat qu'il y a eu concernant la souveraineté-association, c'est-à-dire séparer le Québec de la Confédération canadienne.

Le deuxième élément de la thèse du député de Lévis était l'autosuffisance en tout dans le secteur agro-alimentaire. Comme le mentionnait le ministre du Loisir, de la Chasse et de la Pêche qui, je pense, connaît très bien le député de Lévis, il restait uniquement les citrons et les bananes à faire cultiver ici, au Québec, pour avoir le concept d'autosuffisance au complet.

Séparer le Québec de la Confédération,

autosuffisance en tout en denrées alimentaires, il nous restait juste un petit parc agro-alimentaire pour nous amuser le dimanche. Je pense qu'on aurait fait un ghetto du Québec. On aurait pu, le dimanche, se promener, aller sur l'île Notre-Dame, voir dans un milieu assez restreint certains éléments agro-alimentaires, les animaux, la végétation, etc.

Je pense qu'un autre élément qui vient souscrire à cela... On voit très bien le député de Lévis manifester toute sa désapprobation. Il voit que son rêve utopique de construire dans un monde irréel, sur l'île Notre-Dame à Montréal, une zone rurale en pleine ville... Je pense que le ministre de l'Agriculture, député de Portneuf, avait l'oeil vif lorsqu'il a vu un projet de 40 000 000 \$. Je voudrais dire que 40 000 000 \$, c'est énormément d'argent quand on connaît le contexte difficile dans lequel les producteurs vivent actuellement. Peu importe si cela aurait coûté 40 000 000 \$ ou 200 000 000 \$, le fait d'injecter 40 000 000 \$ sur l'île Notre-Dame, je crois que ce n'était pas une bonne décision en soi.

Si on se réfère au projet de loi 86, la Loi abrogeant la Société du parc des expositions agro-alimentaires, on remarque qu'il contient trois principes de base: Premièrement, l'administration de la société, l'aménagement des locaux, l'exploitation du parc sur l'île Notre-Dame. La société devait organiser aussi des activités entourant le domaine agro-alimentaire. Comme je le disais auparavant, c'est dans un lieu artificiel. On sait très bien que l'île Notre-Dame a été conçue pour l'Exposition universelle de 1967 avec certaines activités de niveau culturel mais n'a jamais été conçue pour bâtir, un de ces jours, un parc agro-alimentaire. Lorsque le député de Lévis faisait mention de certaines consultations...

De ma propre initiative, j'ai mené des consultations. Lorsque j'ai parlé du projet de loi 86, le 21 octobre 1986, avant d'en parler, j'ai téléphoné à certaines personnes, j'ai rencontré des gens du campus de haute technologie agro-alimentaire de Saint-Hyacinthe. Ce sont des hommes d'affaires assez vigilants dans le comté de Saint-Hyacinthe qui s'occupent particulièrement des problèmes agro-alimentaires et je leur ai demandé, documents à l'appui, ce qu'ils pensaient du parc agro-alimentaire. De mémoire, je pense que cela a été un rejet catégorique; cela n'avait pas de sens. Ce sont des hommes d'affaires. Mieux que cela, je suis allé voir des producteurs agricoles de Saint-Hyacinthe. Dans le comté, il y a énormément de producteurs, d'éleveurs de haut calibre. J'ai demandé à certains producteurs ce qu'ils pensaient d'un parc agro-alimentaire sur l'île Notre-Dame. Laissez-moi vous dire que la réponse a été catégorique: Non, on ne veut pas aller à

Montréal.

Je vais vous donner un exemple: Le Salon international de l'agriculture et de l'alimentation au Vélodrome de Montréal. Demandez aux producteurs agricoles s'ils veulent aller au Vélodrome, à Montréal. Il y a un manque d'espace mais c'est surtout le problème du transport. On sait que déplacer des animaux, ce n'est pas facile et les lieux qui peuvent abriter ces animaux ne sont pas adéquats. Il aurait fallu créer sur l'île Notre-Dame un parc agro-alimentaire et recréer... C'est artificiel. Je comprends très bien. C'est évident qu'il y avait une vision globale mais il était vraiment irréaliste de penser que sur l'île Notre-Dame on pouvait créer ce parc.

J'aimerais dire que l'improvisation d'une dépense de 40 000 000 \$, comme il l'a démontré... J'ai vu les documents que le député de Lévis a présentés au Conseil des ministres de l'époque lorsqu'il était ministre. Je pense que le ministre de l'Agriculture, M. Pagé, a vu la même chose. C'était sur une feuille blanche, il y avait quelques éléments, quelques chiffres jetés par-ci par-là, mais il n'y avait aucun fondement précis pour évaluer les coûts véritables de ce parc agro-alimentaire. La réalité de 40 000 000 \$, le ministère l'a évaluée et c'est beaucoup plus; ce sont des centaines de millions de dollars que cela aurait coûté aux contribuables québécois pour pouvoir exporter de la région de Saint-Hyacinthe vers Montréal certains produits. On peut les retrouver dans Saint-Hyacinthe. Il y a la Faculté de médecine vétérinaire qui, une fois tous les quatre ans, montre à la population... L'année passée, il y a eu 25 000 personnes qui se sont promenées à la faculté pour rencontrer les médecins vétérinaires, voir les animaux, voir ce qui se fait à la faculté.

Il y a la Société d'expositions agricoles de Saint-Hyacinthe qui, annuellement, fait une exposition. Il y a des centaines et des centaines de milliers de personnes qui viennent à Saint-Hyacinthe voir le site, les machineries, ce que les producteurs font. Ils viennent voir la compétence de nos producteurs à Saint-Hyacinthe mais aussi dans la grande région métropolitaine. Je pense que le fait d'injecter 40 000 000 \$ ou 100 000 000 \$, peu importe, dans le contexte très difficile dans lequel nous vivons, aurait été irréaliste. Je pense qu'on est un gouvernement responsable. On ne pouvait pas injecter 40 000 000 \$, pas plus que 100 000 000 \$, pas plus que 200 000 000 \$ présentement dans un parc agro-alimentaire.

(17 h 10)  
L'idée est très bonne en soi. On ne peut rien dire sur l'idée. Cela peut revenir lorsque la conjoncture économique sera plus favorable à ce genre d'exposition. C'est très important, l'agriculture, c'est un des

domaines les plus importants pour l'économie québécoise. Je pense que créer artificiellement une île, l'île Notre-Dame, un parc, cela n'a ni queue ni tête. Le ministre a été très vigilant lorsqu'un de ses premiers dossiers était de dire: Non, on ne fait pas le parc agro-alimentaire. L'idée est bonne en soi, mais au niveau de l'expertise des coûts, du total des coûts qui peuvent être rattachés à ça, ça n'avait absolument aucun sens. Je pense que le député de Lévis devrait se rasseoir, être plus tranquille, être plus doux, plus économe en paroles et en pensées, et faire en sorte d'avoir une critique constructive, parce que là, il ne nous a rien amené.

Le député de Jonquière, tout à l'heure, n'a rien amené. Le député de Shefford est très près de la région maskoutaine et il comprendra probablement cette problématique de transporter des animaux. Même si le député de Lévis était ministre, il ne l'a pas compris. J'espère que le député de Shefford comprendra cet aspect-là. Il y a des producteurs agricoles dans son comté, il y en a dans Saint-Hyacinthe et lorsqu'on transporte des veaux, des vaches, peu importe, il y a une problématique au niveau du transport. Si le député de Shefford, qui prendra la parole tout à l'heure, a consulté un tant soit peu ses producteurs, ses électeurs, la réponse aurait été effectivement négative et j'ai des doutes. Je vais le voir tout à l'heure, je vais l'écouter avec grande confiance. Je pense que c'est un homme qui a beaucoup d'expérience, et il pourra nous apporter certains points. Je pense que le député de Lévis est passé au bout du pont et que le député de Jonquière n'a absolument rien compris du problème.

La décision gouvernementale que nous avons prise de circonscrire, de fermer le dossier d'une façon définitive sur le projet de loi, je pense que c'est une très bonne décision en soi, c'est une décision gouvernementale qui est pleine de bon sens. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Saint-Hyacinthe.

M. le député de Shefford.

**M. Roger Paré**

M. Paré: Merci, Mme la Présidente. Je vais être obligé de reprendre quelques arguments du député de Saint-Hyacinthe parce que j'ai de la misère à comprendre qu'un député dans une région agricole comme Saint-Hyacinthe puisse avoir des commentaires semblables. Un premier petit point... Je n'en reviens pas d'entendre ça, c'est pour ça que je vais commencer par celui-là en disant: Le député de Shefford va bien comprendre qu'on ne puisse pas transporter à Montréal des animaux. Si on

peut transporter des animaux à l'exposition de Saint-Hyacinthe, comment ne pourrait-on pas les transporter à Montréal, à 25 milles plus loin? Ça ne tient pas debout, c'est de l'argumentation que je ne voudrais pas qualifier, mais elle est sans bon sens.

C'est impensable d'avoir un parc agro-alimentaire sur l'île Notre-Dame, parce qu'il faudrait déplacer des animaux. C'est impensable pourquoi? Je suppose que le fait de traverser le pont va rendre les animaux malades! Ça ne tient pas debout, une argumentation semblable. C'est la première des choses.

La deuxième, c'est qu'il dit: On ne peut pas se permettre des investissements dans un parc agro-alimentaire parce qu'on n'a pas d'argent à gaspiller. Ces gens ne se sont pas gênés pour mettre des millions et des millions dans Rendez-Vous 87, une activité qui a duré quelques semaines et qui nous laisse sans équipement, alors que là, c'est un investissement pour de l'équipement permanent pour les années et les générations à venir. On trouve que ce n'est pas important. Quand on parle de gaspillage, il faut faire attention. Il y a une différence entre un investissement majeur, permanent, à long terme et une activité passagère qui est très souvent surtout au bénéfice des gens qui ont les moyens de se payer des billets à 100 \$ et 200 \$ pour aller voir une activité. Donc, il faudrait faire attention là-dessus.

Une autre affaire que je vais rapporter du député de Saint-Hyacinthe. Il a parlé de l'autosuffisance comme étant quelque chose de négatif. Je vais m'adresser aux agriculteurs et agricultrices du Québec. Ce qu'ils pensent de l'autosuffisance alimentaire dont on a augmenté le pourcentage de façon considérable de 1976 à 1985. Alors que M. Bourassa, dans son premier mandat, a diminué l'autosuffisance alimentaire, nous, on l'a fait augmenter de façon très importante. Qu'est-ce que cela a permis? Cela a permis des milliards de dollars d'investissements au Québec et la création d'emplois.

De l'autre côté, on n'entend presque plus parler de création d'emplois depuis le 2 décembre 1985. On entend juste parler de coupures et de budget. Ça ne crée pas des emplois, il faut faire attention à ça. Si on n'avait pas amené autant de lois bénéfiques aux producteurs et aux productrices agricoles pour l'autosuffisance alimentaire au Québec, on ne retrouverait pas, comme on en retrouve à l'heure actuelle, autant de silos dans toutes nos campagnes. On ne retrouverait pas autant d'agriculture et de culture qu'on en retrouve présentement. Pourquoi? Parce que, quand on ne parlait pas d'autosuffisance alimentaire, on se contentait d'acheter les céréales de l'Ouest, le boeuf de l'Ouest, et on ne s'occupait pas de la production du porc ou presque pas. Quelle différence l'autosuffisance alimentaire a-t-

elle faite? On utilise nos terres. On les développe. On les cultive. Donc, c'est la culture et l'agriculture. C'est la création d'emplois directs sur les fermes, mais c'est très multiplicateur d'emplois indirects créés chez les transporteurs, chez les fournisseurs, à la ferme, dans nos entreprises de transformation et dans la chaîne alimentaire.

Quand on transforme chez nous, dans nos magasins, ce sont des produits québécois que les consommateurs et les consommatrices mangent. Donc, cela se traduit par des emplois. Quand on parle d'autosuffisance alimentaire, on parle d'investissements majeurs au Québec et on parle de création d'emplois dans nos entreprises de transformation, à la ferme même et dans les entreprises qui fournissent des équipements à nos producteurs et productrices agricoles. Il faudrait faire attention, l'autosuffisance alimentaire, c'est quelque chose de positif. Cela égale développement. Cela égale création d'emplois.

Un autre point que le député de Saint-Hyacinthe n'a pas compris. Quand il parle du parc des expositions agro-alimentaires, il dit que c'est comme avoir transporté une petite ferme en plein coeur de Montréal. Ce n'est absolument pas cela le projet qui était sur la table. C'est un projet beaucoup plus important. Premièrement, c'est un investissement de 40 000 000 \$ avec un budget prédéterminé. Si on s'en tenait au programme de base, au programme qui était présenté à l'origine, on se maintenait à un investissement de 40 000 000 \$ sans dépassement. Mais ce n'est pas une petite ferme qu'on vient implanter à Montréal. Premièrement, c'est un espace non utilisé sur lequel on amenait enfin une activité qui aurait attiré des millions de visiteurs au cours des prochaines années. Donc, c'est une économie. On fait tourner la roue économique au niveau touristique, pour et avec les gens de Montréal, mais c'est plus qu'une petite ferme à Montréal. Ce n'est même pas une petite ferme au coeur de Montréal, c'est sur l'île Notre-Dame. C'est un outil de commercialisation. Le ministre vient nous dire qu'il est prêt à couper beaucoup de programmes. Ce qui est important, c'est de vendre nos produits et, pour vendre nos produits, il faut aller vers la mise en marché, vers des outils de marketing, de commercialisation. On avait le plus bel outil qu'on était en train de se donner.

M. Boulerice: Mme la Présidente, question de règlement, s'il vous plaît!

La Vice-Présidente: Question de règlement, M. le député de Saint-Jacques.

M. Boulerice: Mme la Présidente, est-ce que vous pourriez vérifier le quorum de

cette Assemblée?

\* **La Vice-Présidente:** Je vais le vérifier. Il n'y a pas quorum. Qu'on appelle les députés.

**M. Boulerice:** Honteux!

(Suspension de la séance à 17 h 18)

(Reprise à 17 h 19)

**La Vice-Présidente:** On a présentement quorum. Nous pouvons continuer.

**M. Paré:** Merci, Mme la Présidente. Je dois dire que je considère...

**Des voix:** ...

**La Vice-Présidente:** À l'ordre!

**M. Paré:** ...et c'est la raison pour laquelle je tiens à intervenir encore une fois là-dessus, même si on répète des arguments. C'est trop important pour négliger une intervention à ce sujet. Je veux convaincre le ministre que le projet de loi qu'il est en train d'étudier, qui est la fin des travaux de l'abolition du parc des expositions agro-alimentaires, c'est une erreur. Comme gouvernement, il faut faire attention. Il y a des erreurs qui nous coûtent cher. Je vais simplement vous rappeler Mirabel. On a fait ce monstre et on a perdu des centaines et des milliers d'acres de terres à cause d'une mauvaise décision qui n'a pas été exploitée pendant des années. Maintenant, on revient et on corrige. Mirabel, c'est un projet qui ne faisait pas l'unanimité. Les gens étaient contre, mais on l'a fait quand même. Dans ce projet-ci, c'est différent. On avait signé une entente avec la ville de Montréal. Cela faisait consensus. On était d'accord parce que, pour les agriculteurs, c'était, comme je le disais tantôt, un outil de commercialisation indispensable.

Montréal, il ne faut pas l'oublier, non seulement c'est la métropole, mais c'est aussi le coeur du Québec. C'est là qu'on retrouve 50 % des consommateurs. C'est là qu'on retrouve tous les sièges sociaux de nos grandes entreprises de matériel agricole, mais aussi les chaînes alimentaires qui doivent acheter les produits. On pouvait mettre à Montréal, dans un même endroit, tous les intervenants qui sont les producteurs, les clients et les vendeurs, pour être capable d'avoir cet outil de mise en marché, faire connaître nos produits aux gens de Montréal où on trouve la grande majorité des consommateurs et des consommatrices québécois. Et on abandonne ce projet. Je vous dis que c'est une erreur.

Vous dites: On n'a pas 40 000 000 \$ à

gaspiller. Ce n'est pas du gaspillage, c'est un investissement, c'est important. Je vais vous donner un exemple chez nous. Mon collègue de Jonquière disait tantôt qu'il y a des choses qui ne sont pas rentables. S'il fallait que le gouvernement ne prenne pas ses responsabilités pour tout ce qui n'est pas rentable, il n'y aurait pas beaucoup de développement.

Je vais vous donner un exemple parce qu'il l'a utilisé. Il parlait des zoos. Je vais vous dire qu'on a un zoo à Granby qui fait ses frais, qui est rentable. Je me rappelle avoir présenté à l'ancien gouvernement un projet de "serpenterium". J'ai vu des gens rire en disant: Est-ce que cela a du bon sens d'investir dans une maison où on va mettre des bestioles semblables, où on va mettre des serpents? Pourtant, cela a donné comme résultat, et c'est bon de le dire, même si ce n'était pas pour tout le domaine agro-alimentaire, cela ne l'était pas du tout - en tout cas, dans notre culture nord-américaine, on ne mange pas de serpents - mais cela a donné comme résultat que, dès la première année, les profits générés par ce nouvel attrait touristique ont fait en sorte qu'on a payé tout l'investissement. Depuis ce temps, chaque année, on a des dizaines de milliers de visiteurs de plus qui viennent grossir les revenus de la Société zoologique de Granby.

C'est un bon exemple comme quoi quand on fait de bons investissements planifiés, qui sont des outils de développement touristique, des outils de développement économique, des outils de développement de commercialisation et de mise en marché de produits qui ne sont pas les moindres, puisque ce sont des produits de consommation, puisque c'est la nourriture des Québécois.

L'autosuffisance alimentaire, c'est des investissements, c'est de la création d'emplois. L'outil de développement économique qu'on était en train de se donner, c'était le point commun, c'était l'outil de marketing, de commercialisation par excellence pour être capable de mettre en commun les consommateurs de la ville et les producteurs de la campagne. Et Montréal, ce n'est pas le bout du monde. Dites-vous que Montréal, c'est le coeur de ce qu'on peut appeler les plaines du Saint-Laurent parce qu'on retrouve les jardins du Québec, les plaines du Saint-Laurent, au sud, au nord, tout le tour de Montréal.

Donc, il faut faire attention. C'est vrai que les régions du Québec sont divisées en régions administratives, mais elles sont toutes unies par le territoire. Et les régions sont collées les unes sur les autres, elles se touchent.

M. le ministre, c'est votre décision. J'essaie de vous faire comprendre que c'est une erreur. J'en suis convaincu, et c'est pour cela que je vous le dis. C'est une erreur de

revenir là-dessus. On a un terrain qu'on doit utiliser. On a un secteur qu'on doit développer. Ce secteur, c'est le secteur de l'agriculture. Ce n'est pas en coupant dans tous les programmes d'aide, dans tous les projets qu'on va développer l'agriculture. C'est le contraire. On avait un bon projet ici qui avait fait consensus avec Montréal avec un budget fermé de 40 000 000 \$. On devrait maintenir le projet initial et aller de l'avant. M. le ministre, faites attention! Je suis convaincu que votre décision est une erreur. Il n'est pas trop tard. Vous devriez changer votre idée. Merci beaucoup, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le député de Shefford. M. le député de Saint-Jacques.

**M. André Boulerice**

**M. Boulerice:** "Adieu veau, vache, cochon, couvée", comme dit la fable de La Fontaine et que reprenait d'ailleurs Mme Favreau dans *La Presse* du vendredi 14 février 1986 où elle disait: Bref, le parc des expositions agro-alimentaires de 40 000 000 \$ annoncé en mai dernier par le vrai ministre de l'Agriculture du Québec, M. Jean Garon, est un autre rêve montréalais passé au hachoir par le gouvernement Bourassa.

Tout le monde sait que le hachoir est un instrument privilégié d'un boucher. Donc, on fait malheureusement boucherie de projets utiles pour le développement économique de Montréal. Et, spécialement, on dépossède d'équipements touristiques importants une circonscription en particulier, la circonscription de Saint-Jacques. On nous a dépossédés de la maison de l'Orchestre symphonique de Montréal qui devait être au quadrilatère Berri-Dumontigny. Inaction de la vice-première ministre, ministre des Affaires culturelles. Le ministre de l'Éducation, ne voulant pas être pris de court lui aussi dans son oeuvre de destruction, a dit: La Maison des sciences et des technologies qui devait être située également dans le comté de Saint-Jacques avec deux hypothèses possibles, soit le recyclage de ce qu'on appelle l'ancien palais du commerce sur la rue Berri ou bien dans l'île, là aussi adieu veau, vache, cochon, couvée, ça aussi c'est disparu. Le projet qui restait, celui du parc agro-alimentaire sur l'île, celui-là aussi, comme on dit en bon Québécois, vient de prendre une débarque.

Voilà encore une fois l'est de Montréal pénalisé. L'est de Montréal, au départ, est pénalisé. Il n'y a aucun représentant de l'est de Montréal au Conseil des ministres du gouvernement libéral actuel. Quel silence étonnant, d'ailleurs, des députés libéraux de l'est de Montréal! Qu'en pense le député de Sainte-Marie? Qui est-il d'ailleurs? Qu'en

pense le député de Saint-Louis? Qui est-il d'ailleurs? Qu'en pense le député de Bourget? Qui est-il d'ailleurs? Qu'en pense le député de Lafontaine? Qui est-il d'ailleurs, ce député? Qu'en pense le député de Dorion? Qui est-il ou qui est-elle, est-ce une femme, est-ce un homme, le député de Dorion? J'aimerais qu'on m'informe.

Le centre-ville de Montréal. On n'a pas l'exemple d'autres comtés - et je les envie dans une certaine mesure - de grands espaces où on peut y établir de grandes alumineries, où on peut y établir une manufacture d'automobiles. Dans un centre-ville comme le nôtre, en plein milieu urbain, ce qu'on a à offrir aux gens, ce sont des biens et des services. Qu'est-ce qui peut alimenter le commerce d'une circonscription urbaine comme la mienne? Ce sont premièrement les gens, qui y habitent et deuxièmement, les gens qu'on réussit à y amener par des attractions: attractions culturelles, attractions économiques, expositions, etc. Comment allons-nous attirer des gens au centre-ville de Montréal, faire bénéficier les commerçants, les boutiquiers, les nombreux restaurateurs du comté de Saint-Jacques qui, au départ, ont beaucoup de difficultés à cause du dépeuplement qu'il y a eu dans le centre-ville de Montréal? On se rappelle la folie bétonnière du gouvernement libéral qui a rasé complètement un quartier pour laisser passer l'autoroute Ville-Marie qui était très importante.

À défaut d'avoir une population qui a réussi à faire vivre les commerces comme ces commerces méritaient de vivre, il nous faut amener des visiteurs dans le centre-ville de Montréal. C'était une excellente occasion avec un parc comme celui-là d'amener une population à séjourner temporairement, certes, mais à séjourner dans le centre-ville de Montréal. En revenant du parc, ils descendaient à la station Berri-Dumontigny, donc, pouvaient participer au développement commercial du centre-sud de Montréal. Qui en aurait bénéficié? Les magasins de la Place Dupuis. Qui en aurait bénéficié, Mme la Présidente? Les restaurateurs de la rue Saint-Denis par la suite. En plus de la mission hautement éducative de ce projet, les Québécois en auraient profité. Les 2 500 000 personnes qui habitent la grande région métropolitaine de Montréal en auraient profité. Combien de touristes étrangers seraient venus? Je citais l'exemple au ministre, hier, les voyages forment la jeunesse. Avant qu'il soit trop vieux, il aurait peut-être intérêt à y aller.

Je lui donnais l'exemple que j'ai vu récemment à Paris qui est la cité de La Villette. Oui, il y a une concertation avec l'entreprise privée. C'est merveilleux. J'en discutais avec le directeur des relations publiques. Il y a eu, au départ, un investissement de l'État. C'est toujours vrai. Le vieux

dicton est vrai: C'est avec une piastre qu'on fait une piastre. Mais là, actuellement, ils disent: La piastre arrivera, mais on ne sait pas quand elle va arriver. Ils désengagent une participation de l'État en ne réalisant pas un projet qui aurait donné de l'ampleur à une technologie, puisqu'il faut parler de technologie, tellement le Québec est avancé dans ce domaine, nos technologies agricoles. (17 h 30)

Encore une fois, il faut répéter ce que Mme Favreau en disait dans le journal La Presse: Un autre rêve montréalais passé au hachoir par le gouvernement Bourassa. Tout ce qu'on nous offre, c'est un maigre prix de consolation. Le ministre nous offre en contrepartie, après avoir perdu la maison de l'Orchestre symphonique de Montréal, qui devait être dans Saint-Jacques, après avoir perdu, je pense qu'on est les seuls au monde maintenant, je veux dire - le recul; je parlais de décalage horaire, on en a un drôle de décalage horaire au Québec - on est probablement un des seuls endroits civilisés qui ne peut pas bénéficier actuellement d'une Cité de la science et de la technologie quand on connaît l'importance de cela, Mme la Présidente.

Après nous avoir littéralement dilapidés dans le comté de Saint-Jacques en nous enlevant des projets d'importance, le ministre actuel, temporaire, de l'Agriculture nous offre comme prix de consolation une petite "binerie" qui a arraché je ne sais combien à la ville de Montréal quand on sait fort bien - j'ai ici les textes qu'il faut - qu'il y avait une entente concernant le programme du parc des expositions agro-alimentaires entre le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la ville de Montréal. Est-ce un appel téléphonique à la municipalité de Montréal qui a fait changer les idées? La question peut se poser. Rien n'empêche que le président du comité exécutif de la ville de Montréal, à l'époque, M. Lamarre, était très satisfait de l'entente. H estimait que, effectivement, le projet arriverait à un autofinancement et que - Mme la Présidente, vous me faites signe effectivement deux - c'est un maigre montant de 2 900 000 \$ pour les travaux d'infrastructure qu'il va y avoir, c'est tout ou quelque chose comme cela. On nous offre comme prix de consolation une pauvre petite "binerie" qui malheureusement n'aura pas l'impact touristique, économique et même culturel, parce qu'il y avait un enseignement à donner aussi aux jeunes générations à travers cela.

On nous dilapide, encore une fois, l'est de Montréal, sans aucun défenseur à l'intérieur du parti ministériel. Quel silence! Pas un encore n'a parlé, aucun défenseur au sein du caucus, aucun défenseur au sein du Conseil des ministres. L'est de Montréal est bafoué. C'est l'abondance pour l'ouest par

exemple, cela on le voit, tant en ce qui concerne la langue et d'autres sujets. Je pense que les Québécois, les Montréalais, surtout mes compatriotes de Saint-Jacques, ne sont pas dupes de ce qui se passe actuellement. On est en train de les déposséder de ce qu'un gouvernement soucieux des intérêts de la grande région de Montréal avait qui était le nôtre, contrairement à celui-ci, celui d'en face, qui ne trouve qu'à investir dans Rendez-Vous 87 et avec le Coeur de l'armée rouge qui occupe l'Afghanistan. Il a trouvé cela très intéressant, mais quelque chose qui rapporte et qui reste, comme le projet du parc agro-alimentaire dans le comté de Saint-Jacques, le Parti libéral a mis la hache dans cela. Mais attention, la hache peut avoir des effets de "boomerang". J'appuie les propos de mon collègue, le ministre de coeur de l'Agriculture au Québec, le député de Lévis. On va revenir devant la population à la prochaine élection et, électoralement parlant, on va en reparler de ce parc et nous, on respecte nos promesses. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, M. le député de Saint-Jacques. Je vais demander si à part la réplique il y a d'autres interventions de part et d'autre? M. le ministre, en réplique.

#### M. Michel Pagé (réplique)

M. Pagé: Merci, Mme la Présidente. Comme suite aux propos tenus par les honorables députés de cette Chambre, cet après-midi, je me dois évidemment de répliquer à ce moment. On a eu droit à l'intervention du député de Lévis qui, comme d'habitude, nous a conviés à un discours long, à certains égards lancinant, répétant sensiblement les mêmes choses qu'il a déjà formulées ici même à l'Assemblée nationale à plusieurs reprises, réitérées tant au moment de la deuxième lecture que de la prise en considération du rapport. Il nous a fait faire un petit tour de piste de l'ensemble du dossier. Essentiellement, la position du député de Lévis et son argumentation est la suivante: Ce projet avait été conçu comme devant coûter 40 000 000 \$ uniquement; ce projet se voulait complet. Son argumentation est à l'effet que notre gouvernement et moi plus particulièrement, comme ministre de l'Agriculture, je serais intervenu dès le 13 décembre 1985, soit le lendemain de mon assermentation. Pour le bénéfice de ceux qui nous écoutent, on sait que l'élection s'est tenue le 2 décembre, le député de Lévis et le député d'Anjou ont été respectivement ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et premier ministre du Québec jusqu'au 12 décembre 1985 et c'est à cette date que notre équipe a formé le nouveau

gouvernement.

La prétention du député de Lévis, c'est que, moi, comme nouveau ministre entre le 12 décembre 1985 et le début janvier 1986, j'aurais fait faire des études voulant démontrer une augmentation de coût substantielle. Comme si, en arrivant comme ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, ce dossier avait été sur mon bureau. On doit se le rappeler, je l'ai dit souventefois quand je suis arrivé au ministère, il n'y avait aucun document, aucun dossier dans la suite ministérielle, même pas un crayon, même pas un bout de papier. On a tout enlevé, aucun dossier! On a oublié quelques petits crochets sur les murs.

Mme la Présidente...

**M. Boulerice:** Question de règlement.

**La Vice-Présidente:** Question de règlement.

M. Boulerice: Mme la Présidente, il semble que, manifestement, le ministre n'a pas l'appui de son caucus puisqu'il n'y a pas quorum, il n'y a personne pour l'appuyer. Pourriez-vous s'il vous plaît le vérifier?

**La Vice-Présidente:** Je demande qu'on appelle les députés.

(Suspension de la séance à 17 h 38)

(Reprise à 17 h 39)

**La Vice-Présidente:** Vous pouvez poursuivre, M. le ministre.

**M. Pagé:** Merci, Mme la Présidente. Je trouve cette intervention du député de Saint-Jacques... On va laisser le soin à la télédiffusion des débats...

J'en étais à vous dire qu'on aura constaté encore une fois une intervention intempestive, inopportune du député de Saint-Jacques. Un seul péquiste en Chambre, et il dit qu'il est le meilleur. J'en conviens si je le compare au député de Lévis, Mme la Présidente.

**Des voix:** Bravo!

**M. Pagé:** Avant d'avoir été interrompu de cette façon cavalière qui le caractérise très bien d'ailleurs, j'en étais à vous dire que l'argumentation du député de Lévis était de prétendre que le nouveau ministre de l'Agriculture, entre le 13 décembre 1985 et le mois de janvier 1986, avait occupé le principal de son temps à faire préparer des études pour expliquer ou justifier l'augmentation substantielle du budget de dépenses pour l'aménagement de ce parc agro-alimentaire. Si le député de Lévis, qui a

été ministre, voulait être de bonne foi, il dirait pertinemment que, lorsqu'on arrive à la tête d'un ministère aussi important que celui-là, on a à faire le tour du ministère, on a à rencontrer nos collaborateurs, rencontrer les principaux groupes, il faut retenir qu'on a eu la période des fêtes, il faut avoir à l'esprit que le ministre de l'Agriculture, pendant cette période, a dû se promener en chaise roulante à la suite d'un accident de ski. Or, les études qui ont été faites démontrent très clairement que l'analyse de ce dossier a été faite alors que le député de Lévis était lui-même ministre de l'Agriculture.

Quand on a abordé ce sujet à mon ministère, ceux qui y ont travaillé m'ont dit: Vous savez, M. Pagé, c'est un projet qui tenait à cœur au député de Lévis. C'est un projet qui, à plusieurs égards, ne se justifiait pas économiquement. Vous savez, implanter sur l'île Notre-Dame une ferme d'exposition et de démonstration à l'année, exemple concret, implanter une porcherie en plein centre-ville de Montréal, avec un système d'équipement approprié pour protéger l'environnement, avec une nappe phréatique qui était à quelques pieds seulement, cela n'avait pas été étudié en profondeur.

Quand le député de Lévis a soumis son mémoire au Conseil des ministres, il s'est appuyé sur des études préliminaires. Ces études n'étaient pas approfondies. Il l'a annoncé. C'est d'ailleurs la marque de commerce de ce gouvernement qui a administré le Québec pendant neuf ans, des gens de conférences de presse, des gens de pseudo-consultations, un gouvernement de sommets économiques, créant et multipliant les espoirs sur le territoire, un gouvernement de show-business, un gouvernement d'image, de visibilité. On a vu ce que cela a donné, des milliards de dollars de déficit. Jamais la société du Québec n'aura été représentée par une incarnation aussi vivante de l'incompétence. Et je me réfère à cette période de 1976 à 1985.

Le député de Lévis nous a entretenu, avec la bonhomie qui le caractérise et qui l'identifie très bien et, comme je le dis souvent, son allure ou sa volonté de s'identifier aux plus belles années du duplessisme au Québec, les pieds bien enracinés dans le créditisme qui l'identifie et qui le caractérise, il nous a livré son intervention, tout à l'heure. Cela peut bien paraître, évidemment, pour celles et ceux qui ne sont peut-être pas nécessairement familiers avec un élément de ce dossier. Il faut avoir à l'esprit que c'est un dossier d'investissements de 40 000 000 \$. C'est beaucoup d'argent. Les études ont démontré que cela allait impliquer des déboursés d'un minimum de 65 000 000 \$ et probablement plus près de 70 000 000 \$. Il nous a expliqué cela. Il a dit: Vous savez, au

pavillon du Québec, on voulait avoir des aquariums à l'entrée et on voulait mettre des poissons dedans, on voulait identifier la variété des poissons du Québec. Il a parlé des truites, de l'achigan, etc. Cela paraissait très bien. C'est l'un des exemples qu'on m'a donnés. Le budget était prévu à quelques centaines de milliers de dollars. Quand j'ai pris connaissance des rapports de mes fonctionnaires, ils ont dit: M. Pagé, le projet prévoyait un montant de quelques centaines de milliers de dollars seulement, mais les coûts véritables en termes de déboursés, c'est beaucoup plus. C'est bien beau de mettre des aquariums sauf qu'il avait oublié de prévoir des tuyaux conducteurs pour l'alimentation en eau. Il n'avait pas prévu de plomberie. Ses petits poissons rouges n'auraient pas vécu longtemps. Ce sont des exemples comme ceux-là qui expliquent une augmentation aussi effarante des coûts.

Il a voulu ridiculiser l'estimation à savoir que l'endroit où les lapins seraient logés représentait des coûts très appréciables, qu'on devait revoir les normes. Cela a été fait à partir de l'évaluation de professionnels. Il faut, évidemment, quand on circule dans ces endroits... Il comparait toujours la ferme à une ferme d'un producteur agricole. Mais c'était une ferme particulière à l'île Notre-Dame en ce sens que c'étaient des visiteurs qui allaient s'y rendre; il fallait donc des allées beaucoup plus grandes pour le public, des aires de nettoyage pour les employés, distinctes, évidemment, des allées pour les visiteurs.

Il y a eu des études. Le député de Lévis nous a indiqué cet après-midi qu'aucune étude n'avait été déposée. Pour ceux qui nous écoutent et qui n'auraient pas été devant leur téléviseur cet après-midi lorsque le député de Lévis est intervenu, ou encore, le voyant se lever, auraient changé de poste, ce qui est fort probable et fort possible... Il faut se rappeler que le député de Lévis a dit de son siège qu'il n'y avait pas eu d'étude déposée. J'ai la réputation d'avoir une bonne mémoire. Quand je l'ai entendu, je me suis dit: Cela ne se peut quasiment pas, des études ont été déposées. Il a même créé quelque peu le doute dans mon esprit à l'égard de la fiabilité de ma mémoire, parce que cela aurait pu arriver que ma mémoire ait une petite défaillance. On a eu des heures et des heures et des heures en commission parlementaire à cause du député de Lévis qui, systématiquement, fait tout pour retarder nos travaux. Les députés de la minorité du Parti québécois se sont donné comme mission d'épuiser du temps, de brûler du temps, d'utiliser des moyens dilatoires en commission parlementaire. Qu'il me suffise de référer à ces nombreuses motions qui ont été présentées pour témoigner du caractère sérieux de ces gens-là: Lorsqu'on a étudié le projet de loi

132 sur la protection du territoire agricole, on a même fait des motions pour faire venir un psychiatre en musicologie animale de San Francisco ou de Los Angeles pour voir l'effet de la musique sur le comportement des animaux, le facteur stressant ou non stressant. C'est le genre de débat auquel on est habitué avec ces gens-là.

À la lumière de ça, je me suis dit, Mme la Présidente, toujours concernant ces documents: Tout à coup que... Je me suis rappelé qu'on n'avait pas pu étudier ces rapports en commission parlementaire au moment de l'étude du projet de loi article par article. Et là, le député de Lévis nous dit: Vous savez, il n'y avait qu'un article dans la loi. On ne pouvait pas étudier ça longtemps. Je m'excuse, ils ont déjà passé, lui-même et ses collègues, deux jours et trois jours en commission parlementaire sur un article.

Le débat en deuxième lecture s'est tenu et je dois ici référer au procès-verbal de l'Assemblée nationale du Québec du mardi 28 octobre 1986 où il apparaît, à la page 544: "L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Pagé, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation proposant l'adoption du principe du projet de loi 86." Donc, en deuxième lecture. - C'est d'ailleurs ce que j'ai indiqué cet après-midi ici à l'Assemblée nationale - Au cours de sa réplique, M. Pagé, du consentement unanime de l'Assemblée nationale, dépose les documents suivants: le premier: estimation du projet. La ferme expérimentale du Parc des expositions agro-alimentaires, en date du 10 décembre 1985. Il était encore au ministère. Vous étiez encore au pouvoir. Et ça, c'est le document no 425 de la session.

"Deuxièmement, rapport préliminaire du groupe-conseil ADS Associés Ltée sur les systèmes audiovisuels préconisés par la ferme expérimentale du Parc des expositions agro-alimentaires, en date du 2 décembre 1985. Document no 426 de la session.

"Troisièmement, crédits requis pour les rénovations du Pavillon des pêcheries. Document no 427 de la session.

"Quatrièmement, entente entre le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la ville de Montréal concernant le programme d'immobilisation du Parc des expositions agro-alimentaires, en date de mai 1985. Document - qu'il avait signé - no 428 de la session. (17 h 50)

"Le suivant: Autorisation du comité de gestion pour l'achat de quatre guérites, en date du 16 décembre 1985." On a été assermenté le jeudi. Première réunion du Conseil des ministres le vendredi. Fin de semaine, samedi et dimanche, lundi le 16, si ma mémoire est fidèle, l'Assemblée nationale était ouverte ici pour déjà commencer à annoncer de bonnes choses à la population,

dont des réductions de taxes importantes. C'était le 16 décembre, trois jours après la passation du pouvoir. Vous n'oserez quand même pas prétendre, à partir d'arguments complètement fallacieux, non fondés, irresponsables, témoignant de votre incurie, que ces documents ont été préparés à la hâte et le dimanche matin. Voyons donc! Vous devriez être plus sérieux si vous attachez encore quelque importance que ce soit, le minimum d'importance à votre crédibilité.

Document no 430 de la session qui a été déposé par la suite: plan et coupe pour le projet Les lapins.

Dernier document: "inventaire préliminaire des activités du Pavillon des expositions et bilan des surfaces préparé par la Société de professionnels en aménagement, Sopra", en date du 30 octobre 1985. Donc, des documents entre mai 1985 et octobre 1985 démontraient que ce projet initial, écrit littéralement sur un coin de table, devait modifier les devis et les plans et que cela allait impliquer des déboursés additionnels.

Je ne tiens pas grief au député de Lévis de ne pas avoir consacré plus de temps à ces dossiers-là entre mai et décembre 1985. On se rappellera mai 1985, Mme la Présidente, vous n'y étiez pas encore, cependant il y avait beaucoup d'animation ici, à l'Assemblée nationale. Plusieurs députés travaillaient, évidemment, en coulisse pour s'assurer le départ de leur chef qui, malgré sa contribution importante à leur parti, a dû démissionner en pleine nuit. D'autres se préparaient à leur congrès à la chefferie. Je ne tiens pas grief au député de Lévis de ne pas avoir donné plus de temps à ses dossiers, préoccupé qu'il était de se faire élire premier ministre du Québec, mais, comme on le sait, il a été battu singulièrement par l'honorable Pierre Marc Johnson, député d'Anjou et premier ministre entre septembre 1985 et décembre 1985.

Le député de Lévis, une fois qu'il eut annoncé le projet, ne s'est pas occupé de ses affaires. Il ne s'est pas occupé de l'impact de son dossier. J'ai indiqué très clairement ici que ce projet allait coûter 70 000 000 \$. Pour vous montrer le caractère hautement démagogique de leurs propos, le projet allait coûter 60 000 000 \$, 65 000 000 \$, et j'ai indiqué en deuxième lecture que le financement du projet allait conduire à des déboursés pouvant aller jusqu'à 220 000 000 \$, si on y incluait les déficits. Il a tenté de laisser croire par son propos que l'augmentation des dépenses était de 40 000 000 \$ à 220 000 000 \$. Cela n'a pas de bon sens. C'est soit de l'incompétence ou de la démagogie et, dans les deux cas, c'est inquiétant.

Vous savez, je comprends qu'ils n'ont pas la réputation, ces péquistes-là, d'avoir été les plus grands administrateurs du

Québec. D'ailleurs, leur passage à la tête de la province de Québec en témoigne de façon très claire. Mais il faut retenir qu'un projet comme celui-là devait être financé. Il faut bien avoir à l'esprit qu'on n'avait pas les crédits budgétaires nécessaires pour dépenser en une seule année financière ou plutôt imputer tout l'argent nécessaire pour l'investissement en capital. Cela a été très clairement démontré. Mais on veut faire, évidemment, de la politique. On s'oppose pour s'opposer.

Alors, Mme la Présidente, je vous indique ceci en ce qui concerne le dépôt des documents. Le député a confirmé qu'il n'avait pas pris connaissance de tels documents. Il témoigne, encore une fois, qu'il ne s'est pas occupé de ce dossier depuis le 28 octobre dernier. Je m'attendais personnellement, comme ministre, qu'à la suite du dépôt de ces documents en deuxième lecture, on puisse intervenir au moment de l'étude du projet de loi article par article. Mais non! Lorsqu'on est arrivé pour étudier le projet de loi article par article, ça n'a pris que quelques minutes et cela a été adopté. J'ai présumé, j'en ai conclu qu'on n'avait pas de questions concrètes à poser sur les documents que j'avais déposés.

Connaissant le député de Lévis, il va très certainement revenir et dire, à un moment donné, que ce n'étaient pas les vraies études, que ce n'était pas assez complet, que ce n'était pas substantiel. Vous savez, le député de Lévis n'accepte pas sa défaite du 2 décembre. Convaincu comme il l'est personnellement - il est le seul à l'être cependant - que l'agriculture est née avec lui et qu'elle devrait normalement mourir avec son départ à la tête du ministère, imbu comme il l'est de lui-même, - et cela paraît, cela transpire d'ailleurs, - il n'accepte pas que ce projet ait été remis en question, ait été modifié. Cela allait être son monument sur l'île Notre-Dame aux frais de ceux et celles qui nous écoutent cependant.

Il va très certainement revenir à la charge. Je lui dis, Mme la Présidente, que les documents ont été déposés. Je vais faire tout ce qui est possible pour trouver tous les documents, toutes les analyses. Je lui ai d'ailleurs dit que je ne pouvais déposer ce que je n'avais pas. Je me suis engagé à bien fouiller, à bien scruter, à bien regarder. D'ailleurs, j'ai communiqué avec mes fonctionnaires pour leur demander de revoir l'ensemble des dossiers de façon que toutes les études ou les analyses puissent être déposées.

Je termine donc, Mme la Présidente, en vous remerciant, en remerciant mes collègues qui sont intervenus, en vous disant encore une fois que ce qui nous anime dans ce

projet de loi, c'est une volonté très claire de mieux gérer les impôts de celles et ceux que nous représentons, tout en étant farouchement déterminés à faire plus pour l'agriculture.

Le député disait tout à l'heure qu'on est un gouvernement de petit budget. C'est parler à travers son chapeau. Le budget du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a été augmenté encore cette année: 34 000 000 \$ de plus que l'année passée. Des interventions comme celle-là sont susceptibles d'affecter la crédibilité de ceux qui formulent de tels commentaires. Je pense que c'est très palpable, très visible dans la population.

Je terminerai en vous disant merci. Je suis confiant que mes collègues adopteront ce projet de loi en troisième lecture. Merci.

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

Est-ce que le projet de loi 86, Loi abrogeant la Loi sur la Société du parc des expositions agro-alimentaires, est adopté?

**Une voix:** Sur division.

**Des voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté sur division. M. le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.

M. Pagé: Mme la Présidente, au nom du leader du gouvernement, je voudrais vous recommander la suspension de nos travaux et vous indiquer qu'à compter de 20 heures nous procéderons à l'article 35 du feuilleton, soit l'adoption du projet de loi 10, la Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé.

**La Vice-Présidente:** Est-ce que cette motion est adoptée?

**Des voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté? Adopté. Nous allons donc suspendre nos travaux jusqu'à 20 heures ce soir.

(Suspension de la séance à 17 h 57)

(Reprise à 20 h 6)

**Le Vice-Président:** À l'ordre, s'il vous plaît!

L'Assemblée nationale reprend maintenant ses travaux toujours aux affaires du jour. M. le leader du gouvernement.

**M. Gratton:** Oui. M. le Président, je vous prierais d'appeler l'article 35 du feuilleton, s'il vous plaît.

## Projet de loi 10

### Adoption

**Le Vice-Président:** À l'article 35 du feuilleton, M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science propose la motion d'adoption du projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé. Je cède la parole à M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

### M. Claude Ryan

**M. Ryan:** M. le Président, depuis le début de son mandat, le présent gouvernement a pris de nombreuses décisions visant le bien de l'éducation. Je crois comprendre que les applaudissements chaleureux de mes collègues du côté ministériel expriment leur satisfaction à l'endroit de ces décisions que nous avons prises. Je suis tout étonné du caractère spontané de ces applaudissements. Comme le sujet que nous discutons ce soir est celui de l'enseignement privé, je dois en conclure que les décisions que nous avons prises dans ce secteur répondent non seulement aux vœux de la majorité ministérielle, mais aussi et surtout aux vœux de la majorité de la population. La politique que nous suivons en matière d'enseignement privé n'est pas une politique doctrinaire. Ce n'est pas non plus une politique de faux-fuyants. C'est une politique de contact direct avec la réalité, autant la réalité que représentent des établissements qui accomplissent un travail sérieux et consciencieux dans la communauté que celle que représentent les attentes de nos concitoyens avec qui nous sommes en contact continuellement dans nos comtés respectifs.

À l'occasion de nos visites dans nos comtés, nous rencontrons des parents, des jeunes, des éducateurs, des administrateurs scolaires, des chefs d'associations d'établissements de toutes sortes et parmi ceux et celles que nous rencontrons, il se trouve, dans la plupart des cas, des personnes qui oeuvrent du côté de l'enseignement privé qui y envoient leur enfant ou leurs enfants pour une raison ou l'autre et qui nous parlent souvent de leurs attentes à l'endroit du gouvernement dans ce secteur. J'ai moi-même, dans mon comté, une institution particulièrement méritante, le séminaire du Sacré-Coeur, à Pointe-au-Chêne, dans la municipalité du canton de Grenville. C'est une institution qui dispense l'enseignement secondaire, qui appartient aux Pères du Sacré-Coeur, mais qui est dirigée par un laïc de grand mérite, M. Dupuis, qui est un éducateur de carrière assisté d'une équipe surtout laïque. Il y a encore quelques prêtres au sein de l'équipe.

Sur 350 élèves, on compte environ 80

pensionnaires. La liste d'attente que constitue chaque année les demandes d'inscription - on vient de faire les inscriptions pour la prochaine année - est toujours deux ou trois fois plus longue que le nombre de places que le collège peut mettre à la disposition des élèves. L'autre jour, j'étais au Collège français, à Montréal, cette institution qui compte en tout au-delà de 5000 élèves, dont environ les trois cinquièmes tombent sous les avantages de la Loi de l'enseignement privé en matière de subventionnement, et dans cette institution, on reçoit des jeunes de toutes les religions.

On me racontait l'autre jour qu'on reçoit des jeunes juifs, des jeunes musulmans, des jeunes protestants, des enfants de parents agnostiques, des jeunes catholiques pratiquants et non pratiquants. On a tout l'éventail des options spirituelles que vous pouvez rencontrer dans une grande ville. Ces jeunes réussissent à cohabiter à l'intérieur du collège dans des conditions d'installations matérielles - je l'ai dit l'autre jour - dont ne se satisfait aucune école publique de niveau secondaire. Ils accomplissent un travail formidable depuis des années. Ils font des expériences extrêmement enrichissantes pour nous tous.

On me racontait, l'autre jour, les expériences qu'on fait en matière de formation morale et religieuse avec des jeunes qui représentent un éventail aussi large. Moi, à titre de ministre de l'Éducation, M. le Président, j'écoutais avec grand intérêt parce que j'avais des choses à apprendre. On m'a appris des choses que je n'avais jamais entendues auparavant. Je me suis hâté de les rapporter à mes collaborateurs du ministère, en leur demandant de les examiner et de voir si nous ne pourrions pas imaginer des assouplissements dans nos réglementations actuelles de manière à favoriser le développement d'expériences comme celle-là, alors que trop souvent nos règlements les empêchent, les interdisent ou les étouffent et que, trop souvent pour faire des choses originales et intéressantes, il faut presque être décidé d'aller contre le règlement ou contre la loi.

La loi et le règlement sont au service des gens, non pas les gens au service de la loi et des règlements. Quand on va sur le terrain, qu'on ausculte l'opinion et l'expérience de ceux qui sont à l'oeuvre auprès des gens, on découvre des choses et ensuite on revient et on se dit: On va essayer de les mettre en pratique dans toute la mesure où c'est compatible avec le bien général. Alors, c'est l'esprit dans lequel nous travaillons. Nous nous disons: L'éducation est un domaine extrêmement difficile, très exigeant. Or, chaque fois que nous pouvons trouver des personnes qui acceptent de s'y consacrer corps et âme, nous les

encourageons. C'est notre devoir de les encourager. On ne peut pas accepter que l'éducation soit une entreprise au rabais. Or, dans le secteur privé on nous offre de ce côté des choses fort intéressantes et au lieu de pratiquer la politique de l'autruche qu'a pratiquée le gouvernement précédent pendant neuf ans, le gouvernement actuel a décidé de regarder la réalité en face et de la traiter avec équité et réalisme.

Notre engagement envers l'enseignement public, envers l'école publique est connu et manifeste. Il s'exprime tous les jours par le fait que nous consacrons - moi le premier, à titre de ministre - au moins 90 % de notre énergie, de notre temps et des ressources publiques pour l'éducation au développement de l'enseignement public. Nous ne voulons pas qu'il y ait de monopole absolu et aveugle. Qu'il y ait un aiguillon dans l'ensemble du système, des éléments d'émulation permettant à des gens de faire des expériences différentes, permettant au secteur public d'être interpellé par des choses qui se font de l'autre côté de la rue.

Il y a quelques mois, je disais à M. Charbonneau, président de la CEQ: Je comprends votre attachement profond à l'école publique, je le partage foncièrement, mais qu'avez-vous à dire de ces listes d'attente que nous présentent les maisons d'enseignement privé? Ce n'est pas à cause de la propagande, elles n'en font presque pas. Il n'y a pas de conspiration du mal nulle part, c'est parce qu'il y a un besoin ressenti par les parents qui se disent: On a des problèmes particuliers, on va peut-être trouver une solution de ce côté-là. La grande majorité envoient leurs enfants à l'école publique, et j'espère que cela va continuer.

Encore une fois, le gouvernement prend tous les moyens raisonnablement possibles pour renforcer l'école publique, lui donner sa place toute prioritaire dans le système d'enseignement du Québec. Mais nous voulons qu'il y ait cette place pour l'enseignement privé qui, d'ailleurs, est le prolongement d'une vieille tradition historique au Québec. Nous avons une tradition particulière au Québec. Si nous n'avions pas eu d'établissements privés, nous aurions eu, pendant des années, une éducation qui finissait à la huitième ou à la neuvième année pour la très grande majorité des gens. Les collèges formés par le clergé, les communautés religieuses et ensuite les laïcs ont offert un prolongement, à coups de sacrifices qu'on ne peut pas calculer aujourd'hui.

J'ai commencé mes études classiques à une époque où c'étaient encore des prêtres qui faisaient fonctionner les collèges. Les prêtres qui m'enseignaient commençaient leur journée de travail comme éducateurs à 8 heures le matin et nous tenaient à l'étude jusqu'à 18 heures. Avant de commencer la journée, ils étaient allés dire des messes

dans le quartier de Maisonneuve et d'Hochelaga, d'où je venais, pour gagner des revenus pour financer le déficit du collège. Ils commençaient leur journée par des messes à 6 heures, 6 h 30, et ils revenaient déjeuner au collège et ils faisaient toute leur journée. Souvent, dès qu'arrivaient des périodes intensives, ils allaient faire de la prédication, des retraites ou des confessions dans les paroisses le soir, et ils faisaient du ministère les fins de semaine, en plus. Quand je vois des gens qui viennent, après coup, lever le nez sur ces personnes, cela me peine. Je ne peux pas partager leur opinion, parce que je pense que j'ai trop de réalisme pour cela, j'ai trop de mémoire, j'ai trop de gratitude bien placée. Aujourd'hui, les conditions ont changé, mais c'est comme cela que les choses se sont passées, et c'est bon de s'en souvenir.

Il y a des collègues qui maintiennent cet esprit, qui acceptent l'évolution que nous avons connue et qui continuent de rendre des services. Nous nous disons: Faisons-leur une place franche, loyale. Surtout pas de cachette, pas de remise continuelle d'une année à l'autre: On vous dira l'année prochaine ce qu'on pense de vous autres; on vous verra l'année prochaine. Nous autres, c'est tout de suite. Vous avez un problème, vous téléphonez, on vous rencontre, on se parle, on vous dit la solution et, s'il n'y a pas de solution, on dit: On ne peut pas aller plus loin. Mais quand il y en a une, on la prend maintenant au lieu de faire languir les gens indéfiniment.

Il y avait un petit problème qui se posait. J'en viens à l'objet même du projet de loi 10. Dans cette loi, il y avait une catégorie d'établissements qui n'étaient pas traités comme les autres. Ce sont les quelque douze ou quinze établissements privés qui fournissent des services éducatifs aux jeunes qui ont des problèmes de mésadaptation sociale, des jeunes qui ont eu des petits problèmes avec la loi, des jeunes qui viennent de foyers brisés, qui n'ont pas de foyer normal, des jeunes qui ont eu des difficultés dans leurs études, dont le système public n'est pas capable de s'occuper de manière efficace. Alors, on trouve de ces jeunes dans une quinzaine d'institutions privées qui ont des contrats de services avec le ministère de l'Éducation, avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, qui offrent un travail de premier plan à un coût inférieur à celui que nous encourrions dans des institutions carrément publiques.

Dans la réglementation actuelle du gouvernement, même dans la Loi sur l'enseignement privé actuelle, il est prévu que les subventions que nous versons chaque année aux établissements privés sont fixées par le gouvernement à partir d'une série de critères qui, malheureusement, ne sont pas définis dans la loi actuelle. Le gouvernement

précédent avait changé la loi en 1981, et il n'a jamais précisé clairement les critères dont il s'inspirait pour fixer chaque année le niveau de subventionnement.

Dans le cas des établissements privés en général, le niveau de subventionnement est fixé par un décret ministériel. Mais, dans le cas des établissements privés qui s'occupent de l'enfance avec des problèmes d'adaptation, le niveau de subventionnement doit être fixé par un règlement. Il faut que le gouvernement adopte un règlement et, en vertu de la nouvelle Loi sur les règlements, il faut que ce règlement soit publié pendant 90 jours, qu'il y ait un débat qui se poursuive, souvent pendant longtemps. Si on maintient le régime actuel, on risque de faire en sorte que ces établissements connaîtront leur niveau de subventionnement et toucheront leurs subventions plus tard que les autres. Nous voulons tout simplement les mettre sur un pied d'égalité avec tous les autres établissements privés en prévoyant dans la loi sur l'enseignement privé qu'à l'avenir le niveau de subventionnement des établissements privés pour enfants ou élèves avec des difficultés d'adaptation sociale sera établi exactement de la même manière que pour les établissements privés en général.

Je suis assuré que l'Opposition est tout à fait favorable à ce projet de loi. C'est pourquoi je me dispense de toute démonstration plus poussée, M. le Président, étant convaincu qu'en adoptant ce projet de loi nous le bonifierons de manière mineure, j'en conviens. Ce n'est pas une modification absolument essentielle ou révolutionnaire. Nous sommes plutôt enclins, de ce côté-ci, à améliorer les choses qu'à vouloir les changer à tout prix quand les esprits ne sont pas prêts. Nous proposons cette amélioration dans l'espoir que dès le moment prochain où nous fixerons le niveau des subventions pour l'année courante à l'intention des établissements privés, nous pourrions traiter sur un pied d'égalité ces établissements dont j'ai parlé et ainsi manifester l'intérêt particulier que cette Assemblée porte aux problèmes des élèves qui ont des difficultés particulières d'adaptation pédagogique ou sociale.

Ce problème est une dimension majeure de l'organisation de l'enseignement aujourd'hui. Je pense que vous savez, M. le Président, que le nombre des élèves présentant des difficultés particulières a beaucoup augmenté ces dernières années. Il n'y a pas lieu de s'en étonner. Avec ce qui arrive dans les familles ces années-ci, avec le niveau très élevé de divorces, de ruptures de foyer, d'instabilité familiale que nous connaissons, il ne faut pas être grand clerc pour deviner qu'il en découle des conséquences énormes et très coûteuses pour l'éducation et le développement des enfants et des jeunes. Ces conséquences, nous les avons dans le taux de plus en plus élevé

d'élèves qui présentent des difficultés particulières d'apprentissage ou d'adaptation. (20 h 20)

Nous aurons l'occasion, au cours des prochains mois, de revenir sur ce problème qui deviendra l'une des grandes priorités du ministère de l'Éducation, le problème de la place que nous devons accorder dans notre système d'enseignement aux élèves qui ont des difficultés particulières en matière d'apprentissage ou d'adaptation.

Je suis assuré que ma collègue, la députée de Jacques-Cartier qui prendra la parole tantôt, aura des choses importantes à dire là-dessus parce que parmi les députés de cette Chambre, je crois pouvoir dire sans exagérer que c'est la personne qui a consacré le plus d'énergies ces dernières années à l'étude des problèmes de ces jeunes. Je la remercie du travail très important qu'elle a accompli de ce côté. Je veux l'assurer que même si nous n'avons pas encore disposé du temps et des ressources voulus pour prendre ce problème à bras-le-corps, l'aborder de front véritablement, nous l'avons sur notre agenda pour les prochains mois. J'espère que, lorsque nous en serons rendus à ce stade, le gouvernement sera capable d'agir face à ce problème, comme il l'a déjà fait à propos de plusieurs autres, en particulier dans le secteur de l'éducation depuis quelques mois. Je vous remercie.

**Des voix:** Bravo!

**Le Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Chicoutimi.

**Mme Jeanne L. Blackburn**

**Mme Blackburn:** Merci, M. le Président. En l'absence du député de Laviolette et porte-parole officiel en matière d'enseignement, d'éducation, je prendrai donc la parole. Le député de Laviolette est retenu dans son comté.

Je voudrais dire mon étonnement devant les applaudissements des députés du gouvernement. J'en cherche encore les raisons. Le projet de loi qui a suscité cette ovation contient exactement quatre articles dont un qui indique la loi à modifier - le premier, c'était sur la loi à modifier, le titre - et le quatrième, c'est sur la date d'entrée en vigueur. On applaudit à tout rompre dans la salle. Je trouve cela merveilleux. Cela veut dire que, comme on n'a pas grand-chose à se mettre sous la dent, on applaudit à peu près n'importe quoi.

Le ministre reprend le discours qu'il nous a fait au moment où il déposait ce projet de loi. Il dit que son gouvernement est à l'écoute de la population et que les décisions qu'il prend collent aux attentes exprimées par les citoyens, justifie ces

décisions sur des pressions exercées par les usagers et les propriétaires des écoles privées. Est-ce à dire que les pressions exercées par les écoles publiques n'ont pas été suffisantes pour convaincre le ministre qu'il devait continuer à investir dans l'école privée?

Je vois ici des députés qui, comme moi, ont assisté aux États généraux de l'éducation où le message était très clair. L'école publique est capable de relever le défi de l'excellence. Cependant, il faudra continuer à y investir et à l'encourager. Le projet de loi qu'on a en main, c'est un projet de loi avec lequel on peut être d'accord, et l'Opposition est d'accord. Le projet de loi est relativement simple. Il veut assouplir les règles qui fixent le montant annuel de subvention aux écoles privées qui dispensent des enseignements pour l'enfance inadaptée. En même temps que le ministre a le souci d'assouplir les règles touchant l'enseignement privé, pour les enfants souffrant d'inadaptation, il gèle les enveloppes. Ce sont des enveloppes fermées, pour les enfants souffrant de mésadaptation sociale, dans les écoles publiques. Il les distribue uniformément entre les commissions scolaires sans tenir compte de la situation ou des besoins particuliers des commissions scolaires. Deux poids, deux mesures. Il prend une mesure pour favoriser la qualité de l'enseignement à ces enfants dans les écoles privées et, du même souffle, il ferme les enveloppes pour ce qui concerne les mêmes clientèles dans les écoles publiques.

Le ministre nous a retenu son discours sur sa politique familiale. Parfois, il me prend envie de souhaiter qu'il devienne ministre de la Santé et des Services sociaux. On aurait peut-être un jour une politique de la famille. Le ministre nous dit: Vous passez à côté des questions. Au moment où j'ai pris la parole ici, il m'accusait de dire que j'avais parlé de toute chose à part la loi. Le ministre vient de nous parler de toute chose à part la loi. Je me permettrai donc d'ouvrir de la même façon qu'il l'a fait.

Il dit: On s'en va tranquillement, on prend du cas par cas, on règle comme le monde le demande et on colle aux attentes des citoyens. J'aurais aimé qu'il fasse la même chose pour les demandes touchant l'enseignement public.

Le ministre justifie par ailleurs la levée du moratoire sur l'enseignement privé en se fondant sur le document que publiait le Parti libéral en campagne électorale. Je le lui rappelle. À mon avis, avec la rigueur qu'on connaissait au ministre alors qu'il était éditorialiste, il n'aurait certainement pas laissé passer cette confusion où on confond un document d'un parti avec un document d'un gouvernement. Le ministre nous renvoie constamment à un document du Parti libéral, comme s'il avait été élu par le Parti libéral.

À ma connaissance, il a été élu par la population du Québec. Ce que la population du Québec attend, c'est une politique gouvernementale et non pas une référence à un document du Parti libéral du Québec.

D'ailleurs, dans ce document du Parti libéral, en plus de la levée du moratoire sur les écoles privées, on annonçait un certain nombre de mesures, ce qu'on appelait une politique de l'enseignement privé. Le député d'Anjou disait: "Non seulement il y aura la levée du moratoire, mais il y aura une révision de la Loi sur l'enseignement privé." Si le projet de loi 10 qu'on examine constitue sa révision de la Loi sur l'enseignement privé, je trouve cela un peu mince. Et il est d'accord avec moi. Il nous disait également que sa politique comprendrait une révision en vue d'un renforcement du rôle de la Commission de l'enseignement privé. Tout ce que j'ai vu concernant la Commission de l'enseignement privé, c'était le maintien des honoraires aux membres qui n'étaient pas membres de la fonction publique. Ce n'est pas encore de quoi nous donner une grosse idée des orientations du ministre en cette matière.

Il parlait également d'une augmentation des subventions aux établissements privés qui irait jusqu'à 80 % du coût réel. Tout à l'heure, vantant et avec raison l'engagement, je dirais, le zèle, la disponibilité de ces missionnaires de l'éducation, ce sur quoi je suis d'accord, le ministre disait: "Il faut les reconnaître et leur donner de la place". Comme si on ne retrouvait ces missionnaires de l'éducation que dans l'enseignement privé. Par ailleurs, il faut se rappeler que le Québec, à lui seul, dispense 78,3 % des contributions de l'enseignement privé pour tout l'ensemble du Canada. Le reste du Canada ne donne que 21,7 % des subventions à l'enseignement privé. Est-ce à dire que tous les autres ont tort et que, dans cette situation, seul le Québec a raison et qu'il faut continuer à renforcer le secteur privé?

Le ministre, en levant le moratoire, injecte 3 200 000 \$ dans l'enseignement privé, alors que, je le rappelle, il refuse dans les collèges du Québec le 1 000 000 \$ qu'il aurait fallu cette année pour s'assurer que les étudiants et étudiantes en technique infirmière reçoivent une formation de qualité. Le ministre ouvre ainsi quelque 1450 nouvelles places dans les écoles privées, selon le document qu'il nous a distribué. Si le ratio maître-élèves est d'environ 1-20, c'est probablement plus bas que ça, 1-17, cela veut dire qu'il y aura quelque 80 professeurs de moins dans les écoles publiques du Québec. C'est normal. Si les élèves passent du public au privé, il est évident que cela a une conséquence nette et claire, mathématique, dans les écoles publiques.

(20 h 30)

J'aurais aimé que le ministre, plutôt que de s'en aller sur ses grandes déclarations d'homme épris de liberté et de justice, nous dise combien d'enseignants seront mis en disponibilité dans nos écoles publiques par l'ouverture de ces 1450 places dans les écoles privées. J'aurais aimé que le ministre nous dise quelles mesures il entend prendre pour compenser les pertes subies dans les écoles publiques par le glissement de cette clientèle vers les écoles privées. J'aurais aimé qu'il nous dise s'il entendait prendre des mesures, s'il ne se verra pas contraint de prendre des mesures comme il a dû le faire dans le passé et à combien il évalue ces mesures. Il faut prendre en compte les 3 200 000 \$ qu'il a ajoutés dans cette enveloppe plus les mesures de correction ou de compensation qu'il devra consentir aux commissions scolaires. J'aurais aimé que le ministre nous dise comment il concilie son discours sur la revalorisation de l'école publique et cette ouverture très large qu'il est en train de faire à l'école privée. Je le rappelle, pour beaucoup d'enseignants, pour beaucoup de directeurs d'école, cette attitude est méprisante; elle est même cynique.

J'aurais aimé aussi que le ministre nous fasse connaître l'état des discussions avec la ministre de la Santé et des Services sociaux relativement à la politique de la famille. J'aurais aimé qu'il nous fasse part des commentaires de la ministre sur ce premier élément d'une politique familiale. On ouvre les écoles privées avec des pensionnats pour régler ou pour résoudre une partie du problème causé par la dislocation de la famille, surprenante constatation faite par un ministre de l'Éducation, alors que ce gouvernement est complètement muet sur ce que pourrait être une politique de la famille.

Le ministre nous dit: Il y a des familles en difficulté, ce qu'on sait effectivement. Mais ce que le ministre oublie de nous dire, c'est que ceux et celles qui, parce qu'ils sont dans des familles monoparentales où il y a une instabilité dans la famille, pourront envoyer leurs enfants dans les pensionnats, ce n'est pas tout le monde, même si c'est subventionné en bonne partie. Il aurait fallu que le ministre me dise aussi comment le tiers des enfants qui naissent actuellement dans les familles d'assistés sociaux vont trouver le moyen d'envoyer leurs enfants dans les écoles privées. Le ministre et ce gouvernement favorisent de façon claire et nette une clientèle, la clientèle la plus favorisée.

Cet après-midi en Chambre, le premier ministre nous disait, en parlant des opérations des boubou macoutes, qu'il avait voulu récupérer certaines sommes pour les retourner aux bénéficiaires d'aide sociale, pour améliorer leur sort. Pourtant, en même temps que le ministre nous dit cela, on n'a

pas encore vu de mesures susceptibles d'améliorer le sort des assistés sociaux, mais, bien plus, on a vu le même gouvernement qui, par une modification à la table des impôts, retournait dans les poches des hauts salariés, cette année, 86 000 000 \$.

Quand le ministre se dit soucieux de compenser, par l'établissement des écoles privées, la détérioration de la famille, j'aurais aimé qu'il nous dise quelles ont été les pressions qu'il a exercées pour que l'allocation scolaire des enfants des bénéficiaires d'aide sociale qui sont d'âge scolaire, qui est actuellement de 35 \$, soit relevée à 100 \$ tel que s'y était engagé le gouvernement du Parti libéral.

J'aurais aimé que le ministre nous dise, au-delà de son souci de corriger des situations familiales chez les mieux nantis de notre société, quelles sont les mesures qu'il entend prendre pour les plus démunis. Je rappelle qu'actuellement, au Québec, le tiers des enfants naissent dans des familles bénéficiaires de l'aide sociale. Je ne vois pas de réponse à cette situation dans la levée du moratoire sur les établissements privés.

M. le Président, le projet de loi 10, comme tous les projets présentés par le ministre de l'Éducation, se résume généralement à quatre articles. À ce jour, cela a été des projets plus que modestes, et on aurait probablement pu régler cela dans un projet de loi omnibus en quelques jours, si ce n'était que ce gouvernement, parce qu'il n'a pas de menu législatif, est obligé d'étirer les débats au maximum pour se donner l'impression qu'il légifère. C'est d'ailleurs ce qui explique que les députés ministériels se croient obligés d'applaudir le ministre sur un projet de loi qui a quatre articles.

On ne peut pas s'opposer à ce projet de loi, je pense que c'est un assouplissement utile, mais on aurait aimé que le ministre nous présente sa politique sur l'enseignement privé et qu'il nous éclaire sur les modifications qu'il entend apporter à la Loi sur l'enseignement privé.

Le 2 avril dernier, en cette Chambre, le ministre nous accusait de parler de questions qui ne touchaient pas directement le projet de loi. Je dois dire que c'est lui qui nous entraîne sur ce terrain. S'il s'était limité à son projet de loi, il aurait eu l'air complètement ridicule, et c'est pour cela qu'il ne l'a pas fait. Il aurait présenté à la face du public le fait qu'il n'y avait rien à dire là-dessus, sauf une modification extrêmement mineure. Donc, il a débordé largement sur ce qui était la levée du moratoire sur l'enseignement privé, voulant laisser croire qu'il était en train de nous donner une politique de la famille, en plus.

Cependant, le 2 avril dernier, au moment où le ministre me répondait en disant qu'on s'enfermait dans un discours qui ne collait pas réellement à la réalité du

projet de loi, il me disait - je cite le **Journal des débats** du 2 avril - ceci: "La question, en fait, c'est: Est-ce qu'on connaît la position de l'Opposition sur les écoles privées?" C'est cela la question qu'on veut soulever artificiellement à propos d'un projet de loi qui ne donne aucune justification de faire ce genre de débat. Nous aurons amplement l'occasion de le faire. Nous l'accueillons cependant avec plaisir." Je voudrais savoir du ministre - ce sera ma dernière question, M. le Président - à quand ce débat sur les écoles privées que le ministre nous annonçait le 2 avril dernier? Je vous remercie.

**Le Vice-Président:** Je cède maintenant la parole à Mme la députée de Jacques-Cartier.

(20 h 40)

### Mme Joan Dougherty

**Mme Dougherty:** Dès le début du débat sur ce petit projet de loi, le discours de l'Opposition m'a étonnée, M. le Président, et ceci pour trois raisons. Premièrement, l'Opposition s'est servie de ce petit projet de loi pour partir en croisade afin de remettre en question les politiques du gouvernement concernant le secteur privé de l'éducation. J'aimerais simplement rappeler aux membres de l'Opposition que l'ancien gouvernement du Parti québécois n'a jamais adopté de politique de l'enseignement privé et cela, malgré ses nombreuses promesses, malgré aussi l'insistance soutenue de centaines de milliers de parents qui, en 1977, ont présenté au premier ministre de l'époque une pétition de plus de 500 000 signatures. Le gouvernement du Parti québécois n'a jamais eu le courage d'être conséquent avec le programme de son parti. Tout ce que l'ancien gouvernement a fait, a été d'adopter en 1981 quelques dispositions, dans la loi 11, afin d'étrangler graduellement les écoles privées en réduisant le niveau des subventions qui leur étaient accordées par le gouvernement. Ce fut une manoeuvre par la porte arrière afin d'échapper à ses responsabilités et de ne pas faire face aux questions légitimes posées depuis des années à l'égard de l'avenir des écoles privées. Aujourd'hui, nous avons enfin un ministre qui a le courage d'agir en conséquence des engagements qu'il a pris avant les élections et cela, dans le secteur de l'enseignement privé comme dans d'autres secteurs de l'éducation.

La deuxième raison pour laquelle j'ai été étonnée du discours de l'Opposition, c'est que le projet de loi 10 est un simple projet qui ne change en rien quelque politique que ce soit touchant l'avenir des écoles privées, ni l'avenir des écoles publiques, ni l'avenir des enfants en difficulté dans les écoles publiques - sujet pour lequel je viens de

faire des représentations auprès du ministre à l'égard des règles budgétaires pour la prochaine année. C'est un projet de loi comprenant trois articles dont le premier rend cohérents les modes de fixation des subventions aux établissements prévus dans la Loi sur l'enseignement privé. Désormais, la détermination des montants accordés aux institutions pour l'enfance inadaptée sera faite par décret au lieu de règlement, comme c'est d'ailleurs le cas pour tout autre établissement scolaire privé qui reçoit des subventions du gouvernement. Les deux autres articles du projet de loi 10 visent, premièrement, à éviter la possibilité d'une double subvention à un élève et, deuxièmement, à permettre que les subventions pour l'année scolaire en cours soient versées même après l'entrée en vigueur de la loi 10.

Ma troisième raison d'être surprise est reliée au discours du député de Laviolette lors du débat sur l'adoption du principe du projet de loi 10 ainsi qu'au discours de la députée de Chicoutimi, ce soir. Ils ont essayé de monter un cheval de bataille au sujet d'un projet de loi qui concerne uniquement des écoles privées pour des enfants en difficulté. Les écoles en question ne constituent pas un choix pour les parents, comme c'est le cas pour beaucoup d'autres écoles privées. Voilà une liste des écoles visées: L'Académie Kells à Westmount, le Centre académique Fournier, à Montréal, le Centre d'intégration scolaire, à Montréal, le Centre de l'enseignement vivant, à Montréal, le Centre François-Michel, à Montréal, le Centre pédagogique Nicholas et Stéphanie, à Repentigny, le Centre psychopédagogique, à Québec, la Clinique pédagogique de Montréal; école Le Sommet à Saint-Laurent; École orale de Montréal pour les sourds; plusieurs écoles Peter Hall à Montréal; école Thibodeau à Sherbrooke; l'école Vanguard à Cartierville; l'Institut canadien pour le développement neuro-intégratif à Westmount; l'école Val-Marie à Cap-de-la-Madeleine. Les enfants qui fréquentent ces établissements ont des difficultés graves. Ce sont des enfants sourds, des enfants gravement perturbés, des enfants qui souffrent d'une déficience mentale profonde. Ce sont des enfants qui sont envoyés par des commissions scolaires du secteur public, par des travailleurs sociaux, par des médecins, parce que le secteur public ne répond pas de façon adéquate à leur besoin d'un environnement pédagogique spécialisé qui n'existe pas dans le secteur public.

Se servir de ce projet de loi pour remettre en question le bien-fondé des politiques du gouvernement à l'égard de l'école privée est loin d'être approprié. Pour toutes ces raisons, M. le Président, je suggère qu'on ne prolonge pas inutilement ce débat et qu'on adopte le projet de loi 10 par un vote unanime de cette Chambre.

**Le Vice-Président:** Je reconnais maintenant M. le député d'Arthabaska.

**M. Laurier Gardner**

**M. Gardner:** Merci, M. le Président. Permettez qu'un ex-enseignant du secteur public vienne vous parler du secteur privé, ce soir. J'ai été surpris tout à l'heure lorsque j'ai entendu la députée de Chicoutimi nous parler du secteur public et du secteur privé. Tout récemment, c'est-à-dire lundi dernier, je suis allé revoir mes anciens collègues dans mon ancienne école, la polyvalente de Victoriaville et je peux vous dire que pas un enseignant n'a mentionné qu'on favorisait davantage le secteur privé que le secteur public. Pas un directeur d'école rencontré n'a mentionné ce fait. Au contraire, on m'a dit qu'on était très heureux du climat qui se trouvait dans les écoles publiques, causé par une négociation qui a été très facile cette année. Cela a été quelque chose. Et causé aussi par une volonté ferme du ministre de l'Éducation de régler le problème de l'enseignement professionnel.

Quand on dit qu'on ne veut même pas valoriser l'école publique, je ne comprends rien là-dedans, M. le Président. Je ne comprends rien de ce que Mme la députée de Chicoutimi dit. Quand elle dit aussi - Oh! mon Dieu, que cela a été fameux! - qu'il faut faire une distinction entre le programme d'un gouvernement et le programme qu'on a présenté au public lors de l'élection, je ne la comprends pas du tout. Si on ne faisait pas ce qu'on a promis en campagne électorale, on nous le reprocherait. Là, on le fait et on nous le reproche encore. Je ne comprends rien. C'est vrai qu'il faut que je m'adresse à vous, M. le Président, je ne comprends rien à ce que Mme la députée de Chicoutimi veut dire.

Nous avons un ministre de l'Éducation qui veut respecter la Loi sur le ministère de l'Éducation. Je vais le rappeler surtout à la seule députée de l'Opposition qui est ici ce soir, qui ne peut pas tellement avoir d'applaudissements, on s'en excuse. Je vais lui rappeler le préambule de la Loi sur le ministère de l'Éducation. Ce sont quelques lignes et vous me permettrez de les citer: "Les parents ont en priorité le droit de choisir le genre d'éducation que reçoit leur enfant. Les personnes et les groupes ont le droit de créer des institutions d'enseignement autonomes et, les exigences du bien commun étant sauves, de bénéficier des moyens administratifs et financiers nécessaires à la poursuite de leurs fins." Il est bon de se rappeler ça.

(20 h 50)

Pour un ancien enseignant du secteur public je suis très heureux de vous dire que, dans mon comté, il y a des bonnes écoles du

secteur public qui ont même pris des choses dans le secteur privé. Je vais vous donner un seul exemple: l'encadrement des élèves. Vous savez que, dans le secteur privé, on fait beaucoup d'encadrement des élèves afin qu'ils réussissent davantage. C'est ce que j'ai moi-même vécu lorsque j'étais enseignant. Nous avons inculqué cela à nos enseignants du secteur public. Nous avons pris ce qui était bon dans le secteur privé et nous l'avons appliqué dans le secteur public. C'est cela qu'il faut faire. Il faut voir du positif partout où il y en a. Il y en a même dans l'Opposition, parce que, dans l'Opposition...

**Des voix:** Oui, oui.

**M. Gardner:** Oui, oui, oui, il y en a encore quelques-uns dans l'Opposition. Il y a certainement beaucoup de parents dans l'Opposition, quelques-uns en tout cas, qui envoient leurs enfants au secteur public, mais j'en connais, même dans l'Opposition, qui les envoient au secteur privé.

**Une voix:** Il y en a surtout...

**M. Gardner:** Heureusement, et je l'espère, ce ne sont pas ceux dont nous parlons ce soir, c'est-à-dire les mésadaptés sociaux.

**Des voix:** Oh! Oh!

**M. Gardner:** M. le Président, je m'excuse si je suis malin. Je n'ai pas été malin. Non?

**Des voix:** Ha! Ha!

**M. Gardner:** M. le Président, quand on nous dit qu'il ne faut pas respecter nos engagements électoraux... Je vais vous rappeler une chose, M. le Président, pour Mme la députée de Chicoutimi. Dans le manifeste du Parti libéral lors de la dernière campagne électorale, "Une politique de l'éducation pour le prochain mandat", je vous cite une phrase: "Le gouvernement libéral reconnaîtra aussi le droit des établissements privés à des conditions de fonctionnement et de développement clairement établies." Cela veut dire que le projet de loi 10, c'est vraiment une promesse électorale. On établit clairement ce qu'on va faire pour les établissements qui reçoivent les élèves en difficulté d'adaptation. M. le Président, ce projet de loi ne touche qu'environ 1700 élèves dans tout le secteur privé qui compte environ 95 000 élèves au Québec. Je pense qu'il fallait qu'on fasse cela en toute justice.

En terminant, je voudrais mentionner que je suis très heureux que le ministre de l'Éducation pense aux enfants en difficulté d'adaptation et c'est l'un des premiers actes qu'il pose pour l'enseignement privé. J'en

suis très heureux et j'en suis très fier. On dit toujours que le gouvernement ne veut pas s'occuper des personnes handicapées ou des mésadaptés sociaux. Eh bien, voici, c'est ce que nous faisons ce soir et je suis très heureux d'accorder mon appui au projet de loi 10 et je suis très fier de voter pour ce projet de loi de notre ministre de l'Éducation bien-aimé.

**Des voix:** Bravo!

**Le Vice-Président:** Je reconnais maintenant M. le député de Taschereau.

**M. Jean Leclerc**

**M. Leclerc:** Merci, M. le Président. Je suis heureux de prendre la parole sur le projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé, et ce à plus d'un titre, d'abord comme député d'une circonscription électorale qui compte des institutions privées éminemment connues, pour ne pas dire vénérables: le Séminaire de Québec, cette institution tricentenaire, berceau de l'Université Laval; les Ursulines de Québec; Saint-Louis-de-Gonzague, bref des institutions qui ont marqué l'histoire de la ville de Québec. Je suis aussi heureux de prendre la parole sur ce projet de loi comme individu. J'ai fait mon cours primaire au public et mon secondaire et collégial au privé. J'ai eu d'excellents professeurs au public comme au privé. J'en ai eu des moins bons au public comme au privé. Ni le privé ni le public n'a le monopole de la vertu et le gouvernement doit "prioriser" le système public d'enseignement et de cela même les plus ardents défenseurs de l'école privée en sont convaincus.

Cependant, dans le respect de la priorité de l'école publique, une place juste et raisonnable doit être assurée aux institutions privées d'enseignement en raison du respect que notre société doit professer pour le pluralisme des options en matière d'éducation. Les institutions privées d'enseignement doivent pouvoir jouir d'un statut juridique suffisant et d'une assistance financière équitable de l'État. Elles doivent surtout pouvoir fonctionner dans un climat de clarté et de liberté compatible avec les justes exigences du bien commun.

Voilà une prise de position claire. Elle tranche en tout cas avec le cafouillage du PQ en la matière au cours des neuf années que dura leur mandat. J'en parle en connaissance de cause parce que, en campagne électorale, j'ai rencontré les institutions privées de mon comté qui étaient à bout de souffle, qui se demandaient année après année ce qui leur pendait au bout du nez.

Rappelons-nous un peu les faits. Comme parti, le Parti québécois, dans son

programme, avait un article qui prévoyait, noir sur blanc, l'intégration complète des écoles privées au système d'écoles publiques. Il n'y a pas de cachette là-dedans. C'était dans le programme du Parti québécois. Mais cela, c'était comme parti. Comme gouvernement, c'était plus mitigé, parce que ces militants, ces hommes et femmes de parti, arrivés au pouvoir, se sont aperçus que ce n'était pas si simple que cela. Il se sont aperçus que les écoles privées avaient un nombre fort important d'appuis dans la population.

Par conséquent, jamais ils n'ont eu le courage politique d'aller aussi loin que le programme de leur parti le leur demandait, de sorte qu'ils ont fait un moratoire, ce qui a fait en sorte que les institutions privées, pendant toutes ces années, ne savaient trop ce qui leur pendait au bout du nez, année après année. Par contre, concurremment à ce moratoire, un attaché politique bien connu travaillant sur le dossier, M. Dorlot, le mari de Mme Beaudoin-Dorlot, clamait à qui voulait l'entendre - il ne faisait pas cela en catimini dans son bureau - que lui était contre les écoles privées. Probablement que c'était son passage à Brébeuf qui l'avait marqué. Il disait que les écoles privées au Québec faisaient de l'argent. Quand on sait comment les écoles privées ont une situation financière difficile - par exemple, le cas des Jésuites dans la région de Québec, le cas du Séminaire de Québec dans mon comté - ce monsieur, qui était chargé par le ministre de l'Éducation de l'époque, M. Morin, d'élaborer la politique gouvernementale en la matière, disait à tout le monde que lui, l'école privée, il était contre cela.

Voici où on en est rendu. Un article du programme du parti Québécois nous dit "Intégration au public." Le gouvernement fait un moratoire. Mais, comme militants, qu'est-ce que les militants du Parti québécois faisaient? Comme député? Comme ministre? M. le Président, en 1976, j'étais encore étudiant. Comme je l'ai dit tout à l'heure, j'étais dans le système privé. Il y avait des fils de militants, de députés, des enfants de militants, députés, ministres du Parti québécois sur les bancs d'école pas trop loin de moi. Qu'est-ce qu'ils nous disaient à ce moment? Ils disaient: Vous savez, on envoie nos enfants à l'école privée. Mais, pour se donner bonne conscience, ils disaient: On est fondamentalement contre la position de notre parti, mais c'est à l'intérieur qu'on veut faire le débat. Imaginez!

C'était noble en soi mais comment vouliez-vous que les institutions privées du Québec s'en sortent avec un tel fouillis? Un parti qui dit une chose, un gouvernement qui en fait une autre, des militants, des députés, des ministres qui font le contraire. C'est ce qui se passait au cours des neuf ans du Parti québécois.

Pour le système privé d'enseignement au Québec toutes ces années furent des années d'incertitude, pour ne pas dire des années de vaches maigres. Nos institutions privées méritent mieux que cela. Je déplore l'attitude du PQ qui veut absolument qu'il y ait des gagnants et des perdants.

Lorsque je faisais mon primaire au système public, ceux qui le faisaient dans le système privé ne m'enlevaient rien. De la même façon, quand je faisais mon secondaire dans le système privé, je n'enlevais rien à ceux qui le faisaient dans le système public. Je dirais même qu'ils étaient mieux équipés en laboratoires de physique, de chimie et de biologie que nous ne l'étions dans le privé. Les deux systèmes d'enseignement au Québec peuvent cohabiter et doivent le faire, pour qu'une saine émulation se développe au plus grand profit de tous les étudiants.

(21 heures)

M. le Président, jamais le Québec n'a pu compter sur un ministre ayant autant à coeur notre système d'enseignement. Il parcourt le Québec depuis seize mois et aujourd'hui, M. Samson du **Soleil** disait: "Un conflit très local traîne depuis deux semaines dans le milieu scolaire à Jonquière. Le ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, va en personne réunir les parties pendant trois heures, le soir du 1er avril". Le lendemain, le quotidien titrait: "Ryan dénoue la crise qui sévissait sur le territoire Lapointe". C'est comme ça depuis seize mois.

J'arrive d'une conférence de presse de la CECQ, la Commission des écoles catholiques de Québec, où les étudiants adultes ont fait un projet fort intéressant. Je rencontre la directrice générale, Mme Ouellet, qui me dit: Justement, il y a une journée ou deux, je viens d'avoir un téléphone de l'adjointe parlementaire du ministre. Jamais au Québec on n'a eu un ministre, une équipe, un cabinet qui s'est occupé à ce point de l'éducation et qui a été à ce point près du milieu de l'éducation. Il faut donc se réjouir comme Québécois des efforts du ministre de l'Éducation pour améliorer l'école publique. Comme il faut se réjouir de l'ouverture d'esprit du ministre face au système d'enseignement privé qui ne demande que la place qui lui revient, la place qu'il a méritée et qu'il continue de mériter.

La semaine dernière, le député de Laviolette a cité une foule d'articles de journaux dont certains, je lui concède et ce, malgré sa modestie, le mettait en évidence. Je voudrais, quant à moi, lui citer un petit mot que je recevais d'un de mes électeurs concerné par le débat sur l'école privée. Ce n'est pas un éditorialiste qui parle, c'est un de mes électeurs. "Cher Jean, merci pour le discours de M. Ryan relatif à l'enseignement privé" - je lui avais fait parvenir une copie

du discours du ministre - "Je l'avais écouté à la télé. Quelle différence de qualité avec celui de M. Jolivet. J'ai peine à croire que ce dernier ait été vice-président de la Chambre." Ce n'est pas un éditorialiste, là, qui dit ça. C'est un citoyen de mon comté qui s'intéresse aux problèmes et aux solutions à apporter au système privé d'enseignement.

Je crois que nous avons là un commentaire représentatif des intervenants et intervenantes, administrateurs, professeurs, parents d'étudiants, étudiants du système privé.

**Une voix:** Tout le monde.

**M. Leclerc:** Le Parti québécois dans ce dossier est "à côté de la track" comme il l'a été pendant neuf ans comme gouvernement.

**Une voix:** Il va l'être encore pour neuf ans.

**M. Leclerc:** En terminant, M. le Président, permettez-moi de remercier et de féliciter tous les intervenants, toutes les intervenantes du monde de l'éducation pour leur travail. Qu'ils soient du système privé ou du système public d'enseignement, leur tâche n'est pas facile dans un monde en constante évolution et où les besoins des élèves sont de jour en jour plus déterminés. Je vous remercie.

**Le Vice-Président:** Il n'y a pas d'autre intervenant. M. le ministre, pour votre réplique. M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

#### **M. Claude Ryan (réplique)**

**M. Ryan:** Cet enthousiasme du jeudi soir a quelque chose pour nous étonner. J'espère que ce n'est pas parce que nos équipes de hockey sont en bonne position. Je n'ai pas eu le résultat des parties de ce soir. Apparemment, cela ne va pas trop mal parce que l'humeur est excellente dans le salon bleu, ce soir.

Évidemment, parmi les facteurs qui contribuent, il y a l'appui incontesté et spontané des députés de l'Opposition à l'endroit du projet de loi. Ils ont évoqué de tellement bons arguments que je n'ai pas l'intention de les reprendre, parce que, lorsqu'un argument est solide, je pense qu'on doit lui faire confiance, il va faire son chemin par lui-même.

J'ai particulièrement apprécié parmi les choses qui ont été dites ce soir les remarques de ma collègue, la députée de Jacques-Cartier, qui est également mon adjointe parlementaire, au sujet de la très grande importance du problème que pose pour notre système d'enseignement la présence d'élèves de plus en plus nombreux

présentant des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, autant sur le plan pédagogique que sur le plan social. Il est évident que nous avons une responsabilité considérable dans ce domaine. Et, comme je l'ai dit tantôt, je compte faire de ce sujet l'une des priorités du ministère de l'Éducation, non pas pour l'année 1987-1988 parce que déjà nous avons fait connaître nos couleurs pour cette année, mais en vue de l'année 1988-1989 et au cours de la présente année budgétaire. Nous ferons tous les travaux de base nécessaires pour être en mesure de mettre au point un programme d'action utile. Je peux vous assurer que les travaux qu'a faits antérieurement la députée de Jacques-Cartier sur ce sujet nous seront extrêmement utiles.

J'ai bien apprécié une remarque du député d'Arthabaska qui, à propos de l'école publique, a fait valoir le pas très important que nous franchirons à compter de septembre, en ce qui touche la formation professionnelle du niveau secondaire.

Je pense que les décisions qu'a prises le gouvernement au sujet de la réforme de l'enseignement professionnel secondaire sont parmi les plus importantes qui aient été prises par tous les gouvernements en matière d'éducation au cours de la dernière décennie. Ce problème traînait et était reporté d'année en année. Nous avons réussi à trancher le noeud gordien et à faire approuver par le cabinet un programme de réforme qui entraînera au cours des trois prochaines années des déboursés de plus de 100 000 000 \$. A peu près tous ces déboursés seront effectués entièrement dans le secteur public, dans les écoles publiques. Dire, par conséquent, que nous ne nous occupons pas de l'école publique, je pense que c'est affirmer une chose profondément erronée et qu'il importe de corriger.

J'ai écouté avec intérêt les remarques de la députée de Chicoutimi. Il y a seulement une chose qui m'a fait un peu tiquer dans ce que la députée de Chicoutimi a dit: c'est le caractère excessif de l'interprétation qu'elle donne à certains chiffres et à certains événements. Elle a voulu mettre en relief, par exemple, le fait que, tout compte fait, 3 500 000 \$ de plus seront versés aux établissements privés d'enseignement à travers le Québec au cours de l'année 1987-1988. Ce qu'elle a omis de dire c'est que 3 500 000 \$ sur un budget de 4 500 000 000 \$, c'est moins de un dixième pour cent. Cela veut dire que 99,9 % des ressources budgétaires qui iront dans le secteur de l'éducation ne seront pas affectées par ces décisions. Ce sont 17 décisions qui vont entraîner un effet de l'ordre de un dixième pour cent; c'est même moins de un dixième pour cent, c'est à peu près 0,075. Je ne veux pas m'engager dans les calculs infinitésimaux, cela n'a jamais été la spécialité de l'Opposition.

Alors, je pense, qu'il faut ramener les choses à leur juste proportion. On a cherché dans certains milieux à créer tout un climat d'émoi autour des décisions qui ont été prises. Quand on ramène cela à des proportions honnêtes et réalistes, on s'aperçoit que ce sont des décisions très raisonnables. Pour un dixième pour cent, moins de un dixième pour cent du budget de l'éducation, je pense qu'il n'y avait pas lieu d'écrire une encyclopédie. C'était mieux de faire l'examen sérieux des problèmes qui se présentaient et de les régler convenablement. C'est le plus beau chapitre d'introduction d'une encyclopédie que de connaître les réalités, de faire une bonne introduction et ensuite de parler des sujets qui entrent dans l'encyclopédie. De ce point de vue, tous ceux qui sont un peu familiers avec le secteur comprendront très bien qu'il n'y a pas lieu de s'alarmer comme on a essayé de le faire.

Cela dit, j'apprécie la compréhension que tous les députés, y compris la députée de Chicoutimi, ont manifesté à l'endroit de l'objet du projet de loi qui vise à rendre plus facile la tâche des établissements qui se consacrent aux jeunes qui ont des difficultés d'adaptation et dont ma collègue de Jacques-Cartier a fait l'énumération tantôt d'une manière complète. Mme la députée de Jacques-Cartier a brossé un excellent tableau de ce que sont ces organismes dans le système d'enseignement. Il y a une chose que j'ai remarquée parmi les propos de Mme la députée de Jacques-Cartier, c'est l'étroite imbrication qui existe dans la pratique entre les commissions scolaires et ces établissements.

(21 h 10)

Il n'y a pas d'opposition entre les deux. Les élèves qui vont à Peter Hall, qui compte plusieurs succursales dans la région de Montréal, sont des élèves envoyés en général par les commissions scolaires, les cas trop complexes, trop difficiles pour que les commissions scolaires puissent les intégrer. Elles signent un accord de collaboration avec la maison Peter Hall, et les élèves qui relèvent des commissions scolaires vont de ce côté. On ne fait pas de querelle pour se demander si c'est privé ou public, on dit: Peter Hall, c'est une excellente institution qui donne un service de première qualité, alors on recourt à ses services. Deuxièmement, comme gouvernement, nous sommes intéressés à le reconnaître.

Il y a une chose qu'on peut se dire en toute franchise. Pour un élève qui est dans ces institutions dont nous traitons ce soir, le coût moyen que consent le gouvernement varie entre 8000 \$ et 10 000 \$ par année. C'est beaucoup plus élevé que le coût moyen des élèves de l'enseignement privé qui est à peu près de 2500 \$. Pourquoi? C'est parce que ces élèves coûtent beaucoup plus cher. Dans les établissements publics, les mêmes

élèves coûtent au moins 20 000 \$ par année. Je ne veux pas dire que nous épargnons de l'argent aux dépens de quoi que ce soit, mais je crois que c'est de l'argent très bien placé que celui que nous employons pour permettre à ces institutions d'offrir le service qu'elles mettent à la disposition d'une clientèle tout à fait particulière.

Je remercie tous les membres de la Chambre sans exception de la compréhension dont ils ont fait preuve à l'endroit du but que poursuit le gouvernement en présentant ce projet de loi. Nous réserverons le débat sur des aspects plus larges qui ont été abordés à l'occasion de ce projet de loi pour d'autres occasions. Je voudrais dire, encore une fois, que je suis très heureux que ce projet de loi soit à la veille d'être adopté, et j'espère que nous l'adopterons dans un esprit et un climat d'unanimité.

**Des voix:** Bravo!

**La Vice-Présidente:** Merci, M. le ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Science.

Le débat étant clos, est-ce que le projet de loi 10, Loi modifiant la Loi sur l'enseignement privé, est adopté?

**Des voix:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** Adopté. M. le leader du gouvernement.

M. Gratton: Mme la Présidente, je vous prierais d'appeler l'article 2 du feuillet, s'il vous plaît.

#### Projet de loi 11

##### Adoption du principe

**La Vice-Présidente:** À l'article 2 de notre feuillet, le ministre responsable de l'application des lois professionnelles propose l'adoption du principe du projet de loi 11, Loi portant changement du nom de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec et du titre de ses membres. M. le ministre de l'Éducation.

##### M. Claude Ryan

**M. Ryan:** Mme la Présidente, la profession comptable est l'une des professions les plus importantes que nous ayons au Québec. À titre de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, j'ai la charge de veiller au bon fonctionnement des corporations qui regroupent les membres des professions libérales. Parmi ces professions, vous avez de grandes professions bien connues comme le Barreau, la Corporation des médecins, la Corporation des ingénieurs,

la Corporation des architectes, l'Ordre des comptables agréés, la Corporation des chirurgiens-dentistes, etc.

Dans le domaine de la comptabilité, nous comptons trois organisations particulières. Pendant de nombreuses années, la comptabilité n'était pas surveillée ou réglementée par les gouvernements. Les organisations ont un peu proliféré, et nous nous sommes retrouvés, il y a déjà une vingtaine d'années, avec trois organisations principales: l'Ordre des comptables agréés, la Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés, et enfin la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle.

Nous savons tous ce qu'est l'Ordre des comptables agréés. Il regroupe des personnes qui ont fait des études à l'Académie de commerce à Québec, par exemple, à l'École des hautes études commerciales à Montréal, au Département des sciences administratives de l'Université du Québec à Montréal, au Département des sciences de la gestion à l'Université McGill, à l'Université Concordia, à l'Université de Sherbrooke, etc., toutes nos universités ont des départements de sciences de la gestion qui comportent une section comptable très importante et dont une bonne partie des diplômés se présentent ensuite aux examens de l'Ordre des comptables agréés qui leur donnent le droit de porter le titre de CA, comptables agréés.

Il y a une autre catégorie de comptables, sous le nom desquels vous trouvez les initiales CGA. Ce sont des comptables qui se définissent comme des comptables généraux licenciés. Il y en a plusieurs parmi eux qui ont fait les mêmes études que des comptables agréés. Il y en a d'autres qui ont fait des études un peu moins poussées, mais qui ont pris une expérience considérable au cours des années. On en trouve beaucoup dans les municipalités, dans les commissions scolaires, dans la vérification des états des coopératives, des états financiers des caisses populaires, etc. C'est un groupe très important qui n'a pas exactement le même statut que l'Ordre des comptables agréés, mais qui regroupe des milliers de membres au Québec.

Il y a enfin une troisième catégorie qui s'appelle la Corporation des comptables en administration industrielle. J'ai bien dit comptables en administration industrielle. Cette corporation a des membres qui ajoutent à leur nom, quand ils signent leurs travaux professionnels, RIA. Si c'était comptable en administration industrielle, ils mettraient CAI. Ils mettent RIA. Pourquoi? Ce sont des initiales qui sont exigées et qui viennent de l'expression anglaise "Registered Industrial Accountant". C'est un mot qui est emprunté de l'anglais. On les a obligés à emprunter ces initiales qui traduisent des mots anglais, au lieu de leur donner la

chance de se doter d'un titre en français. Le titre de comptable en administration industrielle ne répond pas tout à fait à la réalité qu'ils représentent.

Depuis de nombreuses années, les membres de cette corporation veulent changer leur nom. Ils ont présenté à maintes reprises des requêtes à cette fin au gouvernement. Ils l'ont fait auprès du gouvernement péquiste au cours des dernières années. Ils sont revenus à la charge auprès du gouvernement actuel, dès les semaines qui ont suivi l'élection de décembre 1985.

J'avais eu l'occasion, lorsque nous étions dans l'Opposition, de faire des démarches auprès du gouvernement de l'époque à ce sujet. Je me souviens que j'avais parlé d'abord au ministre responsable des lois professionnelles, M. Camille Laurin, qui m'avait dit que, pour sa part, il ne voyait pas d'objection à changer le nom des membres de cette corporation, mais il voulait que tous les comptables s'entendent ensemble, et il considérait qu'il n'était pas prêt à agir sur ce problème.

Le successeur de M. Laurin fut M. Yves Bérubé. M. Yves Bérubé m'avait dit un jour qu'il était tout à fait d'accord avec moi sur l'opportunité de changer le nom des membres de cette profession et pour les appeler d'une manière que je préciserai tantôt. Mais, M. Bérubé n'a pas été trop longtemps ministre de l'Enseignement supérieur et ministre responsable de l'application des lois professionnelles. Je pense qu'il l'a été pendant à peu près un an et demi. Les deux dernières sessions qu'il a faites à ce titre ont été tellement lourdes pour lui qu'il n'a jamais trouvé le temps de présenter ce projet de loi. Il a été remplacé vers la fin. On se souvient tous qu'il a démissionné quelque temps avant l'ajournement du Parlement. D'ailleurs, il avait fait ses adieux vers le début de l'été 1985. Il a été remplacé par M. Jean-Guy Rodrigue qui, faisant montre d'un optimisme peut-être démesuré écrivait, le 21 novembre, au président de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle les lignes suivantes: "Je suis très sensible à votre demande de changement de nom. Aussitôt la reprise des travaux de l'Assemblée nationale, j'entends soumettre à mes collègues un amendement à la loi faisant en sorte - et je voudrais que la députée de Chicoutimi m'écoute bien - que les membres de votre corporation puissent avoir un titre français et bilingue."

Des voix: Ha! Ha! Ha!

**M. Ryan:** M. Rodrigue était, de toute évidence, un homme qui voyait à ses choses d'une manière assez juste, mais il faisait probablement des erreurs sur beaucoup d'autres aspects de la réalité. Aussi, les

électeurs déciderent-ils de le renvoyer à d'autres occupations en décembre 1985, avec le résultat que j'ai hérité de cette magnifique correspondance et que je me sens honoré de marcher dans ses traces sur ce point particulier.

**Des voix:** Ha! Ha! Ha!  
(21 h 20)

**M. Ryan:** Je déteste me citer, mais je voudrais signaler, pour que le dossier soit complet, que, dès le 24 septembre 1985, j'écrivais à M. Bérubé pour lui dire ceci:

"M. le ministre,

"Vers la fin des travaux sessionnels en juin dernier, vous m'aviez laissé entendre que vous étiez disposé à présenter un amendement législatif permettant le changement de nom souhaité par la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle. Vous m'aviez même laissé entendre que vous entendiez soumettre une recommandation au cabinet à cette fin. Malheureusement, les travaux sessionnels prirent fin sans que cet amendement ait été déposé à l'Assemblée nationale.

"Puis-je rappeler ce sujet à votre attention et vous demander s'il ne serait pas possible, à supposer que l'Assemblée nationale reprenne ses travaux comme prévu - nous voyons déjà un petit peu venir les événements et nous n'étions pas particulièrement sagaces parce que l'ancien gouvernement, comme tout le monde le sait, s'était accroché là trop longtemps, au-delà de toute mesure raisonnable - dans la deuxième semaine d'octobre, pourrais-je vous demander si ce ne serait pas possible qu'un amendement soit déposé sur cette question dans les plus brefs délais, afin que l'on puisse faire justice à la revendication légitime des comptables en administration industrielle?"

Inutile de vous dire que, s'il n'en eut tenu qu'au ministre responsable de l'application des lois professionnelles, la modification que nous discutons ce soir aurait été présentée dès la première session du présent gouvernement. Il y avait cependant d'autres priorités inscrites au programme législatif et nous avons décidé de surseoir jusqu'à ce moment-ci, sans changer d'idée cependant. Il y a quelque temps, je saisissais le cabinet d'un mémoire à ce sujet indiquant les raisons pour lesquelles un changement de nom peut s'imposer. Avec votre permission, Mme la Présidente, je voudrais lire quelques extraits de ce mémoire qui résumeront beaucoup mieux que des paroles improvisées ce qu'il importe de savoir sur ce sujet.

En octobre 1984, la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec formulait une demande de changement de son nom corporatif. Elle voulait le changer de

"Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle" en celui de "Corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec". Une demande dans le même sens avait déjà été faite en octobre 1976, mais elle fut gardée en suspens en raison des pourparlers qui se poursuivaient alors sur le regroupement des professions comptables.

En mars 1979, une nouvelle démarche échouait en raison de l'avis de l'Office de la langue française selon lequel le terme "management" n'était pas acceptable en français. La corporation invoque différents motifs. Je reviendrai sur ce thème tout à l'heure et je ne voudrais pas que vous succombiez personne à une attaque cardiaque avant d'avoir entendu la fin de l'histoire.

La corporation invoque divers motifs pour justifier sa demande. D'abord, elle nous rappelle que les initiales RIA, comme je l'ai signalé tantôt, traduisent les termes anglais "Registered Industrial Accountant". Les membres de la corporation ne peuvent pas utiliser leurs initiales dans la langue officielle du Québec en raison de leur affiliation à une association professionnelle pancanadienne.

Ensuite, la corporation souligne que les mots "administration industrielle" que l'on retrouve actuellement dans le nom corporatif et le titre professionnel ne décrivent plus de façon adéquate les activités professionnelles dans lesquelles sont engagés la plupart des membres, non plus que la nature et le contenu du programme de formation. En raison de l'importante évolution qu'a connue cette profession depuis les dernières décennies, le qualificatif "industrielle" est devenu trop restrictif.

En avril 1979, par l'obtention de lettres patentes supplémentaires du ministère de la Consommation et des Corporations du Canada, la société qui regroupe tous les membres à l'échelon canadien obtenait une nouvelle raison sociale et devenait la Société des comptables en management du Canada. Toutes les autres sociétés provinciales ont par la suite obtenu leur changement de nom, sauf la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec qui a été obligée de regarder passer l'évolution, par suite de l'impossibilité où l'on était alors d'apporter une solution législative à son problème.

Ces raisons nous ont paru amplement suffisantes pour ouvrir le dossier et passer à l'action. Dès que je suis entré en fonction, le président de la corporation m'adressait une lettre dans laquelle il me rappelait les éléments essentiels du dossier. Il est venu faire une visite à mon bureau également. Je lui ai dit de ne pas s'attarder trop longtemps, parce que j'avais beaucoup d'autres occupations et que je n'avais pas besoin d'être persuadé de manière spéciale,

vu que j'avais déjà étudié le dossier et que, quand on a fait une bonne étude d'un dossier, les conclusions sont les mêmes la deuxième et la troisième fois en général que la première. Je l'ai assuré que nous comprenions très bien les motifs qui pouvaient inspirer ce désir de changement de nom et que nous étions prêts à y accéder.

Deux difficultés restaient sur la route. J'avais demandé à l'Office des professions d'examiner le problème. Je voulais que l'Office des professions me fasse une recommandation et, deuxièmement, je voulais m'assurer que, du côté de l'Office de la langue française, il n'y avait pas de problème insurmontable. Je n'aime pas, Mme la Présidente - je vous le dis en toute spontanéité - me faire dicter le choix des termes que j'emploierai personnellement par un office gouvernemental, et, lorsque je déciderai d'employer un terme particulier, je n'irai jamais demander l'autorisation à quelque office gouvernemental que ce soit. Mais lorsqu'il s'agit de la langue officielle de l'État québécois, de la langue officielle des ministères, de la langue des lois, il est tout à fait normal que nous disposions d'un organisme qui puisse effectuer une régularisation du vocabulaire et des termes, et éviter que se glissent dans la langue de l'administration des impuretés regrettables ou des emprunts qui ne répondraient pas à des impératifs logiques.

J'ai considéré que, dans ce cas-ci, vu qu'il s'agissait d'un acte officiel du gouvernement visant à conférer un nouveau titre à un groupe de professionnels, il importait de connaître l'avis de l'Office de la langue française, et j'ai fait une découverte intéressante. J'ai fait une découverte intéressante qui remonte - je cite, la date en toute honnêteté, pour tout le monde - au 3 mai 1985. L'Office des professions avait demandé l'avis de l'Office de la langue française sur cette question, et, revenant sur un avis qu'il avait déjà émis antérieurement, l'Office de la langue française adressait au président de l'Office des professions la lettre suivante: "M. le Président, j'ai le plaisir de vous informer que, lors de notre 191e réunion, les membres de l'office ont accepté que, conformément à la politique de l'emprunt de l'Office de la langue française entérinée le 5 septembre 1980, le mot "management" peut être considéré comme synonyme des termes d'administration parus dans l'avis de recommandation du 8 décembre 1979." Quand vous lisez cet avis qui a paru à la **Gazette officielle du Québec** du 8 décembre 1979, vous considérez qu'on employait les mots "administration", "direction", "organisation", "gestion", etc. Alors, par cet avis qu'il communiquait à l'Office des professions, le 5 mai 1985, le secrétaire de l'Office de la langue française signifiait que,

dorénavant, aux yeux de l'Office de la langue française chargé d'agir comme le chien de garde du gouvernement et de la société en tout ce qui touche l'administration publique au premier chef, il n'y avait plus de problème, que ces mots pouvaient être considérés comme synonymes. Ensuite, il y avait un deuxième problème.

Alors, le problème linguistique, par conséquent, est réglé de manière satisfaisante, et tous ceux qui ont un peu pratiqué cette discipline de la gestion savent que l'on passe continuellement du mot "gestion" au mot "management". Et, même en France, aujourd'hui, il suffit de lire la documentation qui se publie régulièrement sur les sciences de la gestion pour considérer qu'on emploie là-bas le mot "management" beaucoup plus souvent que nous le faisons ici.

Par conséquent, voici un exemple d'une situation que j'appellerais évolutive. La langue n'est pas figée. Elle n'est pas fixe. Elle n'est pas gelée dans le ciment pour toujours. Elle peut faire des emprunts à d'autres langues. Elle peut s'enrichir. Voici un cas d'enrichissement qui, personnellement, me réjouit. J'aime beaucoup voir la langue anglaise emprunter tantôt des termes à la langue française, à la langue allemande ou à la langue espagnole. Je pense que ces exercices de fécondation réciproque d'une langue à l'autre sont un phénomène de civilisation et de culture, qui ne peut surprendre que les gardiens d'une orthodoxie fixiste n'ayant rien à voir avec la réalité historique.

Quibus dictis, comme on dit dans une langue vénérable, ces choses étant dites, il y avait un deuxième obstacle qui restait à franchir. L'Office des professions m'avait écrit, il y a quelques mois, pour me dire: M. le ministre, nous sommes sympathiques au projet de changement de nom que vous a présenté la Corporation des comptables en administration industrielle, mais nous aimerions mieux que vous régliez tout le contentieux des professions comptables avant de toucher à cela. Mais, là, c'était presque nous proposer de gravir l'Himalaya. Quand j'ai commencé à m'occuper des problèmes des professions il y a une dizaine d'années, j'avais été saisi de ces dossiers et, en néophyte enthousiaste, je m'étais dit: Là où tous les autres ont échoué, je pense que, nous autres, nous allons réussir.

(21 h 30)

Je me suis infligé la lecture de documents d'à peu près 24 pouces d'épais pour chaque point de vue: le point de vue des comptables agréés, le point de vue des comptables généraux licenciés, le point de vue des comptables en administration industrielle. J'ai fait des rencontres avec les uns et les autres. J'ai constaté une chose, c'est que les esprits n'étaient pas mûrs pour

une solution qui rallierait l'adhésion de tous.

Les esprits ne sont pas mûrs encore. C'est un dossier que je compte rouvrir dès que les autres problèmes nombreux dont j'ai la charge m'en laisseront quelque loisir. Je ne prévois pas pouvoir ouvrir ce dossier prochainement. Je le regrette parce que je pense que les professions comptables jouent chez nous un rôle très important. Elles le jouent très bien. Si nous pouvions leur rendre service de ce point de vue, nous en serions très heureux. Je ne pense pas que nous leur rendrions service en leur imposant d'autorité une solution prématurée. D'autre part, je constate que les membres de ces professions ne sont pas mûrs pour mettre au point d'eux-mêmes une solution.

Comme il ne découle pas de la situation actuelle des inconvénients graves pour le bien public et comme nous n'avons pas, nous, de schèmes d'organisation que nous voudrions appliquer uniformément à toute la société, de ce point de vue je signale à l'intention de la députée de Chicoutimi que nous sommes fiers, en ces choses, de ne pas trop diriger. Nous préférons coordonner, orienter, surveiller, assainir au besoin, perfectionner, améliorer, mais diriger, nous n'y tenons pas tellement. Il y a beaucoup de choses que nous devons commander. Il y a beaucoup de choses que nous devons contrôler directement mais, chaque fois que nous pouvons dire à nos concitoyens: Reprenez davantage vos affaires en main, prenez vos responsabilités, assumez le poids des décisions qui vous incombent, nous le faisons. C'est la philosophie même que nous essayons d'imprimer à toute l'action du gouvernement.

Par conséquent, dans ce cas-ci, sans dire aux membres des professions concernées qu'ils devraient paresseusement se contenter du statu quo, je leur dis ce soir que c'est à eux qu'il incombe de travailler activement pour mettre au point des solutions à la réalisation desquelles je serai toujours heureux et empressé, comme ministre responsable de l'application des lois professionnelles, de fournir toute la contribution qui pourrait être attendue de moi.

Sur ce point précis, je dois diverger d'avis avec l'Office des professions et conclure que si nous voulons... Il y a la justice qui nous commande aussi. Ces gens nous disent: Cela nous fait du tort au point de vue professionnel de ne pas être capables d'employer le même nom que nos collègues. Vous savez que dans les professions comptables, votre clientèle ne se résume pas à ce côté-ci de l'Outaouais. Je représente ici le comté d'Argenteuil et j'en suis extrêmement fier. Le comté d'Argenteuil s'étale sur une longue distance tout le long de la rivière des Outaouais pour aller rejoindre les comtés que représente entre autres mon collègue, le leader du gouvernement, le député de

Gatineau.

Il y a des comptables à Hawkesbury qui ont des clients à Grenville. Il y a des comptables à Grenville qui ont des clients à Hawkesbury. Il y a des gens qui ont des commerces à Hawkesbury qui résident au Québec. Il y en a qui ont un restaurant à Hawkesbury et qui ont un garage à Grenville. On se retrouve le samedi soir dans des fêtes de famille ou de l'âge d'or ou autres. Il n'y a pas un drapeau particulier pour ceux qui viennent du côté ouest de l'Outaouais et un autre pour ceux qui viennent du côté est. Souvent, ce sont des membres des mêmes familles. Cela s'est marié ensemble, cela a été à l'école ensemble, cela a frayé dans des clubs de baseball, dans toutes sortes d'activités ensemble.

Par conséquent, on veut que les conditions régissant l'activité professionnelle soient aussi facilitantes que possible, permettent les échanges libres. Je veux que le type qui vend de l'immeuble à Grenville, s'il a une chance de vendre une propriété à Hawkesbury, ne soit pas embarrassé par une loi de l'Ontario et vice versa, je veux que celui qui est en Ontario puisse avoir la chance de transiger au Québec à conditions égales. C'est là l'esprit d'une fédération politique et économique comme celle que nous avons. On crée le moins de barrières possible. On facilite des échanges économiques, professionnels, culturels, sociaux, etc.

L'octroi du titre "comptable en management" rapprocherait les membres de cette profession de leurs collègues des autres provinces et contribuerait à établir autour de cette profession un climat plus propice à la collaboration, aux échanges, au sain développement de l'activité professionnelle. Je trouve que c'est un idéal qui vaut la peine d'être encouragé. Je pense que par le changement que nous proposons, nous réglerons cette situation sans du tout léser de quelque manière que ce soit les intérêts des deux autres corporations professionnelles qui évoluent dans le domaine de la comptabilité.

L'Ordre des comptables agréés nous a dit qu'il n'avait aucune objection au changement de nom. La Corporation des comptables licenciés, elle, préférerait qu'on règle le gros litige auparavant. Je la comprends, parce que ce sont surtout ses membres qui ont intérêt à ce que le litige se règle, parce qu'ils sont dans une situation quelque peu plus difficile. Je leur dis: "Nous sommes compréhensifs à votre endroit. Nous comprenons très bien les circonstances qui ont présidé au développement des professions comptables chez nous et nous savons qu'éventuellement il faudra effectuer certains redressements que commande l'équité. Ce n'est pas le moment de le faire aujourd'hui, mais ce n'est pas une raison - l'existence de ces problèmes - pour

empêcher de faire droit à des attentes légitimes des nombreux membres de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec.

En vertu de la loi que nous proposons, le nom de la corporation serait changé, le nom de ses membres serait changé également. Nous pourrions, de cette manière, régler un problème qui a traîné depuis très longtemps. Je pense que tout le monde nous en serait reconnaissant. Je vous remercie.

La **Vice-Présidente**: Merci, M. le ministre de l'Éducation. Merci. Mme la députée de Chicoutimi.

**Mme Jeanne L. Blackburn**

**Mme Blackburn**: Merci Mme la Présidente. Tout à l'heure, lorsque le ministre, pour justifier que le report de l'examen de ce projet de loi à la présente session, nous disait que c'est en raison des priorités au programme législatif des sessions précédentes, cela me faisait sourire parce que je me suis rappelé tout à coup, qu'à la session d'automne, au cours des trois premières semaines, je pense qu'on avait totalisé quelque douze heures de session en Chambre, parce qu'il n'y avait précisément pas de menu législatif. Comme toutes les raisons sont bonnes et que la mémoire est courte lorsque ça fait l'affaire, je trouvais la remarque du ministre assez amusante.

Par ailleurs, au moment où on est en train d'examiner le projet de loi 11, le ministre trouvait utile de rappeler, de citer une lettre du ministre précédent, du ministre de l'Enseignement supérieur et de la Science, M. Rodrigue, pour illustrer que dans son propos, il y avait un écart entre son discours et les préoccupations du Parti québécois en matière de préservation ou de pureté de la langue. J'aurais aimé que le ministre, dans la même foulée, nous explique l'écart qu'il y a entre les orientations qu'il entend prendre ou qu'il annonce et les trois rapports des sages. Cela touche précisément les corporations professionnelles. Je pense, entre autres, au rapport Scowen. Pour ceux qui auraient oublié, ce rapport proposait, relativement aux corporations professionnelles, un certain nombre de modifications importantes et majeures qui, pour certaines d'entre elles, s'appuyaient sur des recommandations de l'Office des professions.

Il serait peut-être bon de les rappeler brièvement. Comme M. Scowen n'y allait pas avec le dos de la cuillère, il recommandait l'abolition de l'Office des professions. J'ai compris que le ministre s'est contenté d'en changer le président. Il nous dit qu'effectivement il n'a pas l'intention d'abolir l'Office des professions. Mais, l'essentiel de la réponse qu'il fait au rapport Scowen se trouve dans une allocution qu'il prononçait le

28 novembre dernier, devant l'Office des professions, parce qu'on le sait, la pratique dans ce gouvernement, ce n'est pas de régler entre eux leurs différends, c'est d'annoncer en public, à l'occasion d'une allocution, à l'occasion d'un discours, qu'on n'entend pas suivre les recommandations du rapport Gobeil, du rapport Scowen ou du rapport Fortier. Cela a été la voie privilégiée qu'a utilisée le ministre de l'Enseignement supérieur et entre autres, je pense, lorsqu'il a communiqué au **Devoir** une note qu'il adressait au ministre portant le redressement du financement universitaire.  
(21 h 40)

Il y a des écarts dans ce gouvernement. J'aurais aimé que le ministre, qui se cite si souvent en exemple... Je dirais que ce n'est pas la modestie sa principale qualité. Quand il est en train de nous dire: Je n'aime pas me citer, je dirais que je n'ai pas entendu un seul discours de ce ministre en Chambre où il ne se cite pas. Il me rappelle toujours ces chercheurs qui, après une bonne recherche, citent leurs propres études. Cela fait avancer la science. Vous savez, j'aurais aimé que le ministre, qui, à l'occasion de cette allocution qu'il prononçait à une journée d'étude organisée par l'Office des professions, nous fasse part ce soir, en Chambre, comme il se doit je pense, aux parlementaires et aux élus, de ses décisions touchant les recommandations du rapport Scowen sur les corporations professionnelles, dont la première est l'abolition de l'Office des professions. On apprend dans ce discours du ministre qu'il n'a pas l'intention d'abolir l'Office des professions.

Sur la seconde recommandation, le ministre nous dit: La recommandation du rapport Scowen voulait qu'on dérègle la publicité. Dans ce texte, le ministre fait une profession de foi en la valeur des structures qu'on s'est données au Québec en disant: Je laisse aux bureaux de direction des corporations professionnelles le soin de s'ajuster aux besoins actuels de la société. On le sait actuellement, le règlement touchant la publicité dans les corporations professionnelles stipule que toute publicité est interdite, sauf celle qui est réglementée. Alors, c'était l'inverse que proposait finalement le rapport Scowen. C'était une déréglementation totale de la publicité, tout comme le recommandait d'ailleurs l'Office des professions. Pour avoir consulté plusieurs corporations professionnelles, je dois dire que les avis sont partagés sur cette question, je le reconnais avec le ministre, mais ils sont partagés généralement en fonction de l'âge des membres. Vous voyez les jeunes avocats qui seraient davantage enclins à penser qu'on doit faire de la publicité et les aînés hésitent. Chez les notaires, c'est la même chose. On voit qu'il y a déjà une évolution dans les mentalités, sauf que cela n'a pas

pour autant réglé la situation.

La troisième recommandation du rapport Scowen touchait les honoraires professionnels. Sur cela, le ministre nous dit qu'il réfléchit, comme il nous dit régulièrement: Je prendrai une décision en temps opportun. Je réfléchis, j'y songe, j'y pense, je m'interroge. On a eu à peu près tout le vocabulaire et toute la gamme des expressions de ce genre. Le ministre nous dit qu'il y réfléchira encore toute une année. J'aurais aimé que le ministre nous dise, s'il avait formé un comité pour réfléchir sur cette question. On le sait, même s'il y a une réglementation des honoraires, pour plusieurs professions, ce n'est pas respecté. Il y a là très certainement des choses à revoir. Au-delà de la réflexion, on espère que le ministre ne réfléchira pas encore pendant toute la durée de son mandat.

Le ministre aime se citer, je vais aussi le citer pour lui faire plaisir et, en même temps, lui rappeler que j'aurais aimé qu'il nous éclaire un peu plus sur cette question. Parlant des nouveaux rapports qu'il entretenait avec les corporations professionnelles et de la concertation qu'il voulait privilégier entre son ministère et les corporations professionnelles, il citait une décision qu'il avait prise touchant les acupuncteurs. On se souvient que le ministre, à titre d'exemple, disait: "Nous avons dû agir récemment dans le secteur de l'acupuncture. Quelqu'un me disait: Vous allez bientôt leur donner le statut d'une profession organisée". Je cite toujours le ministre. "Quand cet interlocuteur lira le projet de loi soumis à l'Assemblée nationale, il se rendra compte que ce n'est pas de cela qu'il s'agit." Effectivement, le petit projet de loi qu'on a eu sur la table ne réglait en rien le litige au sein des acupuncteurs. Ils ne sont pas en corporation.

Le ministre, grâce à cette collaboration, nous dit: Nous avons pu franchir un pas important vers la mise au point d'un régime qui pourra être acceptable à la fois aux membres de la profession médicale et des acupuncteurs. On connaît à présent la suite de ce roman puisque le comité n'a pas réussi à concilier les parties. Le moratoire qui avait été arrêté sur cette question est échu, le délai qui était prévu est terminé, et c'est un échec dans les négociations. J'aurais aimé que le ministre nous en dise plus long sur l'état des discussions par rapport aux acupuncteurs.

Pour ce qui est du projet de loi qui est ici sur la table...

**Des voix:** Ah!

**Mme Blackburn:** Vous vous ennuyez, messieurs? Vous pouvez toujours entrer!

Le projet de loi 11, Loi portant le changement du nom de la Corporation

professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec et du titre de ses membres, le ministre expliquait le retard - je le rappelle - pour apporter ce projet de loi en Chambre en invoquant le fait qu'il avait des priorités ailleurs pour le programme législatif qui, je le rappelle - s'il y a quelqu'un qui nous écoute - était relativement mince à la session d'automne. On a dû faire du remplissage, et le ministre s'en souviendra très certainement, alors qu'on a adopté des projets de loi qui changeaient des "le" pour des "des" et des "d'" pour des "une". C'étaient vraiment des choses absolument mineures. Pour la corporation concernée, ce projet de loi est intéressant, mais on ne peut pas penser que c'est le projet de loi du siècle. Cela ressemble à un projet de remplissage, comme ce que fait ce gouvernement depuis qu'il est élu.

Il nous annonçait de grandes réformes en éducation, de grandes réformes un peu partout. On les attend toujours. On n'a même pas les premiers éléments de la réforme et, je le rappelle, le seul élément de la réforme de la politique familiale qu'on a, c'est l'ouverture sur l'enseignement privé. Alors, le projet de loi qui est ici sur la table est un projet de loi qui vise simplement à remplacer le nom de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec par celui de la Corporation professionnelle des comptables en management accrédités du Québec, le titre ainsi que les initiales réservés à ses membres. Cela se fait, entre autres, par les modifications aux articles 36 et 37 du Code des professions, relatifs à cette corporation ainsi qu'à un article de la Loi sur les comptables agréés.

(21 h 50)

Comme le ministre l'a expliqué tout à l'heure, la démarche de changement de nom a été entreprise par les membres de cette corporation il y a déjà une douzaine d'années. Le but visé est essentiellement d'avoir une désignation bilingue acceptable par ces initiales en français comme en anglais, ce qui, tout à l'heure, et à mon grand étonnement, faisait rire le ministre de l'Enseignement supérieur. Pourtant, on sait très bien que ce serait davantage un gouvernement enclin à désigner beaucoup d'organismes par l'appellation anglophone, si on pense à ses clientèles, entre autres.

Jusqu'ici, les comptables étaient désignés par les initiales RIA correspondant à l'appellation anglaise. Mais les nouvelles initiales CMA correspondent à l'appellation française "comptable en management accrédité". Ce changement permet d'ailleurs une meilleure identification des champs de pratique de ces professionnels, à savoir la comptabilité de gestion. Il est peut-être important de rappeler, à des fins d'information, que les corporations

professionnelles en cause comptent au Québec environ 2400 membres et que ces personnes travaillent presque essentiellement à l'intérieur d'entreprises.

La démarche, d'abord menée par le précédent gouvernement, n'avait effectivement pas débouché, et ce, pour diverses raisons. Plutôt que d'effectuer une petite modification, on voulait effectivement s'attaquer au problème du regroupement des champs comptables. Mais on connaît un peu l'histoire, le ministre l'a rappelée tout à l'heure, outre les comptables, les CMA, il y avait aussi les comptables agréés, les CA, et les comptables généraux licenciés, les CGA. Cela posait un problème qu'on n'a pas résolu puisqu'on a décidé de traiter distinctement ces deux groupes. On le sait, au Québec, les corporations professionnelles sont puissantes, elles ont un lobby puissant. Comme cela n'est pas toujours une priorité du gouvernement, quel qu'il soit, il arrive que ce genre de projet de loi soit reporté au moment où nos priorités sont ailleurs.

Il faut ajouter également qu'au moment où on discutait de cette nouvelle appellation, le terme "management" n'était pas encore accepté par l'Office de la langue française. Il ne l'a été qu'en 1985. Alors que le mouvement pour donner une nouvelle appellation à cette corporation a été enclenché par la corporation québécoise, il y a deux provinces, celle du Québec et celle de la Colombie britannique, où le changement juridique est encore à faire, ce qui n'a quand même pas empêché les comptables en gestion d'utiliser en pratique les initiales CMA. En fait, cela ne posait pas un problème majeur, puisque déjà ils initialiaient CMA, plutôt que RIA.

On le sait, il n'y a pas d'objection chez les comptables agréés à ce changement de nom. Quant aux CGA, les comptables agréés auraient accepté, tandis que les comptables généraux ou licenciés se sont opposés de façon assez ferme, ce qui fait qu'on a décidé de laisser aller les choses parce que, comme je l'expliquais, il y avait des priorités ailleurs, et lorsqu'on voudra s'attaquer à ce genre de question, je pense qu'il faudra s'en tenir... Il faut penser qu'au moment où on est en train de discuter d'un tel projet de loi qui n'a pas vraiment de conséquences majeures, puisque déjà ils utilisaient la terminologie, notre priorité était ailleurs.

Pour ce qui est de la corporation des CGA, les comptables agréés, c'est accepté. Pour la Corporation des comptables généraux agréés ou des comptables licenciés, la question est toujours en suspens.

En résumé, c'est un petit projet de loi qui répond, on doit le reconnaître, au voeu exprimé par les professionnels concernés, et auquel, on n'a pas l'intention de s'opposer. Cependant, j'aimerais le rappeler, on est en train encore à cette session de faire du

remplissage, parce qu'il n'y a pas de menu législatif. Les grandes politiques, les grandes réformes annoncées, quelles soient en éducation, quelles touchent la langue d'enseignement, on les attend toujours. Ce qui fait que pour faire du remplissage en absence de menu législatif, on nous propose des projets de loi utiles, certes, mais sûrement pas indispensables, surtout dans la mentalité du ministre de l'Éducation qui, on le sait, estime que légiférer c'est utile, mais quand on n'en a pas vraiment besoin, ce n'est pas indispensable. Ce n'est pas vraiment le discours qu'il tenait avant d'occuper le poste de ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, mais c'est le discours qu'on l'entend de plus en plus tenir pour justifier qu'il ne nous ait pas encore présenté ses grandes réformes.

En ce qui concerne ce projet de loi qui est utile, en somme, mais qui n'empêcherait pas la terre de tourner, on sera d'accord mais, je le répète, on aurait aimé avoir les réponses du ministre sur les autres questions, de manière à éclairer non seulement les membres des corporations professionnelles, mais le public en général, par rapport aux grandes questions qui se posent touchant les corporations professionnelles, soit la déréglementation des honoraires et la déréglementation de la publicité. Merci, Mme la Présidente.

La Vice-Présidente: Merci, Mme la députée de Chicoutimi.

Je constate qu'il n'y a pas d'autres interventions. Est-ce qu'il y a un droit de réplique?

Mme Blackburn: Il n'y a pas quorum.

La Vice-Présidente: En faites-vous une question de règlement?

Une voix: Adopté.

La Vice-Présidente: Il n'y a pas de réplique, M. le ministre?

Des voix: Non.

M. Ryan: Le vote.

La Vice-Présidente: Donc, le débat étant clos...

M. Ryan: Je demande le vote.

La Vice-Présidente: ...est-ce que le principe du projet de loi 11, Loi portant changement du nom de la Corporation professionnelle des comptables en administration industrielle du Québec et du titre de ses membres, est adopté?

Une voix: Vote enregistré.

**La Vice-Présidente:** Adopté.

**Mme Blackburn:** Adopté.

**La Vice-Présidente:** M. le leader du gouvernement.

**Renvoi à la commission plénière**

**M. Gratton:** Mme la Présidente, je fais motion pour que le projet de loi soit déféré à la commission plénière pour étude détaillée.

**La Vice-Présidente:** Est-ce qu'il y a consentement pour que l'Assemblée se transforme en commission plénière?

**Une voix:** Consentement.

**Une voix:** Adopté.

**Mme Blackburn:** Un instant, madame. Est-ce que, pour prendre des décisions, cela prend le quorum, Mme la Présidente?

**La Vice-Présidente:** Vous en faites une question de règlement.

**Mme Blackburn:** Oui, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Nous allons constater si, effectivement, il y a quorum. On m'informe que les commissions étant terminées, il faut une vingtaine de députés.

**M. Gratton:** Alors, qu'on sonne les cloches.

**Une voix:** Êtes-vous du clan Garon...

**La Vice-Présidente:** Nous n'avons pas quorum présentement. Présentement, le quorum est de un sixième. Un sixième, les commissions étant terminées, selon l'article 8 de la loi...

**M. Gratton:** Question de règlement, Mme la Présidente.

**La Vice-Présidente:** Question de règlement M. le leader.

**M. Gratton:** Mme la Présidente, je constate qu'on devra suspendre ou ajourner nos travaux. La motion de déférence à la commission parlementaire n'est pas débattable. Je fais une motion qui devra automatiquement être adoptée. Je proposerai ensuite l'ajournement de nos travaux à mardi.

**La Vice-Présidente:** M. le leader du gouvernement, est-ce que vous pourriez formuler de nouveau votre question de règle-

ment pour la télévision?

**M. Gratton:** Mme la Présidente, je fais motion pour déférer le projet de loi pour étude détaillée à la commission plénière.

**La Vice-Présidente:** Adopté.

Compte tenu de l'heure, nous allons donc ajourner nos travaux à mardi prochain 14 heures.

(Fin de la séance à 21 h 59)